

Etude sur l'analyse des institutions nationales et les initiatives en cours/planifiées en matière de gestion du bassin versant de la Volta

(Burkina Faso)
Numéro du projet : 53885

Rapport Final

Décembre, 2008



Publiée pour la première fois au Ghana en 2008 par le Projet PNUE/FEM Volta

Copyright © 2008, Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Cette publication peut être partiellement ou entièrement reproduite à des fins pédagogiques personnelles et non commerciales sans autorisation spéciale du détenteur du Copyright. Le PNUE apprécierai avoir une copie de toute publication dans laquelle cette publication a été citée comme référence.

L'utilisation de cette publication à des fins commerciales nécessite au préalable une autorisation écrite du Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Projet PNUE-FEM Volta
Unité de Coordination du Projet
No. E3 Leshie Crescent - Labone
P P.O. Box 1423 Accra Ghana
Phone: +233 21 764111
Fax: +233 21 772669
Mobile: +233 206309775
Website: www.gefvolta.iwlearn.org

CLAUSE DE RESPONSABILITE:

Le contenu de ce rapport ne reflète pas nécessairement la vision et la politique du PNUE ou du FEM. En particulier, le PNUE et le FEM n'offrent aucune garantie et n'affirment rien quant à l'exactitude et l'exhaustivité des éléments du contenu de ce rapport.

Le rapport a été préparé par Mr. Moussa Ouédraogo, Consultant National, Burkina Faso

Toute référence à ce document doit être présentée comme suit:

UNEP-GEF Volta Project, 2008. Etude sur l'analyse des institutions nationales et les initiatives en cours/planifiées en matière de gestion du bassin versant de la Volta au Burkina Faso. *UNEP/GEF/Volta/NR. BURKINA 2/2008*

Table des matières

Liste des abréviations et acronymes	ii
Liste des tableaux	v
Liste des figures	v
Résumé exécutif	vi
1 Introduction	1
1.1 Contexte de l'étude	1
1.2 Objectifs de l'étude et résultats attendus	1
1.3 Démarche méthodologique	2
2 Cadres institutionnel de gestion de l'environnement au Burkina Faso	4
2.1 Les documents de politiques et stratégies	4
2.2 Instruments législatifs et réglementaires	5
2.3 Instruments communautaires et instruments internationaux universels	5
3 Présentation des zones couvertes par le bassin	9
3.1 Description biogéographique du bassin	9
3.2 Caractéristiques socio-économiques et humaines du bassin	10
3.3 Analyse des contraintes majeures	13
4 Identification et analyse des institutions/acteurs d'intérêt	17
4.1 Les institutions publiques : L'administration publique	17
4.1.1 Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques	17
4.1.2 Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV)	19
4.1.3 Ministère des ressources animales	21
4.1.4 Ministère de l'Economie et de la Planification	23
4.1.5 Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD)	24
4.1.6 Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité	25
4.1.7 Ministère de l'Energie, des Mines et des carrières	25
4.1.8 Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale (M.A.E -C.R.)	25
4.1.9 Autres : collectivités territoriales, centres de recherche et médias	26
4.2 Les institutions non étatiques	26
4.3 Les institutions régionales et internationales	28
4.4 Les institutions de coopération bilatérale	30
4.5 Les institutions de recherches régionales et internationales	30
4.6 Rapports des institutions nationales avec le projet FEM/Volta au Burkina Faso	32
5 Plan de formation des institutions nationales	36
5.1 Evaluation des capacités des institutions nationales	36
5.2 Demande/besoins en formation en rapport avec les activités du projet FEM-Volta	44
5.3 Offre de formation disponible aux niveaux régional, national et local	44
5.4 Plan d'opération des activités de renforcement des capacités des institutions	56
5.4.1 Les défis à relever	56
5.4.2 Les axes stratégiques du plan de renforcement des capacités	56
5.4.3 Gestion et suivi évaluation du plan de renforcement des capacités	63
6 Plan de collaboration avec les initiatives en cours ou planifiées	65
6.1 Identification et analyse des projets et programmes en cours/planifiés	65
6.2 Identification des opportunités de collaboration avec les projets et programmes	68
6.3 Plan de collaboration entre institutions et le projet FEM-Volta	69
6.4 Stratégie de mise en œuvre du plan de collaboration	61
6.5 Impacts de la mise en œuvre du Plan de collaboration	61
6.6 Hypothèses de risques pour une meilleure mise en œuvre du plan de collaboration	62
7 Annexes	61
7.1 Annexe A : Bibliographie	61
7.2 Annexe B : Liste des Personnes rencontrées	63
7.3 Annexe C : Tableau de bord pour la conduite de l'étude/Guide d'enquête ou d'entretien (ISS) avec les institutions	64
7.4 Annexe D : Termes de référence de l'étude	66
7.5 Annexe E : Carte du bassin de la Volta au Burkina Faso	70

Liste des abréviations et acronymes

Abréviation	Définition
ABV	Autorité du Bassin de la volta
ADELE	Programme d'Appui au Développement de l'Est
2IE	Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AEPA	Alimentation en Eau Potable et Assainissement
AN	Assemblée Nationale
ARECOPA	Appui au Réseau de Communication sur le pastoralisme
ATC	Agent Technique Coton
BACB	Banque Agricole et Commerciale du Burkina
BAD	Banque Africaine de Développement
BDOT	Base de Données d'Occupation des Terres
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CBD	Convention sur la diversité biologique
CCCC	Convention Cadre sur les Changements Climatiques
CCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification
CCTP	Cadre de Concertation Technique Provinciale
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de L'Ouest
CES	Conservation des Eaux et des Sols
CGB	Comité de Gestion de Bassin
CIE	Centre d'Information sur l'Eau
CILSS	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CIRDES	Centre International de Recherche-Développement sur l'Elevage en zone Subhumide
CIVD	Conseil Inter-Villageois de Développement
CLE	Comité Local de l'Eau
CM	Conseil Municipal
CNE/CNEau	Conseil National de l'Eau
CNRST	Centre National de la Recherche Scientifique et (des Innovations) ??? Technologiques
CNSF	Centre National des Semences Forestières
CONEDD	Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
CPAT	Commission Provinciale d'Aménagement du Territoire
CPP	Country Partnership Programme
CPWF	Challenge Programm on Water and Food
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CRC/PSA	Comité Régionale de coordination des politiques sectorielles agricoles
CREPA	Centre Régional de la Promotion de l'Assainissement
CRS	Christian Relief Service
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CSRLP	Cadre Stratégique Régional de Lutte contre la Pauvreté
CTE	Comité Technique de l'Eau
CVD	Conseil Villageois de Développement
CVGF	Comité Villageois de Gestion de la Faune
DANIDA	Coopération Danoise au Développement
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DESS	Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
DGAEP	Direction Générale de l'Approvisionnement en Eau Potable
DGHA	Direction Générale de l'Hydraulique Agricole
DGIRH	Direction Générale de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques
DGPS	Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DIPAC	Développement de l'Irrigation Privée et des Activités Connexes
DRAHRH	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
DRECV	Direction Régionale de l'Environnement et du Cadre de Vie
DRED	Direction Régionale de l'Economie et du Développement
DRS	Défense et Restauration des Sols
ECOPAS	Ecosystèmes protégés d'Afrique Sahélienne
FAARF	Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes

Abréviation	Définition
FAO	Food and Agriculture Organisation
FDL	Fonds de Développement Local
FEER II	Fonds de l'Eau et de l'Équipement Rural II
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FENUGGF	Fédération Nationale des Unions de Groupements de Gestion Forestière
FICOD	Fonds d'Investissement des Collectivités Décentralisées
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FNGN	Fédération Nationale des Groupements Naam
GDT	Gestion Durable des Terres
GGF	Groupement de Gestion des feux
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GRAF	Groupe de Recherche et d'Action sur le Foncier
IAVS	Institut d'Application et de Vulgarisation en Sciences
IDR	Institut de Développement Rural
INERA	Institut de l'Environnement et des Recherches Agricoles
IOTA	Installations, Ouvrages, Travaux et Activités
IRD	Institut de Recherche pour le Développement en Coopération (ex-ORSTOM)
LCD	Lutte Contre la Désertification
LPDRD	Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MCA	Millenium Challenge Account
MECV	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
MESSRS	Ministère des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche Scientifique
MRA	Ministère des Ressources Animales
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisations Professionnelles
OPA	Organisation Professionnelle des Agriculteurs
OPE	Organisations Professionnelles des Eleveurs
PAGIRE	Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PADABB	Programme Danois d'Appui au Secteur de l'agriculture Burkinabé
PAEOB	Projet d'Appui à l'Élevage dans l'ouest du Burkina
PAFASP	Projet d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales
PAG	Plan d'Aménagement et de Gestion
PAGEV	Projet d'Amélioration de la Gouvernance de l'eau dans la Volta
PAGIFS	Plan d'action de Gestion Intégrée et de la Fertilité des Sols
PAGIRE	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAN/LCD	Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PCD	Plan Communal de Développement
PDLO	Projet de Développement Local de l'Ouest
PDRD	Programme de Développement Rural Décentralisé
PEDD	Plan d'Environnement pour le Développement Durable
PFDL/HB	Projet Fonds de Développement Local/Hauts-Bassins
PFDL/HB	Projet Fonds de Développement Local dans les provinces du Houet et des Balés
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PGRN	Projet de Gestion des Ressources Naturelles
PICOFA	Programme d'Investissement en fertilité Agricole
PNGDT	Programme National de Gestion Durable des Terres
PNGT	Programme National de Gestion des Terroirs
PN-PTF/LCP	
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PO/PAN/LCD	Programme Opérationnel du PAN/LCD
PROFIL	Projet Filière
PROGREF	Projet de Gestion des Ressources Forestière
Projet PASE	Projet Programme d'Appui au Secteur de l'Énergie
Projet SILEM	Projet Sahel Integrated Lowlands Ecosystem Management
PSA/RTD	Projet Sécurité Alimentaire/Récupération des Terres Dégradées
PTF	Partenaires techniques et Financiers

Abréviation	Définition
RAF	Réorganisation Agraire et Foncière
RBT/W	Réserve de Biosphère transfrontière du Parc W
RCPB	Réseau des caisses Populaires du Burkina
R-MARP	Réseau pour la promotion des approches participatives
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDR	Stratégie de Développement Rural
SIE	Système d'Information sur l'Eau
SIG	Système d'Information géographique
SLM	Sustainable Land Management
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNGIFS	Stratégie Nationale de Gestion de la Fertilité des Sols
SOFITEX	Société des Fibres et Textiles
SPAT	Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
TOD	Textes d'Orientation de la Décentralisation
UCGP	Unité de Coordination et de Gestion de Projet
UEMO	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UFR-SJP	Unité de Formation et de recherches – Sciences Juridiques et Politiques
UFR-SVT	Unité de Formation et de recherches – Sciences de la Vie et de la Terre
UGGF	Union de Groupements de Gestion Forestière
UICN	Union Mondiale pour la Nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
URCPN	Union Régionale des Caisses Populaires du Nord
VREO	Valorisation des Ressources en Eau de l'Ouest
WAP	Complexe des parcs du W, Arly, Pendjari

Liste des tableaux

Tableau 1 : Conventions, traités et protocoles ratifiés par le Burkina Faso	6
Tableau 2 : Bassins versants national de la Volta.	10
Tableau 3 : Caractéristiques socio-économiques et humaines du bassin	12
Tableau 4 : Synthèse des contraintes et actions à entreprendre par écosystème dans le bassin de la Volta au Burkina Faso	15
Tableau 5 : Quelques ONG et Associations dans le bassin de la Volta au Burkina Faso	28
Tableau 6 : Les institutions régionales impliquées dans la GBV	29
Tableau 7 : Forces et faiblesses des institutions nationales.....	32
Tableau 8 : Capacités des institutions en matière de gestion de bassins versants	38
Tableau 9: Les acquis en termes de formations pour les institutions nationales au niveau local : acteurs directs	41
Tableau 10 : Besoins en formation des acteurs directs.....	45
Tableau 11 : Besoins en formations prioritaires et axes d'intervention	46
Tableau 12 : Etat des lieux de l'offre en formation au niveau régional, national et local	50
Tableau 13 : Programmation temporelle des actions de renforcement de capacités	57
Tableau 14 : Budget d'exécution des actions de renforcement de capacités (Devis estimatif).....	60
Tableau 15 : Initiatives achevées/en cours/planifiées en rapport avec les activités clefs du Projet FEM-Volta dans la bassin de la Volta au Burkina Faso	65
Tableau 16 : Les activités du Projet FEM-Volta.....	68
Tableau 17 : Le plan de collaboration des institutions avec le Projet FEM-Volta	70
Tableau 18 : Esquisse du plan de collaboration pour les actions de renforcement des capacités des institutions.	72

Liste des figures

Figure 1 : Sites d'investigations pour l'étude.....	3
Figure 2 : Disponibilité des forêts naturelles par tête d'habitant dans le bassin de la Volta au Burkina Faso (MECV, 2008)	14
Figure 3 : Le cadre de gestion de l'eau au Burkina Faso	43

Résumé exécutif

Le Projet FEM-Volta est une initiative régionale qui a été conçue pour faciliter la gestion intégrée, la protection des ressources naturelles et le développement durable du bassin versant de la Volta dans les six pays riverains que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Togo. Le projet a été spécialement développé pour résoudre les problèmes transfrontaliers régionaux prioritaires qui ont été identifiés lors d'une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) préliminaire. Il est aussi destiné à développer une approche plus coordonnée de gestion basée sur les principes de la GIRE aux niveaux national et régional et, en tenant compte de la participation de tous les acteurs clés; plus particulièrement le secteur privé et les autorités locales.

Le présent rapport préliminaire est établi dans le cadre de l'étude portant sur l'analyse des institutions nationales et initiatives en cours/planifiées. L'étude a été conduite en Novembre et Décembre 2008 et les entretiens ont été menés dans quelques sites échantillon du bassin de la Volta au Burkina Faso. La méthodologie utilisée par le consultant a consisté à une analyse documentaire sur la problématique de l'étude, en des entretiens avec des structures/Institutions ou personnes-ressources toujours en relation avec les thématiques clefs de l'étude.

Ainsi, l'étude a permis de faire un état des lieux quantitatif et qualitatif des institutions impliquées ou pouvant être impliquées dans la gestion des bassins versants. Ainsi, l'étude révèle qu'aux plans nation et régional, de nombreuses institutions sont impliquées ou peuvent être impliquées dans la gestion des bassins transfrontaliers. Ces institutions disposent d'un background en matière de gestion de bassins transfrontaliers mais insuffisamment mis en œuvre sur le terrain de manière beaucoup plus concrète. Au nombre des difficultés que connaissent ces institutions pour la conduite de leurs prérogatives en matière de gestion de bassins transfrontaliers, le faible niveau de capacitation dans le domaine concerné s'avère beaucoup plus criard. Aussi, le faible niveau de collaborations entre celles-ci constitue un handicap à surmonter pour une meilleure gestion des bassins transfrontaliers.

Dans l'optique de promouvoir une meilleure dynamique de gestion de bassins versants transfrontaliers, une proposition d'un plan de formation à l'égard de ces institutions en vue de les rendre plus performantes en termes de participation dans la mise en œuvre du Projet FEM-Volta au Burkina Faso a été dressée. Toujours dans la même optique, un plan de collaboration a été esquissé entre institutions, projets et programmes en cours/planifiés dans l'optique d'atteindre les objectifs du projet FEM-Volta dans sa mise en œuvre.

Pour la mise de ces stratégies pour une meilleure gestion des bassins versants transfrontaliers, un cohorte de dispositifs doit être dressé de façon efficiente tant du point de ma mise que de la capitalisation des leçons apprises de cette dynamique d'ensemble des diverses institutions/acteurs dans la conduite des activités du projet FEM-Volta. C'est pourquoi, une meilleure responsabilisation des diverses institutions impliquées ou pouvant être impliquées permettra dans une démarche programmatique, catalytique et synergique une meilleure gestion du bassin versant de la Volta au Burkina Faso.

1 Introduction

1.1 Contexte de l'étude

1. Le Projet FEM-Volta intitulé "Résolution des problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et sa zone côtière en aval " est une initiative régionale qui a été conçue pour faciliter la gestion intégrée, le développement durable et la protection des ressources naturelles du bassin versant de la Volta dans les six pays riverains (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo).Le projet a été spécialement conçu pour résoudre les problèmes transfrontaliers régionaux prioritaires qui ont été identifiés lors d'une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) préliminaire. Il est aussi destiné à développer une approche plus coordonnée de gestion basée sur les principes de la GIRE aux niveaux national et régional et, en tenant compte de la participation de tous les acteurs clés.
2. L'objectif à long terme du projet FEM-Volta est d'améliorer la capacité des pays à planifier et gérer durablement les ressources environnementales du bassin versant de la Volta.
3. Ce projet a trois composantes majeures auxquelles sont associées des objectifs spécifiques identifiés lors de la préparation du document initial du projet et actualisés pendant la phase de démarrage comme suit:
 - Objectif spécifique n° 1: Renforcer les capacités, améliorer les connaissances et la participation du public en vue de soutenir la gestion efficace du bassin versant de la Volta,
 - Objectif spécifique n° 2: Développer des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels ainsi que des outils de gestion du bassin versant afin d'apporter des solutions aux problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et la zone côtière en aval.
 - Objectif spécifique n° 3: Mettre en oeuvre des mesures nationales et régionales pour lutter contre la dégradation des ressources environnementales transfrontalières dans le bassin de la Volta.
4. Le projet vise à contribuer à l'intégration régionale, promouvoir le dialogue entre les pays riverains du bassin et encourager la participation des populations locales et parties prenantes impliquées dans la gestion et l'exploitation des ressources du bassin versant du fleuve Volta. La mise en œuvre du projet doit conduire à la formulation d'un Programme d'Action Stratégique (PAS) pour l'ensemble du bassin et contribuer à la gestion durable des ressources du bassin.
5. Dans le but d'assurer la cohérence stratégique des actions et une mise en œuvre efficace du projet, il est prévu à travers l'Objectif spécifique 1 de renforcer les capacités des institutions nationales sur la gestion des bassins versants internationaux et, d'identifier, préparer puis mettre en œuvre un plan de collaboration avec les initiatives en cours ou planifiées.
6. Le présent rapport est établi dans le cadre l'objectif spécifique 1 qui est de renforcer les capacités des institutions nationales sur la gestion des bassins versants internationaux et, d'identifier, préparer puis mettre en œuvre un plan de collaboration avec les initiatives en cours ou planifiées.
7. Ainsi, six experts nationaux ont sélectionnés par chacun des pays riverains du bassin et un expert régional sélectionné par l'Unité de Coordination du Projet (UCP) pour conduire l'analyse détaillée des institutions nationales et régionales (y compris des besoins et la proposition d'un plan de formation) et préparer le plan de collaboration avec les projets et programmes en cours d'exécution ou planifiés. Le présent rapport est celui du Burkina Faso sur la problématique en question.

1.2 Objectifs de l'étude et résultats attendus

8. L'objectif global est de faire une analyse des institutions nationales et des initiatives en cours/planifiées en matière de gestion de bassins transfrontaliers. Les objectifs de l'Etude sont au nombre de trois :
 - analyse détaillée des institutions nationales et régionales : identification des institutions et leur évaluation (forces, contraintes, faiblesses). C'est l'ensemble des acteurs intervenant au niveau national et/ou régional dans le Bassin;

- élaboration d'un plan de formation au profit des institutions nationales : il s'agit de procéder au préalable à l'identification des besoins de formation et à l'élaboration d'un plan de formation en gestion des bassins hydrographiques internationaux, tenant compte des préoccupations des différents acteurs ;
 - développement d'un plan de collaboration entre les institutions nationales et les activités en cours ou planifiées dans le cadre du projet FEM. Il s'agit de concevoir une stratégie pour une meilleure implication des institutions nationales et régionales dans les activités du Projet. Le Projet FEM est en effet basé sur le principe de l'implication des acteurs nationaux dans sa mise en oeuvre.
9. Les principaux résultats attendus sont :
- les institutions nationales et régionales sont analysées et l'analyse est approuvée par l'UCP et les Points Focaux Nationaux ;
 - les besoins en renforcement de capacités des institutions nationales sont identifiés et le plan d'opération des actions de formation développé et approuvé ;
 - le plan de collaboration avec les projets et programmes en cours ou planifiés est développé et approuvé.

1.3 Démarche méthodologique

10. Pour atteindre les résultats de l'étude, le consultant a entrepris la présente démarche méthodologique qui s'est déroulée en étroite collaboration avec le point focal national de FEM-VOLTA et le coordonnateur régional sur les études institutionnelles en plus d'autres personnes/structures ressources. L'étude s'est déroulée du 15 novembre au 20 décembre 2008, en se basant sur la démarche opérationnelle suivante :
- **Étape 1** : Rencontre de démarrage avec le commanditaire/ point focal national FEM-Volta, coordonnateur régional « études institutionnelles » par courrier électronique. Elle a consisté en une mise à niveau des consultants commis pour l'étude et à les doter d'informations sur les outils méthodologiques appropriés relatifs à l'exécution de la mission.
 - **Étape 2** : Recherche documentaire qui a permis de consulter l'ensemble des travaux/documents réalisés dans le cadre de la thématique en question. Elle a également permis de disposer de la grande partie de la documentation disponible à la coordination nationale du projet en relation avec la problématique de la mission, des travaux et résultats réalisés dans le bassin de la Volta au Burkina Faso par d'autres partenaires d'une part, et d'apprécier d'autre part, la qualité des sources d'informations disponibles, rassembler la documentation et consulter des personnalités compétentes ou personnes ressources et de collecter toutes les données utiles.
 - **Étape 3** : Conception et finalisation de l'outil de collecte des données .De la compréhension de la problématique, des objectifs et des résultats attendus des termes de référence, le consultant a procédé à l'élaboration d'un outil de collecte des données.
 - **Étape 4** : Collecte des données/Synthèse des données. Dans l'optique d'avoir un état des lieux assez représentatif de la situation au plan national, le consultant a axé ses investigations principalement sur sept sites chefs-lieux de régions ou de province : Ouagadougou (Région du Centre), Fada (Région de l'Est), Ouahigouya (Région du Nord), Dédougou (Région de la boucle du Mouhoun), Kaya (Région du Centre-Nord), Bobo-Dioulasso (Région des Hauts-Bassins) et Koupéla dans la région du Centre Est (Figure 1)..
 - **Étape 5** : Dépouillement et analyse des données. Après la collecte des données, il a été procédé au dépouillement en vue d'analyser les données et les informations pertinentes.
 - **Étape 6** : Elaboration du rapport. L'analyse des données collectées a permis l'élaboration du présent rapport. Ce document sera examiné et validé.

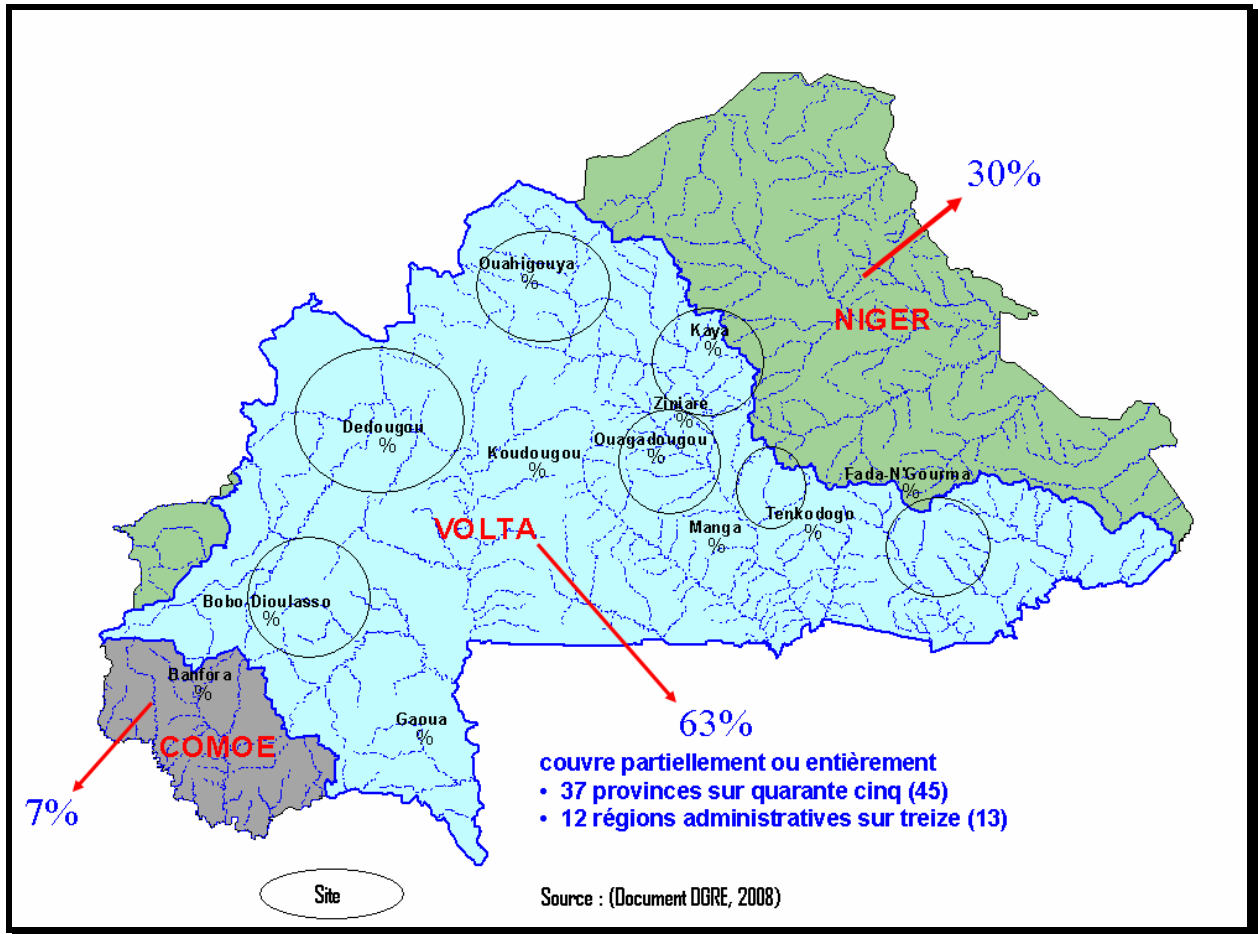


Figure 1 : Sites d'investigation pour l'étude

2 Cadres institutionnel de gestion de l'environnement au Burkina Faso

11. L'environnement politique, législatif et réglementaire dans lequel s'inscrit le projet FEM-Volta au Burkina Faso est marqué par le processus de décentralisation et les grandes orientations stratégiques en matière de développement rural et de lutte contre la pauvreté.

2.1 Les documents de politiques et stratégies

12. En termes de documents de politiques et stratégies auxquels s'insèrent les activités du projet FEM-Volta au Burkina Faso, on peut noter :

- La Décentralisation : la loi n°055 portant Code général des collectivités territoriales prévoit la mise en place de conseils régionaux au niveau des 13 régions que compte le pays, de conseils communaux au niveau des communes (urbaines ou rurales). Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, les nouveaux organes (comité de pilotage, cellule d'exécution, comité de gestion) en place devront tenir compte des orientations et dispositions du Code général des collectivités territoriales.
- Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) : il constitue l'outil de référence pour toutes les activités de développement sectoriel. Les axes stratégiques prioritaires de développement poursuivis par le CSLP sont les suivants :
 - Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité ;
 - Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base ;
 - Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenu pour les pauvres et ;
 - Promouvoir la bonne gouvernance.
- La Lettre d'Intention de Politique de développement Humain Durable (LIPDHD) : Elle s'articule autour de : la recherche du maximum d'impact des dépenses publiques sur les principaux indicateurs sociaux, la promotion de l'équité et de l'égalité des chances entre les différentes couches sociales et les sexes, la participation des populations et de la société civile dans la formulation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement, la transparence des procédures et outils de gestion des ressources publiques.
- La Stratégie de développement rural (SDR) : ce nouveau texte, élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé, fixe les grandes orientations en matière de développement rural, à savoir :
 - la responsabilisation des communautés de base ;
 - l'élargissement du champ des investissements financiers ;
 - le développement du partenariat ;
 - la dynamisation des cadres de concertation à différents niveaux ;
 - l'adoption d'une approche modulaire à même d'adapter les outils de financement en fonction de différents niveaux d'intervention et selon les spécificités locales ;
 - le renforcement de l'Etat dans ses fonctions de mise en place d'un cadre législatif et réglementaire, de suivi et d'évaluation des projets et programmes.
- Le Document d'Orientation Stratégique (DOS) : les axes stratégiques définis par le DOS et son pendant le PSO sont les suivants :
 - Favoriser le développement de l'économie de marché en milieu rural ;
 - Moderniser les exploitations agricoles et pastorales ;
 - Favoriser la professionnalisation des acteurs et renforcer leur rôle ;
 - Assurer une gestion des ressources naturelles ;
 - Accroître la sécurité alimentaire ;
 - Améliorer significativement le statut économique de la femme rurale ;
 - Recentrer le rôle de l'Etat et favoriser l'initiative privée de l'agriculture et l'élevage.
- Le PAN/LCD : l'engagement du Burkina Faso par rapport à l'enjeu de la gestion durable de terres

a été réaffirmé à plusieurs reprises. Les orientations stratégiques du PAN/LCD (adopté en 2000) sont la gestion durable des ressources naturelles, l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et semi urbaines, la création d'un environnement politique, législatif et institutionnel porteur, le développement des compétences, la coopération technique et scientifique, le renforcement des capacités économiques et de négociations des groupes sensibles et la coopération sous régionale (harmoniser la forme avec les précédents en faisant de points). Ces orientations ont été intégrées dans la lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé adoptée par le Gouvernement en 2002.

2.2 Instruments législatifs et réglementaires

13. En termes d'instruments législatifs et réglementaires dans lesquels s'insèrent les activités du projet FEM-Volta au Burkina Faso, on peut noter :
- La Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) : la loi n°014/96/ADP du 23 mai 1996 portant Réforme Agraire et Foncière, régit la gestion des ressources naturelles (terres, eaux, forêts, faune, pêches, mines, substances de carrières) au Burkina Faso. Elle définit le domaine foncier national (FDN) et organise les instances de gestion. La RAF a instauré les Commissions Villageoises de Gestion des Terroirs (CVGT) aujourd'hui Conseils Villageois de Développement (CVD) au niveau villageois ainsi que les Commissions régionales et provinciales d'aménagement du Territoire. En déterminant le statut de la terre et des ressources naturelles qui s'y trouvent, la RAF contribue à la gestion intégrée et durable du Bassin de la Volta dont le Projet FEM/Volta doit tenir compte.
 - Le Code de l'Environnement au Burkina Faso : la loi n°005/97 /ADP du 30 janvier 1997 portant Code de l'environnement, énonce les principes et règles générales de maintien des équilibres écologiques, de la protection de la qualité des écosystèmes et l'amélioration du cadre de vie en général. L'élaboration et la mise en œuvre du projet tient compte des principes et orientation de ce Code afin d'arriver, au terme de son exécution, à un gestion intégrée et durable des écosystèmes du bassin versant de la Volta au Burkina Faso.
 - Le Code Forestier : la loi n°007/97 /ADP du 31 janvier 1997 portant Code forestier au Burkina fixe le régime des forêts, de la faune, de la pêche et de aquaculture, et les modalités d'utilisation de leurs différentes ressources au Burkina Faso. Le présent projet tient donc compte des prescriptions de ce Code.
 - La loi portant orientation relative à la gestion de l'eau : cette loi fixe les conditions de mobilisation et d'utilisation de l'eau au Burkina Faso. Dans la mise en œuvre du projet, les actions visant la mobilisation et l'utilisation de l'eau devraient tenir compte de cette loi.

2.3 Instruments communautaires et instruments internationaux universels

14. En termes d'instruments communautaires et instruments universels dans lesquels s'insèrent les activités du projet FEM-Volta au Burkina Faso, on peut noter :
- Instruments sous régionaux : signalons qu'au plan régional et international, le projet FEM-VOLTA s'intègre dans le processus Sahel 21 du CILSS, la politique agricole de l'Union (PAU) de l'UEMOA adoptée en décembre 2001, le Plan d'Action Régionale de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAR/GIRE) de la CEDEAO et le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA, volet agricole du NEPAD) adopté par le sommet de l'Union Africaine de Maputo en Juillet 2003. On peut également citer le Document de Politique des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest adopté par la CEDEAO en 2008 et Décision A/DEC.5/12/01 du 21 décembre 2001 portant création du Cadre Permanent de Coordination et de Suivi de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau en Afrique de l'Ouest (CPCS/GIRE/AO).
 - Instruments universels (Voir tableau 1)

Tableau 1 : Conventions, traités et protocoles ratifiés par le Burkina Faso

Titre de la convention	Lieu et date d'adoption	Date d'entrée en vigueur	Date et décret de ratification
1. Convention sur la pêche et la conservation des ressources biologiques de la haute mer.	Genève 29-04-1958	20-03-1966	20-03-1966
2. Convention sur la Haute mer	Genève 24-04-1958	30-09-1962	13-11-1965
3. Convention sur le criquet migrateur en Afrique.	Kano 25-05-1962	13-04-1963	13-04-63
4. Convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles	Alger 15-09-1968	16-06-1969	28-09-1969 Décret 68-277 du 23-11-1968
5. Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau.	Ramsar 02-02-1971	21-12-1975	Zatu AN VII 2 du 23-08-1989 Kiti AN VII 3 bis du 23-08-1989
6. Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.	Paris 23-11-1972	17-12-1975	02-07-1987 déc. N°85-297 du 03-06-1985
7. Convention sur le commerce international des espèces de faunes et de flore sauvages menacées d'extinction.	Washington 03-03-1973	01-07-1975	11-01-1990 Zatu AN VII 2 du 23-08-1989. Kiti 85-185 du 30-12-1985.
8. Amendement à la Convention sur le commerce international des espèces de faunes et de flore sauvages menacées d'extinction. (Art.XXI)	Gaberone 30-04-1983		Déc. N°91-399 du 10-10 1991
9. Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.	Bonn 23-06-1979		01-10-1990 Zatu AN VII 2 du 23-08-1989 Kiti AN VII bis du 23-09-1989
10. Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel	Berne 19-09-1979	01-06-1982	01-10-1990 Zatu AN VII 2 du 23-08-1989 Kiti AN VII 3 bis du 23-09-1989.
11. Convention portant création de l'autorité du Bassin du Niger.	Faranah 21-11-1980	03-12-1982	03-12-1982
12. Protocole relatif au fonds de développement du Bassin du Niger.	Faranah 21-11-1980	03-12-1982	03-12-1982
13. Convention des Nation Unies sur le droit de la mer.	Montego Bay 10-12-1982		10-12-1982
14. Convention pour la protection de la couche d'ozone	Vienne 22-03-1985	22-09-1988	28-06-1988 Zatu 86-16 du 05-03-1986 Kiti 86-70 du 05-03-1986
15. Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la	Montréal 16-09-1987	01-01-1989	18-10-1989 Zatu ANVI 21 du 13-01-1989

Titre de la convention	Lieu et date d'adoption	Date d'entrée en vigueur	Date et décret de ratification
couche d'ozone.			Kiti AN VI 164 du 20-01-1989
16. Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.	Copenhague 1992		Loi N°11/95/ADP du 27-04-1995. Déc.N°95-380 du 27-09-1995
17. Convention sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières.	Bamako 30-01-1991		Loi N°19/93/ADP du 24-05-1993. Prom. déc. N°93-191 du 16-06-1993. Déc.N°93-284 du 20-09-1993.
18. Convention cadre sur les changements climatiques.	Rio 12-06-1992	21-03-1994	Loi N°22/93/ADP du 24-05-1993. Prom. Déc.N°93-194 du 16-06-1993. Déc. N°93-287 du 20-09-1993.
19. Convention sur la diversité biologique.	Rio de Janeiro 05-06-1992	29-12-1996	Loi N°17/93/ADP du 24-05-1993.Prom. déc.N°93-194 du 16-06-1993. Déc. N° 93-292 du 20-09-1993.
20. Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification.	Paris 17-06-1994	26-12-1996	Loi N°33/95 du 29-12-1995. Prom. déc.N°95-500 du 01-12-1995. Déc. 95-569 du 29-12-1995.
21. Convention concernant l'emploi de la Céruse dans la peinture.	Genève 25-10-1921	31-08-1923	21-11-1960
22. Convention internationale pour la protection des végétaux.	Rome 06-12-1951		Loi N°61/94ADP/ du 22-12-1994. Prom. déc. N°95-16 du 18-01-1995. Déc. 95-93 du 07 mars 1995.
23. Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de PELINDABA)	Péлиндaba		Loi N°27/96/ADP du 17 juillet 1996. Déc. N°96-449 du 18 décembre 1996.
24. Convention portant Statut de l'Autorité de Développement Intégré du Liptako Gourma	03-06-1971		19-03-1974
25. Convention portant création du centre international de recherche développement sur l'élevage en zone sub-humide (CIRDES)	Abidjan 12-12-1991		05-06-1992
26. Convention révisée relative à la création de l'autorité du bassin du Niger.	29-10-1987	18-01-1995	03-08-1988
27. Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration de l'espace extra atmosphérique y compris la lune et les autres corps célestes.	27-1-1967	10-10-1967	18-06-1968
28. Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de	Bâle		Décret n° 98-424/PRES/PM/MAET/MEE du

Titre de la convention	Lieu et date d'adoption	Date d'entrée en vigueur	Date et décret de ratification
déchets dangereux et de leur élimination.			5 Octobre 1998 portant ratification de la Convention de Bâle.
29. Protocole de Kyoto			31 mars 2005
30. Le protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques			31 mars 2005

Source : DGACV, 2008 (www.primature.gov.bf)

3 Présentation des zones couvertes par le bassin

15. Le bassin national de la Volta reste le plus grand des trois bassins qui composent le Burkina Faso. En effet il couvre 63% du territoire contre 30% pour le bassin du Niger et 7% pour celui de la Comoé. Cet espace géographique prend en compte partiellement ou entièrement trente (37) provinces, et douze (12) Région administratives.

3.1 Description biogéographique du bassin

16. En ce qui concerne la **description biogéographique** du bassin national de la Volta (Tableau 2), on note :
- Un relief relativement monotone et plat (les pentes y sont généralement très faibles : entre 0,07m /km et 0,9m/km);
 - Une **géologie** marquée grossièrement par les formations sédimentaires du précambrien recouvrant de manière discontinue le socle cristallin du sud-ouest (région des Hauts Bassins) jusqu'à Kaya (au portes du Sahel) en passant des formations du Tertiaire reposant sur le socle cristallin dans les sous bassins les plus à l'Est du Pays (Dyamongou et la Tapoa – Mékrou) ;
 - Un contexte **hydrogéologique** comprenant les éléments suivants :
 - les zones d'altération, fractures, filons intrusifs et gabbros dans les formations précambriennes ;
 - les roches sédimentaires ;
 - les alluvions ;
 - les dunes.
 - Des **écoulements superficiels** temporaires observés dans tout le sous bassin du Nakanbé et celles pérennes dans le sous bassin du Mouhoun. Aussi, des crues importantes entraînant des inondations variant selon la position géographique, morpho-pédologique et le couvert végétal de chaque sous;
 - Un contexte climatique influencé de manière alternée et réciproque par deux anticyclones, se traduisant par des variations saisonnières des paramètres climatiques (température, pluviométrie, vent, évaporation, etc..) présentées ci-dessous :
 - une pluviométrie annuelle marquée par une variation spatio-temporelle avec une moyenne annuelle variant entre 400 – 900 mm (dans la partie supérieure du Nakambé) puis une moyenne de 800– 1000 mm (dans le sous bassin Mouhoun) ;
 - un régime des vents dominé par l'Harmattan plus marqué au nord (Nakanbé supérieur) et la mousson qui est quant à elle plus forte au sud (Mouhoun inférieur) ;
 - Un couvert végétal variable selon la zone climatique du sous bassin, la géomorphologie et le contexte édaphique local. Le nord du Nakanbé est dominé par la savane arbustive claire, et l'Ouest du Mouhoun par la savane arborée et les forêts galeries (Figure 2);
 - La présence d'écosystèmes humides remarquables tout le long du bassin du Mouhoun avec comme exemple le Sourou, la Mare aux Hippopotames de Bala, la multitude de forêts classées sur la Bougouriba ;
 - Du point de vue des systèmes d'érosion et de sédimentation, il faut souligner que :
 - au cours supérieur et médium du bassin du Nakanbé, les violentes averses en fin et début d'hivernage entraînent un écoulement dévastateur en érodant les sols mis à nu;
 - dans le reste des sous bassins du Mouhoun et du Nakanbé, la contribution à l'érosion est moyennement à faiblement importante.

Tableau 2 : Bassins versants national de la Volta.

Bassin international	Bassin national	Sous bassin national	Superficie en km ²	% pays	% bassin
VOLTA	NAKANBE	-	81 932	29,8	
		Pendjari - Kompienga	21 595		
		Nakanbé	41 407		
		Nazinon	11 370		
		Sissili	7 559		
	MOUHOUN	-	91 036	33,2	
		Mouhoun Supérieur	20 978		
Mouhoun Inférieur		54 802			
Sourou		15 256			
TOTAL			172 968	63,1	45,1
Superficie pays			274 200		

3.2 Caractéristiques socio-économiques et humaines du bassin

17. Les **caractéristiques socio-économiques et humaines**, se résument dans les points importants suivants (Tableau 3) :

- La population totale concernée par le bassin, sur la base des données de projections de l'INSD 2004, est de 8 025 821 habitants soit 63,08 % de la population totale du Burkina Faso pour la même période ;
- Les principales activités des populations dans le bassin sont l'agriculture et l'élevage. Dans les autres sous bassins, l'agriculture est une céréaliculture pluviale de subsistance, et l'activité de base associée à un élevage dominé par les petits ruminants. La culture du coton traditionnellement présente dans le bassin versant du Mouhoun (Boucle du Mouhoun) est en train de prendre de l'ampleur dans l'Est, notamment dans la région administrative de l'Est, du Centre-Est et dans une moindre mesure au Sud-Ouest (Diébougou et Gaoua). La culture maraîchère de contre-saison dont la vente est destinée aux grandes villes, est une stratégie de survie sur le plateau Mossi et notamment dans les régions administratives du Centre Nord et du plateau central ; le transport fluvial traditionnel est une activité localisée dans la vallée du Sourou et concerne le bois de chauffe et autres productions alimentaires.
- L'accès aux ressources naturelles (eau, terre agricole, pâturage, bois de chauffe) de même que leur jouissance au Burkina Faso est régie par la loi N° 014 /ADP du 23 mai 96, décret 97-054/PRES/PM/MEF du 6 février 97 portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) ; la loi N° 002/ADP du 19 janvier et son rectificatif N° 005/ADP du 30 janvier 1997 ; le code forestier (loi N° 006/ADP) qui fixe les principes relatifs à la conservation et à la gestion des ressources naturelles forestières, fauniques et halieutiques et la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau et la loi N° 055-2004/AN portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso. Selon qu'on soit en zone urbaine ou rurale, l'accès aux ressources est dans la pratique, régi respectivement par le droit moderne et par les droits coutumiers. Malgré cette répartition, le foncier reste une source de conflits dont les plus récurrents sont les conflits agriculteurs/éleveurs.
- En matière d'organisation locale de la gestion des ressources et suivant les textes de la décentralisation au Burkina Faso, ce rôle est dévolu aux CVD (cf. loi N° 055- 2004/AN portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso) ;
- A côté de ces structures, de nombreux acteurs de la société civile interviennent activement dans la gestion des ressources naturelles. Dans la quasi-totalité des villages, on dénombre plusieurs organisations à base communautaire oeuvrant dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage ainsi que des comités villageois de gestion de la faune ou de la forêt ;
- En matière de bilan entre le potentiel d'utilisation des ressources et les besoins, il est à noter que les demandes en eau sont élevées pour l'irrigation (existence des périmètres irrigués du Sourou et Bagré avec maîtrise totale de l'eau et développement de la petite irrigation autour des points d'eau

ces trois dernières années dans tous les sous bassins) pour l'hydroélectricité (Stations hydroélectriques de Kompienga et Bagré) moins élevé pour l'industrie (Seule Bobo- Dioulasso concentre ce type d'industries pour une importante demande en eau).

- Du point de vue de la dépendance amont/aval, le Burkina Faso qui est situé à l'amont du bassin ne devrait pas trop subir les conditions qui prévalent en aval du bassin. Toutefois, des ouvrages importants dans les zones en amont des affluents Burkinabé pourraient diminuer les ressources en eau des populations Burkinabé en aval.

Tableau 3 : Caractéristiques socio-économiques et humaines du bassin

Bassin national	Population	Densité	Principales activités	Principaux besoins	Observation
Mouhoun	3 693 607	41 hbts/km ²	Agriculture pluviale	Eau, sol	Très importante
			Agriculture irriguée en maîtrise totale de l'eau	Eau, sol	Peu importante
			Agriculture irriguée en maîtrise partielle de l'eau	Eau, sol	Importante
			Elevage (extensif et semi- extensif)	Produits forestiers (herbacées, ligneux), eaux	Très importante
			Transformation Industrielle	Eau	Peu importante
			Carbonisation végétale	Produits forestiers ligneux	Importante
			Transport fluvial traditionnel	Eaux	Embryonnaire
			Pêche et pisciculture	Eaux	Importante
			Cueillette	Produits forestiers non ligneux	Importante
			Artisanat (cuir et peaux, vannerie, sculpture, poterie)	Eaux, terre, produits forestiers ligneux, herbacées	Importante
Chasse et tourisme	Ecosystèmes	Embryonnaire			
Nakanbé	4 332 214	53 hbts/km ²	Agriculture pluviale	Eau, sol	Très importante
			Agriculture irriguée en maîtrise totale de l'eau	Eau, sol	Peu importante
			Agriculture irriguée en maîtrise partielle de l'eau	Eau, sol	Importante
			Elevage (extensif et semi- extensif)	Produits forestiers (herbacées, ligneux), eaux	Très importante
			Transformation Industrielle	Eau	Embryonnaire
			Hydroélectricité	Eaux	Importante
			Carbonisation végétale	Produits forestiers ligneux	Très importante
			Pêche et pisciculture	Eaux	Importante
			Chasse et tourisme	Ecosystèmes	Très importante

Source : Enquête terrain

3.3 Analyse des contraintes majeures

18. Dans le bassin de la Volta au Burkina Faso, quatre types d'écosystèmes ont été identifiés. Ces écosystèmes se retrouvent inclus dans les grands types d'écosystèmes identifiés au Burkina Faso (Ministère de l'environnement et du cadre de vie, 2004). Ce sont :

- Les écosystèmes aquatiques (eau stagnante et eau courante)
- Les écosystèmes humides
- Les agro-écosystèmes
- Les écosystèmes sylvo-pastoraux (Figure 2)

19. Ainsi, les principales contraintes par ordre de priorité dans ces écosystèmes sont (Tableau 4) :

- Les contraintes des ressources en eau sont liées au faible niveau de mobilisation des eaux de surface et le tarissement rapide des plans d'eau. Cette situation s'explique d'une part, par une forte évaporation des eaux et un envasement des plans d'eau ; et d'autre part, par la surexploitation des plans d'eau. Tout ceci a pour conséquence les nombreux conflits entre les différents utilisateurs (agriculteurs, éleveurs, maraîchers, ouvriers...), la perte de la biodiversité aquatique, la baisse de la production piscicole et maraîchère.
- Les contraintes des ressources en terre sont liées au phénomène de dégradation des sols (érosion) qui occasionne une baisse de la fertilité des sols. Ce qui a pour conséquence une surexploitation des terres et une baisse du niveau des rendements des cultures. L'insécurité foncière constitue aussi une contrainte majeure dans la gestion durable des terres. Pour cause, toute forme d'aménagement sur une terre dont on n'est pas propriétaire est vue comme moyen ou une tentative d'appropriation. Ce qui n'est pas autorisé.
- Les contraintes au niveau des ressources sylvo-pastorales sont liées à la diminution des superficies des pâturages, à la déforestation et au non respect des règles locales. Ce qui dû à l'accroissement de l'effectif du cheptel, la colonisation des zones de pâturage et de zones forestières par les agriculteurs, et l'emblavement des pistes à bétail. Une telle situation engendre de fréquents conflits entre agriculteurs et éleveurs, la disparition des espèces ligneuses et fauniques.
- Les contraintes au niveau des bas-fonds sont liées à leur surexploitation et à la dégradation des berges (dénudation). Cette situation est due au non aménagement des bas-fonds et l'occupation des lits des bas-fonds par l'agriculture entraînant leur ensablement. Ce qui a pour conséquence la faible valorisation des bas-fonds et leur dégradation.

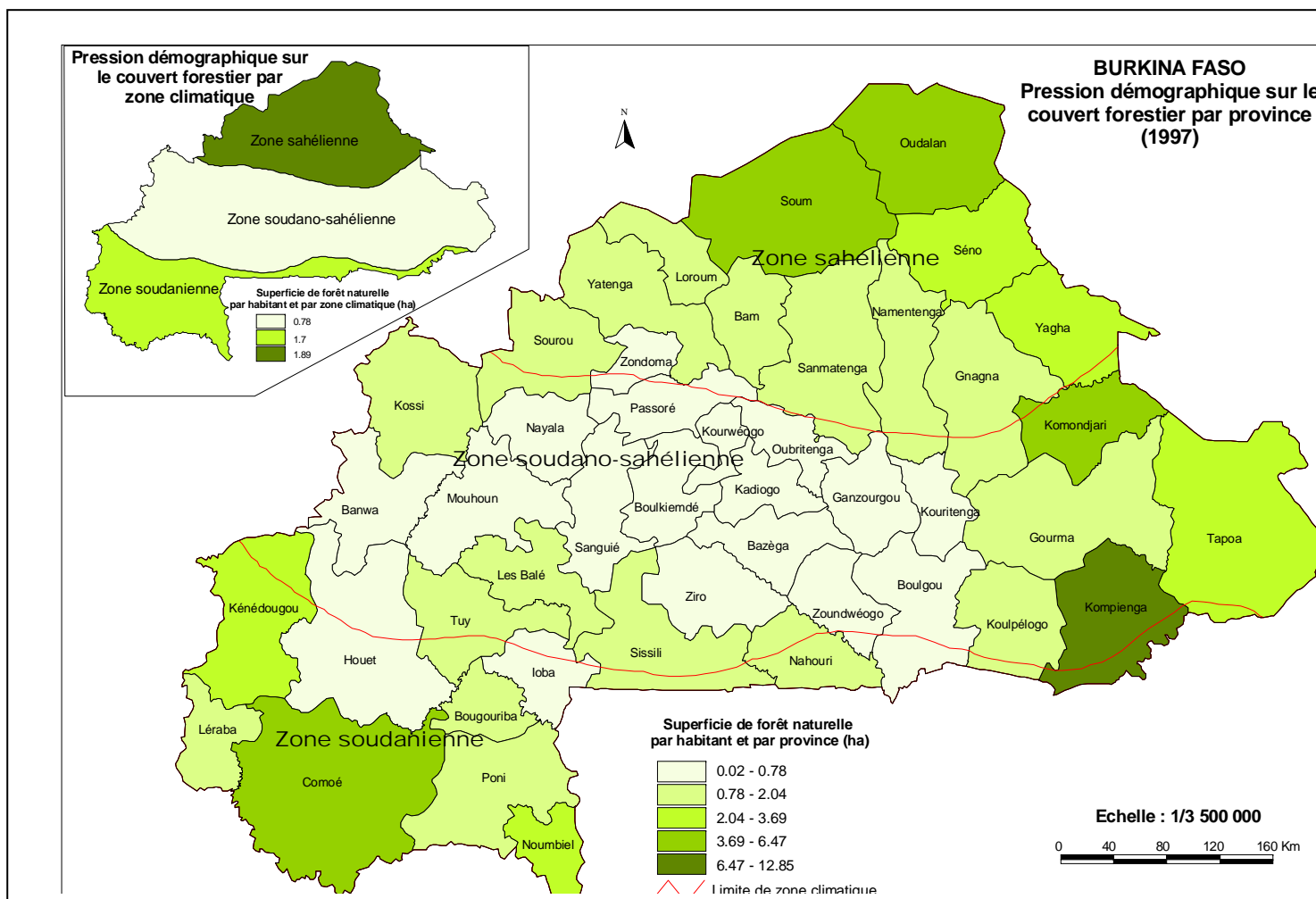


Figure 2 : Disponibilité des forêts naturelles par tête d'habitant dans le bassin de la Volta au Burkina Faso (MECV, 2008)

Tableau 4 : Synthèse des contraintes et actions à entreprendre par écosystème dans le bassin de la Volta au Burkina Faso

Ecosystèmes	Ressources	Contraintes	Objectifs de développement	Actions	Résultats attendus
Aquatiques	Eau	<ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau de mobilisation des eaux de surface - Surexploitation des plans d'eau existants 	Accroître la disponibilité en eau de surface	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de barrages et boulis 	La disponibilité en eau pour les cultures irriguées et l'abreuvement des animaux est améliorée
		<ul style="list-style-type: none"> - Ensablement des plans d'eau - Tariessement rapide des plans d'eau 	Protéger les berges des plans d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Reboisement et sites Anti-Erosifs pour la protection des berges des plans d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensablement des plans d'eau est réduit - La pérennité des plans d'eau est améliorée
	Halieutique	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la productivité piscicole - Perte de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la production piscicole - Restaurer la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Empoisonnement des plans d'eau - Réintroduction des espèces halieutiques en voie de disparition ou disparues 	<ul style="list-style-type: none"> - La production piscicole est améliorée - La biodiversité halieutique est restaurée
Humides	Bas-fonds	Faible valorisation des bas-fonds	Accroître la production agricole	Aménagement des bas-fonds	<ul style="list-style-type: none"> - Les bas-fonds sont aménagés - La production s'est accrue au niveau des bas-fonds
		<ul style="list-style-type: none"> - Ensablement des bas-fonds - Dégradation des berges (dénudation) - Perte de la biodiversité végétale 	<ul style="list-style-type: none"> - Protection des berges - Restauration de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Reboisement des berges en espèces utilitaires - Sites Anti-érosifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Les berges sont protégées et restaurées - La biodiversité s'est améliorée
Agro-écosystèmes	Terres de culture	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des sols - Faible niveau de fertilité des sols - Perte de la diversité biologique des sols 	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer les sols dégradés - Accroître la fertilité des sols - Restaurer la fertilité biologique des sols 	<ul style="list-style-type: none"> - Cordons pierreux et végétalisation - Fosse fumière - Rotation des cultures 	<ul style="list-style-type: none"> - La disponibilité des terres de culture est accrue - La productivité des sols s'est améliorée - La fertilité biologique des sols s'est améliorée

Ecosystèmes	Ressources	Contraintes	Objectifs	Actions	Résultats attendus
Sylvo-pastoraux	Pâturage	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des superficies de pâturage - Réduction de l'offre fourragère (quantité et qualité) 	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer de zone de pâture - Accroître la disponibilité en fourrage - Réduction de la pression sur les ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Délimitation de zone de pâturage - Enrichissement fourrager - Réglementation de l'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Des zones de pâturage sont sauvegardées - Le potentiel fourrager est amélioré (quantité et qualité) - La pression sur les ressources naturelles s'est réduite
		<ul style="list-style-type: none"> - Emblavement des pistes à bétails - Conflit agriculteur éleveur 	Faciliter l'accès des animaux au pâturage et à l'eau	Délimitation de piste à bétail	<ul style="list-style-type: none"> - Des pistes à bétail existent et sont fonctionnels - Des conflits sont atténués
	Cheptel	Insuffisance de parc de vaccination	<ul style="list-style-type: none"> - Déduction de la pression au niveau des parcs existants - Amélioration de la santé animale 	Réalisation de parc de vaccination	<ul style="list-style-type: none"> - La pression sur les RN au niveau des parcs existants s'est réduite - La santé animale s'est améliorée
	Foret et faune	<ul style="list-style-type: none"> - Déforestation - Perte de la biodiversité végétale et faunique 	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation des forêts - Restauration de la biodiversité végétale et faunique 	<ul style="list-style-type: none"> - Délimitation de zone de forêt - Reboisement - Réintroduction d'espèces disparues ou menacées 	<ul style="list-style-type: none"> - Des zones de forêts protégées existent - La biodiversité s'est améliorée - La disponibilité du bois de chauffe et de service s'est améliorée - La disponibilité des produits forestiers non ligneux s'est accrue

4 Identification et analyse des institutions/acteurs d'intérêt

20. De nombreuses institutions sont impliqués ou peuvent être impliqués dans la mise en œuvre du projet FEM-Volta au Burkina Faso. Elles sont catégorisées de la manière suivante :

4.1 Les institutions publiques : L'administration publique

4.1.1 Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

21. **Directions Générales des Productions Végétales (DGPV)** : Elle a pour mission d'assurer la mise en œuvre de la politique du Ministère en matière de production, de gestion des ressources naturelles, de vulgarisation, d'appui au monde rural, de promotion des filières végétales et du contrôle du conditionnement et de la qualité des produits agricoles. Placée sous l'autorité d'un Directeur Général, la Direction Générale des Productions Végétales comprend :

- La Direction de la Promotion des Filières Végétales (DPFV) ;
- La Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC) ;
- La Direction de la Vulgarisation et de la Recherche-Développement (DVRD)
- La Direction de l'Organisation des Producteurs et de l'Appui aux Institutions Rurales (DOPAIR).

22. **Directions Générales des Prévisions et de Statistiques Agricoles (DGPSA)** : Elle a pour missions, le suivi régulier des indicateurs de la situation alimentaire du pays, la réalisation des études et enquêtes nécessaires à la définition des stratégies et programmes de lutte contre l'insécurité alimentaire, la collecte, l'exploitation et la diffusion de l'information sur l'évolution de la situation alimentaire, la coordination des secours d'urgence et la mobilisation de l'aide alimentaire. Placée sous l'autorité d'un Directeur Général, la Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles comprend :

- La Direction des Statistiques Agricoles (DSA) ;
- La Direction de la Coordination des Programmes de Sécurité Alimentaire (DCPSA) ;
- La Direction des Préventions et d'Alerte Précoce (DPAP).

23. **Directions Générales de l'Hydraulique Agricole (DGHA)** : Elle a pour missions la conception, la coordination de la mise en œuvre et de l'application de la politique nationale dans les domaines de l'hydraulique agricole et pastorale, de l'exploitation et de la protection des ressources en eau pour la production agricole, pastorale et halieutique. Placée sous l'autorité d'un Directeur Général, la Direction Générale de l'Hydraulique Agricole comprend :

- La Direction de la Promotion de la Petite Irrigation (DPPI)
- La Direction de la Coordination des Aménagements Hydro-Agricoles (DCAH)

24. **Directions Générales de l'Approvisionnement en Eau Potable (DGAEP)** : Elle a pour mission la conception, la coordination de la mise en œuvre et de l'application de la politique nationale dans les domaines de l'hydraulique urbaine, semi-urbaine, rurale et industrielle, l'exploitation, le suivi de la qualité et la protection des ressources en eau destinées à la consommation humaine. Placée sous l'autorité d'un Directeur Général, la Direction Générale de l'Approvisionnement en Eau Potable comprend :

- La Direction de l'Hydraulique Villageoise (DHV) ;
- La Direction de l'Hydraulique Urbaine et Semi-Urbaine (DHUSU).

25. **Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE)** : Elle a pour mission d'assurer la gestion des ressources en eau et de mettre en place un système d'information y afférente. A ce titre elle est chargée :

- De réaliser l'inventaire des eaux de surface et souterraines, et des études générales pour une meilleure connaissance de la ressource en eau ;

- De suivre l'exploitation des ressources en eau ;
 - De centraliser et de diffuser les données sur les ressources en eau ;
 - D'élaborer la législation et la réglementation sur les ressources en eau ;
 - De mettre en place les structures chargées du suivi de la législation et de la réglementation sur l'exploitation des ressources en eau ;
 - D'élaboration et de publier l'annuaire hydrologique et hydrogéologique national ;
 - De centraliser et de traiter les données hydrologiques et hydrogéologiques recueillies sur l'ensemble des bassins hydrographiques ;
 - De s'assurer de la régularité du fonctionnement des stations hydrométriques et piézométriques ;
 - De coordonner et de veiller à l'élaboration de toute publication sur les ressources en eau : annuaires, bulletins de synthèse, carte hydrologique du Burkina Faso, etc ;
 - De tenir à jour le fichier d'inventaire des points d'eau et des ressources en eau des bassins ;
 - De mener toutes les études hydrologiques, hydrogéologiques, hydrométéorologiques, hydrochimiques ou sédimentologiques nécessaires à la connaissance des régimes des cours d'eau et points d'eau se trouvant à l'intérieur des bassins.
 - Placée sous l'autorité d'un Directeur Général, la Direction Générale des Ressources en Eau comprend :
 - La Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau (DEIE) ;
 - La Direction du Suivi des Bassins Hydrographiques (DSBH).
26. Direction Générale des Ressources Halieutiques (DGRHA) : Elle a pour mission, la conception, la coordination de la mise en oeuvre et le suivi de la politique nationale en matière de développement des ressources halieutiques. Placée sous l'autorité d'un Directeur Général, la Direction Générale des Ressources Halieutiques comprend :
- La Direction des Aménagements et de l'Exploitation des Ressources Halieutiques (DAERHA)
 - La Direction de la Promotion de la Filière Pêche (DPFP)
27. Directions des Etudes et de la Planification (DEP) : Elle a pour mission d'étudier, de suivre, d'évaluer les projets et programmes du Ministère et de veiller au renforcement des relations entre le Ministère et ses partenaires.
28. La Direction des Etudes et de la Planification comprend les Services suivants :
- Le Service des Etudes et de la Formulation des Projets et Programmes ;
 - Le Service du Suivi-évaluation des Projets et Programmes ;
 - Le Service du Suivi de la Coopération Technique ;
 - Le Service du Suivi de l'Informatisation du Ministère ;
 - Le Service du Suivi des Marchés Publics ;
 - Le Centre National de Documentation Agricole.
29. Le Secrétariat Permanent du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (SP/PAGIRE) : le SP/PAGIRE est placée sous la tutelle technique du MAHRH. La mission globale assignée au SP/PAGIRE est de faciliter la prise en compte des principes fondamentaux de la GIRE dans le développement économique et social du pays. Le Secrétariat Permanent du PAGIRE est en outre chargé du suivi évaluation du PAGIRE, des actions d'information et de sensibilisation et de la mobilisation des ressources financières pour la mise en oeuvre du PAGIRE.
- Le Comité Technique de l'Eau (CTE), organe de coordination interministérielle regroupant les responsables de neuf services centraux - agriculture, ressources animales, environnement, énergie, infrastructures, santé publique, aménagement du territoire, coopération et décentralisation - et qui

est chargé du pilotage du PAGIRE.

- Le Cadre Permanent de Concertation sur la Recherche dans le Domaine de l'Eau et de l'Assainissement (CPCR-Eau)
 - Le Cadre de Concertation entre le Ministère et les partenaires du sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement (CCP-AEPA).
 - Les Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA) et les Sociétés d'Etat (SE)
30. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques assure l'orientation et le suivi des activités des Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA) et les Sociétés d'Etat (SE) suivants :
- L'Autorité de Mise en Valeur de la Vallée du Sourou (AMVS) ;
 - Le Bureau National des Sols (BUNASOL) ;
 - Le Centre Agricole Polyvalent de Matourkou (CAP-Matourkou) ;
 - Le Centre National d'Equipement Agricole (CNEA) ;
 - Le Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural (FEER) ;
 - La Maîtrise d'Ouvrage de Bagré (MOB) ;
 - La Maîtrise d'Ouvrage de Ziga (MOZ) ;
 - L'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) ;
 - L'Office National des Puits et Forages (ONPF) ;
 - La Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire (SONAGESS).
31. Les Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA) et les Sociétés d'Etat (SE) sont régis par leurs textes de création et leurs statuts.
32. Les Directions Régionales, Provinciales et Départementales : Les Directions Régionales, Provinciales et Départementales ont pour mission d'assurer le fonctionnement et la gestion des structures du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques relevant de leur ressort territorial.
33. **Les projets et Programmes rattachés :** le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques assure le suivi et l'évaluation de l'exécution des Projets et Programmes placés sous sa tutelle et financés tant sur les ressources intérieures qu'extérieures. Au nombre de ces projets et programmes, on pourrait retenir : le PNGT II, le PAFASP, le PICOFA, le PADABB, le PROFIL, le PDRD, le PADSEA II etc.

4.1.2 Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV)

34. La Direction Générale de la Conservation de la Nature (DGCN) et la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEEF) : Elles ont pour mission la coordination des activités de lutte contre la désertification, de promotion des évaluations environnementales et de l'éducation environnementale, du suivi des conventions en matière d'environnement. Placée sous l'autorité d'un Directeur général, la Direction générale de la Conservation de la Nature comprend :
- La Direction de la coordination de la lutte contre la désertification (DCLCD) ;
 - La Direction des évaluations environnementales (DEE) ;
 - La Direction des conventions internationales en matière d'environnement (DCIE) ;
 - La Direction de l'éducation environnementale et du développement des compétences (DEEDC).
35. La Direction des Aménagements Forestiers : la Direction des Aménagements Forestiers (DAFor) a pour mission la conception, la coordination, le suivi et l'appui à la mise en œuvre des actions en matière d'aménagement des forêts et l'appui aux structures déconcentrées et partenaires.

36. La Direction des Etudes et de la Planification : elle a pour mission d'étudier, de suivre, d'évaluer les projets et programmes du Ministère et de veiller au renforcement des relations entre le Ministère et ses partenaires. A ce titre, elle est chargée :
- de centraliser l'ensemble des données relatives à tous les projets du ministère en cours de réalisation ou à réaliser ;
 - de définir des indicateurs de performance et mettre en place des tableaux de bord de suivi de la gestion des services et des projets ;
 - de suivre et contrôler les projets du ministère inscrits ou non dans les plans et programmes de développement ;
 - d'élaborer une planification des activités du ministère ;
 - de dresser les plannings d'activités du ministère ;
 - d'assurer la collecte et le traitement des données financières en vue de les synthétiser dans les tableaux d'ensemble ;
 - d'élaborer et veiller à la mise en oeuvre du schéma directeur informatique du ministère ;
 - de suivre l'élaboration et l'exécution des programmes de réformes économiques ;
 - de présider la commission d'attribution des marchés du ministère ;
 - de réaliser toutes études nécessaires à la dynamique du ministère ;
 - de gérer le centre de documentation du ministère.
37. Le Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CONEDD) : le Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CONEDD) est une structure de mission placée sous la tutelle technique du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie ; il est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. La dénomination, Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable provient de l'analyse faite lors de la première session de la conférence du Conseil National pour la GESTION de l'Environnement (CONAGESE) tenue à Ouagadougou du 26 au 28 mars 2002. Les actes de cette conférence précisent entre autres les missions, l'organisation, le fonctionnement du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable. La mission globale assignée au CONEDD est de faciliter la prise en compte des principes fondamentaux de préservation de l'environnement dans le développement économique et social du pays. Les missions spécifiques sont définies ainsi qu'il suit :
- contribuer à l'orientation des politiques, stratégies et législations en matière d'environnement, de ressources naturelles et de développement durable ;
 - veiller à la prise en compte des dimensions et préoccupations environnementales dans les politiques, plans et programmes sectoriels ;
 - favoriser la promotion des principes du Développement Durable (DD) ;
 - veiller à la mise en cohérence des cadres de planification en matière d'environnement et de développement durable, initiés tant par les structures publiques (nationales et de coopération) que privées ;
 - assurer la centralisation, la capitalisation et la diffusion d'informations de qualité en matière d'environnement et de DD ;
 - favoriser la concertation entre les acteurs de la gestion de l'environnement et du DD ;
 - assurer le suivi et l'évaluation des politiques, programmes, stratégies et législations formulés dans le cadre de la gestion des questions environnementales et du DD ;
 - réaliser des études prospectives sur des questions pertinentes en matière d'environnement et de développement durable ;
 - mettre en place des outils et des mécanismes pour apprécier l'état de la nation en matière de

développement durable ;

- assurer l'examen des questions spécifiques en rapport avec l'environnement et le développement durable dans le cadre des commissions spécialisées.

38. **Les Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA)**

- **Le Centre National de Semences Forestières du Burkina Faso (CNSF) :** Le Centre National de Semences Forestières du Burkina Faso (CNSF) est un établissement public à caractère administratif (EPA) qui a pour principal objectif d'assurer l'approvisionnement des producteurs en semences forestières de bonnes qualités nécessaires aux activités de reboisement. Il a été créé en 1983 et son siège est à Ouagadougou (quartier Kossodo) au nord de la ville, sur la route de Kaya, à la lisière du Parc Bangr Weogo ex Forêt classée du barrage. Il est une structure de recherche développement qui contribue à la mise en œuvre de la politique nationale de foresterie rurale, au Plan d'Action Nationale pour l'Environnement et à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action en matière de diversité biologique. Ses missions se résument à :
 - Appuyer les programmes de reconstitution du couvert végétal par la production de semences de bonne qualité et en assurer la diffusion ;
 - Contribuer à la vulgarisation des espèces forestières locales et à la maîtrise des conditions de conservation et de germination des semences ;
 - Contribuer à la conservation de la diversité biologique par le développement de projets de conservation (in situ et ex-situ) ;
 - Contribuer à l'autopromotion paysanne par un transfert soutenu des connaissances techniques au monde rural.
- **L'Office Nationale des Aires Protégées (OFNAP) :** La création de l'OFNAP permet l'ancrage du processus de mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de protection et de promotion des ressources forestières et fauniques. Cet office dispose d'un statut d'Etablissement public de l'Etat (EPE), de moyens juridiques, administratifs, financiers et matériels en vue d'assurer une gestion durable des forêts et réserves de faune

39. **Les projets et Programmes rattachés :** Le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie assure le suivi et l'évaluation de l'exécution des Projets et Programmes placés sous sa tutelle et financés tant sur les ressources intérieures qu'extérieures. Au nombre de ces projets et programmes, on pourrait retenir : le PNGDT, le PROGEREF, le PASE, le PLCE/BN etc.

4.1.3 *Ministère des ressources animales*

40. Au regard des possibilités et des opportunités encore plus grandes pour la promotion des productions animales, le Décret numéro 97-468 /PRES/ PM du 31 octobre 1997 est venu politiquement soutenir les missions assignées au Ministère des Ressources Animales qui sont, entre autres :
- la réorganisation de l'élevage traditionnel travers la formation et l'encadrement des éleveurs ainsi que la coopération entre eux ;
 - l'aménagement des zones pastorales, la promotion des industries, d'aliments de bétail, l'accroissement de la production, fourragère pour une meilleure contribution à l'élevage intensif ;
 - la promotion de fermes d'élevages privées ou étatiques ;
 - le renforcement qualitatif des infrastructures et services de santé animales,
 - le contrôle de la qualité des produits d'origine animale,
 - la promotion de l'industrie de soutien l'élevage par la transformation des sous-produits : denrées alimentaires d'origine animale, cuirs et peaux, fumure ;
 - la recherche de débouchés stables et rémunérateurs pour les produits d'élevage...

41. **La Direction des Etudes et de la Planification (DEP) :** La Direction des Etudes et de la Planification (DEP) est chargée :
- d'élaborer le planning des activités du Ministère;
 - de mener toute étude nécessaire à la dynamique du Ministère ;
 - de coordonner l'élaboration des politiques, des programmes et des projets sectoriels ;
 - d'élaborer en collaboration avec la DAF, le programme d'investissement et d'en suivre l'exécution;
 - de mener des études et de mettre en forme les documents de projets ;
 - de collecter, de centraliser et de diffuser les informations sur les statistiques animales et l'économie de l'élevage ;
 - de centraliser l'ensemble des données relatives à tous les projets en cours de réalisation ou à réaliser ;
 - d'organiser et de superviser les marchés publics du Ministère ;
 - de suivre et de contrôler les projets du Ministère inscrits ou non dans les plans et programmes de développement ;
 - d'assurer la coordination et le suivi de la campagne agropastorale ;
 - de veiller à la pérennisation des acquis des projets et programmes sectoriels ;
 - d'assurer la gestion des archives et de la documentation du ministère.
42. **La Direction des Aménagements Pastoraux et du Foncier :** La Direction des Aménagements Pastoraux et du Foncier (DAPF) est chargée de la conception, la programmation, la coordination, du suivi et du contrôle technique des actions :
- d'études et d'appui et aux aménagements pastoraux ;
 - de sécurisation foncière des activités pastorales ;
 - d'appui à la prévention et à la gestion des situations foncières conflictuelles ;
 - d'harmonisation des différentes interventions en matière d'aménagement de l'espace pastoral ;
 - de suivi, de gestion rationnelle, de valorisation et de régénération des ressources naturelles ;
 - de suivi, de gestion rationnelle des infrastructures, équipements et aménagements pastoraux ;
 - d'appui à l'organisation de la transhumance.
43. **La Direction de l'Intensification des Productions Animales :** La Direction de l'Intensification des Productions Animales (DIPA) est chargée de la conception, la programmation, la coordination, du suivi et du contrôle technique des actions :
- d'amélioration génétique (sélection, diffusion de races performantes, insémination artificielle, transfert d'embryons) ;
 - d'appui-conseil aux producteurs pour l'utilisation efficace du matériel génétique (géniteurs, semences, embryons, œufs à couver) et des produits biologiques ;
 - de promotion de la pratique des cultures fourragères, de la fauche et conservation des fourrages ;
 - de promotion de l'utilisation des aliments concentrés ;
 - d'inventaire et de valorisation des ressources alimentaires disponibles ou susceptibles de l'être ;
 - d'appui-conseil pour la formulation des rations alimentaires ;
 - de promotion des filières (bétail)/ viande, lait, élevage à cycle court, cuirs et peaux) ;
 - de promotion des fermes d'élevage ;
 - de promotion de l'apiculture ;

- de facilitation de l'accès aux Sous Produits Agro-Industriels (SPA), aux animaux performants et aux semences de qualité ;
 - d'appui à la création d'unités de production d'aliments de bétail, de transformation (lait, viande, œufs), de valorisation des cuirs et peaux et autres sous-produits d'abattoirs ;
 - de formation des opérateurs du secteur productions animales ; de promotion des produits de l'élevage par l'animation des cadres de concertation, la diffusion d'information sur les marchés locaux et d'exportation, la participation aux foires, la détermination des normes et labels de qualité en collaboration avec d'autres
44. La Direction de la Vulgarisation et de l'Appui à l'Organisation des Producteurs (DVAOP) : Elle est chargée de la conception, la programmation, la coordination du suivi et du contrôle technique des actions :
- de collecte, de traitement et de diffusion de l'information scientifique ;
 - de mise en œuvre de méthodes et de systèmes de formation, de recherche développement et de vulgarisation pastorale en collaboration avec la recherche, les services techniques et les producteurs ;
 - d'appui à la création et à la dynamisation des organisations de producteurs ;
 - de la conception et de la diffusion de plans types d'infrastructures d'élevage en collaboration avec les autres structures.

4.1.4 Ministère de l'Économie et de la Planification

45. La direction générale de l'économie et de la planification (DGEP) : La direction générale de l'économie et de la planification a pour mission la formulation des politiques de développement à court, moyen et long termes et leur traduction en plans et programmes.
46. La direction générale de l'aménagement du territoire et de la promotion du développement local et régional : La direction générale de l'aménagement du territoire et du développement local a pour mission la formulation des politiques d'aménagement du territoire et de développement régional et leur traduction en projets et programmes.
47. La direction du suivi des organisations non gouvernementales (DSONG) : La direction du suivi des organisations non gouvernementales a pour mission d'informer, de coordonner, d'orienter et de faciliter l'exécution des activités des ONG intervenant au Burkina Faso.
48. La direction des études et de la planification (DEP) : La direction des études et de la planification est chargée :
- élaborer en relation avec les autres directions du ministère un programme de renforcement des capacités ;
 - élaborer le programme d'activités du Ministère de l'économie et du développement ;
 - mettre au point des instruments et méthode d'évaluation des performances des structures du Ministère de l'économie et du développement ;
 - veiller, en relation avec la Direction de l'administration et des finances et la Direction des ressources humaines, à la mise en œuvre de la réforme globale de l'administration publique au sein du département ;
 - assurer la présidence de la commission d'attribution des marchés du Ministère de l'économie et du développement.
49. Les Services Déconcentrés : Les directions régionales de l'économie et du développement, au nombre de treize, constituent les services extérieurs du Ministère de l'économie et du développement. Elles ont pour mission d'appliquer les directives du Ministère de l'économie et du développement en matière de planification et coordination du développement, d'aménagement du territoire, d'information statistique et de coopération décentralisée.

50. Les Services Rattachés : Les structures rattachées du Ministère de l'économie et du développement sont :
- l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) ;
 - le Conseil national de population (CONAPO) ;
 - les projets de développement sous tutelle technique.
51. L'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) est l'organe officiel du gouvernement en matière de collecte et de diffusion de données économiques, sociales et démographiques. Le Secrétariat Permanent du Conseil national de la population (CONAPO) a pour missions de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la politique nationale de population.

4.1.5 Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD)

52. La Direction Générale de la Coordination des Affaires Territoriales : La Direction Générale de la Coordination des Affaires Territoriales (DGCAT) est chargée :
- du suivi de l'administration des circonscriptions administratives ;
 - de la coopération administrative frontalière ;
 - du renforcement de la déconcentration en vue d'assurer un meilleur accompagnement de la décentralisation.
 - de l'élaboration et de la mise en oeuvre des normes et techniques de la tutelle administrative des collectivités locales ;
53. La Direction Générale du Développement des Collectivités locales : La Direction Générale du Développement des Collectivités Locales est chargée :
- du suivi et de la coordination de la mise en oeuvre des Textes d'Orientation de la Décentralisation (T.O.D.) et des lois et règlements de la décentralisation ;
 - de l'exercice de la tutelle financière des collectivités locales ;
 - du suivi de la coopération décentralisée ;
 - du suivi des affaires foncières et de la situation patrimoniale des collectivités locales ;
 - de la promotion du développement et de la bonne gouvernance dans les collectivités locales.
54. La Direction des Etudes et de la Planification : La Direction des Etudes et de la Planification est chargée :
- du suivi et du contrôle des Projets et des Programmes du Ministère ;
 - de la centralisation de l'ensemble des données relatives aux projets en cours de réalisation ou à réaliser ;
 - de la coordination et du suivi des actions de développement mises en oeuvre par les projets relevant du Ministère ;
 - de la supervision de toutes les études nécessaires à la dynamique du Ministère ;
 - de l'étude et de la mise en forme des documents de projets ;
 - de la programmation des investissements au titre du budget de l'Etat ;
 - de l'organisation et de la supervision des marchés publics du Ministère;
 - de la gestion du système informatique du Ministère et l'interconnexion informatique entre les provinces et les communes;
 - de la gestion des archives et de la documentation du Ministère ;
 - de la production des statistiques du Ministère ;
 - du planning des activités du Ministère.

4.1.6 Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité

55. **Le secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence (SP-CONASUR) :** A l'instar des autres pays du Sahel, le Burkina Faso est confronté depuis les années 1970 à un certain nombre de difficultés majeures dues aux catastrophes telles que les sécheresses et les inondations. Pour y faire face, le gouvernement crée, dès 1983, une structure ayant pour mission de prévenir ces phénomènes naturels ou de réduire leurs effets néfastes sur les populations et l'environnement, l'organisme est intitulé : Commission Nationale de Lutte contre les Effets de la Sécheresse (CNLES). Avec l'affirmation de la volonté des autorités gouvernementales de prendre en compte la gestion des autres catastrophes, la Commission est transformée en Comité National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR). Son rôle est centré sur la gestion des catastrophes naturelles au Burkina Faso. Les principales missions qui lui sont assignées sont :

- élaborer et mettre en oeuvre le Plan national d'organisation et de coordination des secours d'urgence et de réhabilitation (PNOCSUR) en cas de catastrophe;
- assurer la coordination, le suivi et l'élaboration des programmes d'atténuation des effets des catastrophes sur le territoire national;
- assurer la formation du personnel administratif provincial dans le domaine de la prévention et la gestion des catastrophes;
- éduquer et sensibiliser le public sur la prévention et la gestion des catastrophes naturelles.

4.1.7 Ministère de l'Energie, des Mines et des carrières

56. La direction générale de l'énergie : La direction générale de l'énergie comprend : la Direction des Hydrocarbures (DH), la Direction de l'Energie Electrique (DEE), la Direction des Energies Renouvelables et des Energies Traditionnelles (DERET), la Direction du Projet Nounbiel (DPN). Elle est chargée de:

- la conception, de l'élaboration, de la coordination et de l'application de la politique du ministère dans le domaine de l'énergie ;
- la définition du plan national d'électrification ;
- l'élaboration des bilans énergétiques et des programmes de maîtrise d'énergie.

57. La direction des études et de la planification : Elle est chargée de :

- centraliser l'ensemble des données relatives à tous les projets en cours de réalisation ou à réaliser ;
- suivre et de contrôler les projets du ministère inscrits ou non dans les plans et programmes de développement ;
- étudier et de mettre en forme des documents de projets à soumettre aux bailleurs de fonds ;
- élaborer le planning des activités du ministère ;
- entreprendre toutes études nécessaires à la dynamique du ministère ;
- centraliser l'information et la documentation du ministère.

58. Les Services Rattachés :

- La société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL)
- Fonds de Développement de l'Electrification
- L'unité d'Exécution de la réforme du secteur de l'énergie (UER)

4.1.8 Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale (M.A.E -C.R.)

59. La Direction générale des relations bilatérales : La Direction générale des relations bilatérales est chargée entre autres :

- De suivre et de traiter toutes les questions touchant aux relations entre le Burkina Faso et les autres Etats ;

- De contribuer au renforcement des relations de coopération entre le Burkina Faso et les autres Etats.
60. La Direction générale des relations multilatérales : Elle assure le suivi et le traitement de toutes les questions concernant les relations entre le Burkina Faso et l'Organisation des Nations Unies, les Organisations africaines, les autres organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales.
61. La Direction des Etudes et de la Planification : La Direction des Etudes et de la Planification est chargée entre autres :
- De centraliser l'ensemble des données relatives à tous les projets en cours de réalisation ou à réaliser ;
 - D'étudier et de mettre en forme des documents de projets ;
 - De planifier les activités du ministère ;
 - De mener les études nécessaires à la dynamisation du ministère ;
 - De présider les commissions d'attribution de marchés du ministère.

4.1.9 Autres : collectivités territoriales, centres de recherche et médias

62. Le bassin de la Volta au Burkina Faso est partagé entre 12 régions sur 13, 37 communes urbaines sur 45 et plus des 2/3 des communes rurales et villages que comptent le pays. Ainsi, en termes de collectivités territoriales d'envergure, on pourrait citer les 12 Conseils Régionaux, les conseils municipaux des provinces et des communes rurales puis les conseils villageois de développement. Les structures de gestion chargées de la gestion des ressources en eau : Les Comités Locaux de l'Eau (CLE) au niveau des sous bassins et les Agences de l'eau à l'échelle bassin versant.. Le bassin de la Volta au Burkina Faso compte au total 19 CLE dont la fonctionnalité est remarquable comme les CLE du Nakambé, le CLE-K (Vallée du Kou).
63. Des institutions nationales de recherche mènent des activités de recherche-développement sur certaines thématiques du projet FEM-Volta. Ce sont les universités (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso) et les centres de recherches (INERA, CNSF, IRSAT, IRSS...) coiffées par le Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS).
64. Les Médias dont le rôle est de servir de canal de communication à large échelle des bonnes pratiques en matière de gestion de bassins versants. Au nombre des médias, on peut citer :
- La presse publique et privée (Sidwaya, Observateur, Indépendant, le Pays...)
 - Les Radios publics et privés (RTB, Horizon FM, Savane FM, Radio communautaires...)

4.2 Les institutions non étatiques

65. Le Réseau des Caisses Populaires du Burkina (RCPB) : En tant que structure de financement, elle devrait apporter une réponse aux besoins d'épargne et de crédits. Leur intervention devrait permettre aux ménages d'améliorer leur niveau de revenu donc une meilleure intensification de leur système de production avec un respect plus ou moins acceptable des normes environnementales.
66. La Société Cotonnière du Gourma (Socoma, Sofitex et Faso coton): Elles interviennent dans le bassin à travers leurs agent(e)s que sont les CC (Correspondant(e)s Coton) et les ATC (Agent(e)s Techniques Coton). Leur domaine d'activité est l'encadrement de la Filière coton depuis la production jusqu'à la commercialisation. L'implication de ces institutions dans une dynamique de gestion durable de bassins versants s'avère important compte tenu du risque environnemental lié à la promotion de la culture du coton (colonisation des zones sensibles, prolifération des POPs, etc.)
67. Les concessionnaires privés de chasse : Ils gèrent environ 9 500 km² d'aires fauniques (environ 500 chasseurs en moyenne/an) et leurs activités permettent des recettes non négligeables (129 850

500 Fcfa/an) dans la région. Elles se traduisent essentiellement par les produits tirés de la vente des permis de chasse par catégorie (nationaux, expatrié(e)s résident(e)s et non-résident(e)) et des permis de visite touristique (1000 FCFA par touriste et par jour), les frais de pistage. Il s'agit d'une contribution au Fonds d'intérêt Collectif. Au niveau des populations locales, les retombées socio-économiques sont représentées par les frais de pistage, la location des zones villageoises de chasse dont les recettes reviennent aux populations locales riveraines, la vente de la viande, 50% de la taxe annuelle de gestion rétrocédés à la population locale.

68. ONG et associations (Tableau 5) : Le bassin de la Volta au Burkina Faso abrite de nombreuses ONG et associations. En guise d'exemple, en 2003 pour la seule région de boucle du Mouhoun, on dénombrait 42 140 groupements de producteurs, 837 coopératives dont 734 (agriculture) et 100 dans l'environnement. 163 unions fédérant des groupements et associations de la région. On dénombrait durant la même période au moins 80 ONG et Associations de développement. Au niveau de la région, il existe un Cadre de Concertation des ONG et Associations (CCOA) fonctionnel, espace de dialogue entre ces structures et l'administration. Ces structures à travers les actions de proximité visant au changement du comportement de l'homme à dompter son environnement, par leurs résultats de terrain s'avèrent être des réponses de la société aux défis de dégradation des Terres et de gestion de bassins versants.

Tableau 5 : Quelques ONG et Associations dans le bassin de la Volta au Burkina Faso

Institutions	Domaine d'activité	Zone d'intervention
Associations		
FUGN	GRN et Développement local	National
TIN-TUA	GRN et Développement local	La région de l'Est
WEND-YAM	GRN et Développement local	La région du Plateau central
FENOP	GRN et Développement local	National
FENU-GGF	Gestion forestière	National
UNPCB	Production cotonnière	National
UNRCP	Micro finance	
ONG		
CREDO	GRN et Développement local	
Iles de Paix	GRN et Développement local	Les régions de l'Est et du Centre-Est
SOS-Sahel	GRN et Développement local	National
GRAF	GRN et Développement local	National
OCADES	GRN et Développement local	National
R-MARP	GRN et Développement local	National
GRAF	GRN et Développement local	National
FEM-ONG	GRN et Développement local	National
NATURAMA	GRN et Développement local	National
CEAS	GRN et Développement local	National
ADRA	GRN et Développement local	National
ODE	GRN et Développement local	National

4.3 Les institutions régionales et internationales

69. De nombreuses institutions régionales sont impliqués ou peuvent être impliqués dans la mise en œuvre du projet FEM-Volta au Burkina Faso (Tableau 6). On pourrait à titre d'exemple citer : le Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Fonds de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest, la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako Gourma, la Communauté Economique du Bétail et de la Viande (CEBEV) une institution du Conseil de l'Entente, l'Institut Panafricain pour le Développement - Afrique de l'Ouest/ Sahel (IPD-AOS), les écoles 2iE, etc.

70. Elles se différencient par la nature de leurs interventions. Les principales sont consignées dans le tableau suivant :

Tableau 6 : Les institutions régionales impliquées dans la GBV

Institutions	Echelle	Rôle
PNUE/FEM	International	<ul style="list-style-type: none"> ▪ développement d'outils de formation, conception de modèles hydrologiques et hydrodynamiques et études thématiques connexes, assistance scientifique pour la mise en oeuvre des projets de démonstration, rédaction du document du projet (PDF-A) sur la gestion des aquifères transfrontaliers
GWP/WAWP	International	<ul style="list-style-type: none"> ▪ développement d'outils de formation, conception de modèles hydrologiques et hydrodynamiques et études thématiques connexes, assistance scientifique pour la mise en oeuvre des projets de démonstration, rédaction du document du projet sur la gestion des aquifères transfrontaliers
UNESCO	International	<ul style="list-style-type: none"> ▪ développement d'outils de formation, conception de modèles hydrologiques et hydrodynamiques et études thématiques connexes, assistance scientifique pour la mise en oeuvre des projets de démonstration, rédaction du document du projet (PDF-A) sur la gestion des aquifères transfrontaliers
ABV	Régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégies de coordination des actions de gestion de bassins versants transfrontaliers • Valorisation et conservation de la nature
UICN	International	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation et conservation de la nature
2IE	International	<ul style="list-style-type: none"> • Ingénierie de l'eau et de l'environnement
CREPA	Régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Ingénierie de l'eau et de l'environnement
IPD-AOS	Régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Développement local, Genre, Environnement
CILSS (AGRYMET)	Régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Développement, Ingénierie de l'eau et de l'environnement
CPWF	Régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Ingénierie de l'eau et de l'environnement
CIRDES	International	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche-action sur l'élevage en zone subhumide
Volta-Hycos	Régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Installation/réhabilitation des stations hydrométriques pluviométriques, gestion des données hydrométriques et pluviométriques, montage de l'Observatoire du Bassin de la Volta
CEDEAO/UEMOA		<ul style="list-style-type: none"> • gestion des données et renforcement des capacités des partenaires nationaux
IRD	Régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Développement, Ingénierie de l'eau et de l'environnement
CIRAD	Régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Développement, Ingénierie de l'eau et de l'environnement
INADES	Régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Développement, Ingénierie de l'eau et de l'environnement

4.4 Les institutions de coopération bilatérale

71. Il s'agit du partenariat développé avec des États, le plus souvent, à travers leurs agences de coopération. L'on retiendra à cet effet, la coopération avec : la France (à travers l'AFD), l'Allemagne (à travers la GTZ, le DED, la KFW), l'Autriche, la Belgique, le Canada (à travers l'ACDI), la Suède (ASDI), la Coopération Chinoise, le Royaume du Danemark (avec Danida), le Japon (avec la JICA), le Royaume des Pays Bas (avec le SNV), la Suisse, le Koweït, l'Arabie Saoudite, le Luxembourg, etc.
- *les organismes internationaux de coopération* comme la Commission Européenne (CE), la Banque Africaine de Développement (BAD), La Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), la Banque Islamique de Développement (BID), le Fonds de l'OPEP etc. ;
 - *les organismes du système des Nations Unies* tels que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'Education et la Culture (UNESCO), l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), l'Organisation des Nations Unies pour la Santé (OMS), le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), etc;
 - *les institutions de Bretton-Woods*, comme la Banque Mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI).
 - **Pour les ONG internationales**, l'on peut citer l'Union Mondiale pour la Nature (UICN), OXFAM, le Plan International (PI), le Groupe de Recherche et d'Action à l'Autopromotion Paysanne (GRAAP), l'Institut Africain pour le Développement Economique et Social (INADES-formation), les Missions évangéliques et catholiques etc.

4.5 Les institutions de recherches régionales et internationales

72. **Le programme d'Analyse Multidisciplinaire de la Mousson Africaine et ses impacts (AMMA)**, dont les objectifs sont: (i) améliorer la compréhension de la MOA (Mousson Ouest-africaine) et de son influence sur l'environnement physique, chimique et de la biosphère aux échelles régionale et globale ; (ii) produire les connaissances qui permettront de relier la variabilité du climat aux problèmes de santé, de ressources en eau et de sécurité alimentaire pour les nations d'Afrique de l'Ouest et définir les stratégies de surveillance appropriées.
73. Au niveau sous-régional, la Prévision Saisonnière en Afrique de l'Ouest (PRESAO) est une initiative qui a été lancée en 1998 par un consortium comprenant notamment **le Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD)**, **AGRHYMET** et **l'Autorité du Bassin du Niger (ABN)**. PRESAO vise le renforcement des capacités dans le domaine de la prévision climatique saisonnière. Dans ce cadre, au début de chaque saison des pluies, PRESAO génère une prévision sur les conditions pluviométriques probables pour l'ensemble de la sous-région.
74. **Le Centre Régional Agro-Hydro-Météorologique (AGHRYMET)** basé à Niamey (Niger) dont les actions visent l'amélioration des connaissances sur le milieu biophysique en vue d'améliorer les productions agro-sylvo-pastorales ;
75. **Le Centre International de Recherche-Développement de l'Elevage en zone subhumide (CIRDES)** basé à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) s'intéresse au développement et à la promotion de l'élevage dans la sous-région ;
76. **L'Institut du Sahel (INSAH)** joue un rôle de facilitation des actions de recherches et de développement à travers la mise en place de mécanismes de coopération scientifique.
77. **Le 2iE** basé à Ouagadougou assure des formations professionnelles de niveau technicien

supérieur et 3^{ème} cycle en gestion de l'Environnement, GIRE, hydraulique, aménagement, Génie rural, SIG, etc.

78. **Le Réseau Africain d'Information Environnementale (RAFINE)** est une initiative de la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (CMAE) qui a pour but de renforcer la capacité des pays africains, à exploiter une information de qualité sur leur patrimoine environnemental.
79. **Le réseau ROSELT** est un réseau qui a vu le jour grâce à l'Observatoire du Sahara et du SAHEL et vise principalement à suivre l'évolution de la désertification et de la dégradation des terres. Il regroupe un ensemble de trente observatoires fonctionnant en réseau et couvrant 21 pays d'Afrique.
80. Les autres institutions internationales de recherche (CORAF/WECARD, l'ICRISAT, l'ILRI, l'ADRAO, le FARA, l'IFDC, l'IRD, le CIRAD, le CIFOR, le CREPA, etc.)

4.6 Rapports des institutions nationales avec le projet FEM/Volta au Burkina Faso

81. La plupart des institutions au niveau national, connaissent les objectifs visés par le projet FEM-Volta et sont prédisposées à collaborer avec lui dans une approche programmatique et catalytique. Les objectifs visés par le projet s'inscrivent en droite ligne avec les priorités nationales en matière de développement.
82. En effet, le projet FEM-Volta a pour ambition de déclencher un processus de gestion intégrée des ressources naturelles impliquant l'ensemble des parties prenantes responsabilisées pour la lutte contre la désertification et ses méfaits. Les impacts attendus sont le développement d'un environnement technique, organisationnel, institutionnel, politique et législatif incitatif pour la réhabilitation des terres dégradées, la gestion des ressources naturelles et leur préservation. Les principes clés de cette intervention sont le partenariat, les techniques novatrices de restauration et d'utilisation durable des terres, la cogestion des ressources naturelles, la participation de toutes les parties prenantes, le renforcement de capacité des acteurs en matière de gestion de bassins versants

Tableau 7 : Forces et faiblesses des institutions nationales

	Services	Priorité dans le bassin : Mandat officiel et activités	Perception du projet FEM	Forces	Faiblesses
L'administration nationale					
MAHRH	DGPV, DGPSA DGHA, DGAEP DGRE, DGRHA DEP, SP/PAGIRE CPCR-Eau, CCP-AEPA, EPA, DRAHRH, DPRAHRV, ZAT	Promotion de meilleures techniques d'exploitation des ressources agricoles, hydrauliques et halieutiques	Bonne connaissance et bonnes appréciations des thématiques traitées par le projet FEM-Volta	Forte motivation et disponibilité à accompagner le projet FEM-Volta et d'autres projets dans leur mise en oeuvre	Faiblesse dans leurs moyens d'action : moyens matériels, Moyens financiers, dispositifs techniques et organisationnels
Projets et Programmes rattachés au MAHRH	PNGT II, PICOFA, PADABB, PROFIL, PAFASP, PROFIL, PDRD, PADSEA	Promotion de meilleures techniques d'exploitation des ressources agricoles, hydrauliques et halieutiques	Bonne connaissance et bonnes appréciations des thématiques traitées par le projet FEM-Volta	Forte motivation et disponibilité à accompagner le projet FEM-Volta et d'autres projets dans leur mise en oeuvre	Faible application des 7 principes de la LPDR
MECV	DGCN, DGEEF, DAFOR, CONEDD,	Promotion de meilleures techniques	Bonne connaissance et bonnes appréciations	Forte motivation et disponibilité à	Faiblesse dans leurs moyens d'action : moyens matériels,

	DRECV, DPEV, SDECV, ONAP	d'exploitation des forestières, d'amélioration du cadre de vie	des thématiques traitées par le projet FEM-Volta	accompagner le projet FEM-Volta et d'autres projets dans leur mise en oeuvre	Moyens financiers, dispositifs techniques et organisationnels
Projets et Programmes rattachés au MECV	PROGEREF, PASE, PNGTD(CPP), WAP, ECOPAS	Promotion de meilleures techniques d'exploitation des ressources agricoles, hydrauliques et halieutiques	Bonne connaissance et bonnes appréciations des thématiques traitées par le projet FEM-Volta	Forte motivation et disponibilité à accompagner le projet FEM-Volta et d'autres projets dans leur mise en oeuvre	Faible application 7 principes de la LPDR
MRA	DEP, DAPF, DIPA, DVAOP, DRA, DPRA, ZATE	Promotion de meilleures techniques de production agro-sylvo-pastorales	Bonne connaissance et bonnes appréciations des thématiques traitées par le projet FEM-Volta	Forte motivation et disponibilité à accompagner le projet FEM-Volta et d'autres projets dans leur mise en oeuvre	Faiblesse dans leurs moyens d'action : moyens matériels, Moyens financiers, dispositifs techniques et organisationnels
Projets et Programmes rattachés au MRA	Projet Soum, Projet Nouaho, PAEOB	Promotion de meilleures techniques d'exploitation des ressources agricoles, hydrauliques et halieutiques	Bonne connaissance et bonnes appréciations des thématiques traitées par le projet FEM-Volta	Forte motivation et disponibilité à accompagner le projet FEM-Volta et d'autres projets dans leur mise en oeuvre	Faible application 7 principes de la LPDR
MEP	DGEP, DSONG, DEP, DREP, DPEP	Planification, Suivi et capitalisation des actions en matière de développement	Bonne connaissance et bonnes appréciations des thématiques traitées par le projet FEM-Volta	Forte motivation et disponibilité à accompagner le projet FEM-Volta et d'autres projets dans leur mise en oeuvre	Faiblesse dans leurs moyens d'action : moyens matériels, Moyens financiers, dispositifs techniques et organisationnels
MATD	DGCAT, DGDCL, DEP, DSONG	Administration territoriale et Décentralisation	Bonne connaissance et bonnes appréciations des thématiques traitées par le projet FEM-Volta	Forte motivation et disponibilité à accompagner le projet FEM-Volta et d'autres projets dans leur mise en oeuvre	Faiblesse dans leurs moyens d'action : moyens matériels, Moyens financiers, dispositifs techniques et organisationnels
MASSN	CONASUR et	Secours d'Urgence	Bonne connaissance et	Forte motivation et	Faiblesse dans leurs moyens

	représentations décentralisées		bonnes appréciations des thématiques traitées par le projet FEM-Volta	disponibilité à accompagner le projet FEM-Volta et d'autres projets dans leur mise en oeuvre	d'action : moyens matériels, Moyens financiers, dispositifs techniques et organisationnels
MEMC	DEP, DGE	Energie, Mines et Carrières	Bonne connaissance et bonnes appréciations des thématiques traitées par le projet FEM-Volta	Forte motivation et disponibilité à accompagner le projet FEM-Volta et d'autres projets dans leur mise en oeuvre	Faiblesse dans leurs moyens d'action : moyens matériels, Moyens financiers, dispositifs techniques et organisationnels
Ministère de la Santé	DEP, DGES, DRS, DPS	Promotion Sociale et gestion de la santé	Bonne connaissance et bonnes appréciations des thématiques traitées par le projet FEM-Volta	Forte motivation et disponibilité à accompagner le projet FEM-Volta et d'autres projets dans leur mise en oeuvre	Faiblesse dans leurs moyens d'action : moyens matériels, Moyens financiers, dispositifs techniques et organisationnels
M.A.E -C.R.	DEP, DGRM, DGRB	Coopération bilatérale et internationale	Bonne connaissance et bonnes appréciations des thématiques traitées par le projet FEM-Volta	Forte motivation et disponibilité à accompagner le projet FEM-Volta et d'autres projets dans leur mise en oeuvre	Faiblesse dans leurs moyens d'action : moyens matériels, Moyens financiers, dispositifs techniques et organisationnels
Collectivités Territoriales et ONG	Le Réseau des Caisses Populaires du Burkina (RCPB), Les Sociétés Cotonnières, Les concessionnaires privés de chasse, ONG, Les artisans, Les bureaux d'étude, d'appui conseils et de réalisation, Les unités industrielles	Renforcement des capacités techniques, organisationnelles, et financiers des acteurs à la base	Faible connaissance des projets FEM en général et du projet FEM-Volta en particulier	Forte motivation et disponibilité à accompagner le projet FEM-Volta et d'autres projets dans leur mise en oeuvre	Faiblesse de cadre de concertation, d'actions synergiques en matière de gestion de bassin versant

Centres et instituts de recherches	Diffusion de bonnes pratiques de gestion de bassins versants	Faible connaissance des projets FEM en général et du projet FEM-Volta en particulier	Forte motivation et disponibilité à accompagner le projet FEM-Volta et d'autres projets dans leur mise en oeuvre	Manque de moyens financiers pour entreprendre des recherches poussées sur les thématiques liées à la gestion efficace et durables des bassins versants
<u>Les institutions régionales et internationales</u>	Partenaires Techniques et Financiers	Bonne connaissance et bonnes appréciations des thématiques traitées par le projet FEM-Volta	Forte motivation et disponibilité à accompagner le projet FEM-Volta et d'autres projets dans leur mise en oeuvre	Faiblesse de cadre de concertation, d'actions synergiques en matière de gestion de bassin versant
<u>Les institutions de coopération bilatérales</u>	Partenaires Techniques et Financiers	Bonne connaissance et bonnes appréciations des thématiques traitées par le projet FEM-Volta	Forte motivation et disponibilité à accompagner le projet FEM	Faiblesse de cadre de concertation, d'actions synergiques en matière de gestion de bassin versant
<u>Les organismes de coopération multilatérale : les organismes internationaux de coopération les organismes du système des Nations Unies les institutions de Bretton-Woods ONG internationales</u>	Partenaires Techniques et Financiers	Bonne connaissance et bonnes appréciations des thématiques traitées par le projet FEM-Volta	Forte motivation et disponibilité à accompagner le projet FEM	Faiblesse de cadre de concertation, d'actions synergiques en matière de gestion de bassin versant
<u>Les institutions de recherches régionales et internationales</u>	Diffusion de bonnes pratiques de gestion de bassins versants	Bonne connaissance et bonnes appréciations des thématiques traitées par le projet FEM-Volta	Forte motivation et disponibilité à accompagner le projet FEM	Manque de moyens financiers pour entreprendre des recherches poussées sur les thématiques liées à la gestion efficace et durables des bassins versants

5 Plan de formation des institutions nationales

5.1 Evaluation des capacités des institutions nationales

83. Les effets de la désertification sont ressentis quotidiennement au Burkina Faso compte tenu de son statut de pays sahélien. C'est pourquoi des actions énergiques ont été amorcées, surtout après la grande sécheresse des années 70, dont l'adhésion du pays à la recherche de synergie d'actions régionales, la création d'un institut supérieur polytechnique orienté vers la formation de cadres en agriculture, élevage, eaux et forêts, la création d'un ministère en charge de l'environnement (1976), la mise en œuvre de programmes de foresterie pour la récupération des terres dégradées, un mot d'ordre politique dénommée « les trois luttes » en 1984, la promotion de techniques de conservation des eaux et des sols/défense restauration des sols (CES/DRS) par la société civile notamment dans le nord du pays et dans certaines régions à écosystèmes vulnérables. Ainsi, en termes de gestion de terres de bassins versants, le Burkina Faso dispose d'un « base line » en matière de technologies éprouvées dans le domaine de la gestion durable des terres.
84. Cette dynamique a favorisé la ratification diligente de la convention UNCCD par le Burkina Faso dès son adoption à Paris en 1994. L'objectif étant l'amélioration des capacités d'intensification des actions de lutte contre la désertification en vue d'atteindre la sécurité alimentaire et de développer des mécanismes de prévention et de gestion des risques de crises alimentaires.
85. Le Burkina Faso a bénéficié des appuis techniques et financiers de ses partenaires, dont notamment le FEM à travers les activités habitantes, qui lui ont permis de développer le dialogue et la concertation ayant conduit à l'élaboration et l'adoption d'un programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD) ainsi que de son programme d'opérationnalisation (PO/PAN). La mobilisation et l'implication des acteurs dans l'élaboration du PAN, facteurs de convergence de perception et de vision, a favorisé sa mise en cohérence avec la lettre de politique de développement rural durable (LPDRD), la Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), la stratégie de développement rural (SDR) et le Plan stratégique de la recherche scientifique (PSRS) qui donnent les principales orientations en matière de développement rural et de gestion des ressources naturelles. Cet exercice a également permis de doter le pays d'une situation de références en LCD (état des lieux des ressources naturelles et expériences menées).
86. En conséquence, les axes définis dans le PAN/LCD sont intégrés dans les différents projets et programmes, facilitant ainsi son opérationnalisation. Le PAN/LCD est aujourd'hui exploité par la quasi-totalité des acteurs aux différents niveaux d'intervention du pays comme un instrument de référence, pour le développement des programmes, projets et actions de LCD. La mobilisation de ressources financières à travers le budget de l'État et la participation des populations locales et ONG ainsi que de la coopération technique dans le cadre de programmes et projets est un acquis systémique majeur découlant du PNA/LCD.
87. L'évaluation conduite par le SP/CONEDD en 2002 a montré que 95% des projets et programmes en cours au Burkina Faso comportaient des composantes ou des volets relatifs à au moins un des sept domaines prioritaires d'intervention du PAN. Le PAN/LCD a constitué ainsi un document de référence pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes nationaux (PSB, PVNY, PATECORE, PNGT, CPP, PDRD, PICOFA, le PDA, le PADAB, etc.) et projets (PDI, PDL, etc.) ainsi que des interventions de la société civile.
88. Pour concilier la gestion durable des terres et des ressources en eau, comme précédemment décrit, le Burkina Faso a marqué sa volonté de mettre en œuvre une politique de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) par la définition d'un programme GIRE en 1996 ; l'élaboration d'une politique et stratégie en matière d'eau (en 1998), et le lancement d'un programme GIRE en 1999. L'analyse et l'adaptation du cadre juridique de la GIRE a conduit à l'adoption d'une loi d'orientation relative à la gestion de l'eau en 2001, à un inventaire de l'état des lieux des ressources en eau, et à l'élaboration en 2003 d'un Plan d'Actions pour la Gestion des Ressources

en Eau (PAGIRE). La mise en œuvre de ce plan d'action est relativement satisfaisante, notamment dans les domaines de la législation et de l'élaboration des politiques notamment les décrets et arrêtés d'application approuvés (19 à ce jour) dont 16 ont fait l'objet en novembre 2005 d'un recueil, première esquisse du Code de l'Eau, et des avancées significatives réalisées dans la gestion des eaux partagées à travers les autorités de bassin du Niger et de la Volta. Aussi un cadre institutionnel de la gestion des ressources a été esquissé et fait l'objet d'une mise en œuvre (figure 3).

89. En ce qui concerne les POPs, les risques de pollution de l'environnement par les produits chimiques (engrais, pesticides) résident moins dans les quantités utilisées que dans la nature des produits importés. En effet, les quantités moyennes d'engrais chimiques utilisées atteignent à peine 8 kg/ha au Burkina (contre 240 à 250 kg/ha dans les pays développés). Par contre, on assiste de plus en plus à des introductions incontrôlées de pesticides qui sont, soit périmés ou n'obéissant pas aux normes internationales en vigueur. En outre, la relance des productions agricoles sur les périmètres irrigués et le développement des cultures de rente nécessitent une utilisation accrue d'engrais et surtout de pesticides. Le risque à venir est bien réel. C'est pourquoi, le Burkina Faso a ratifié la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs).
90. En matière d'assainissement, les acquis sont entre autres :
- la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée pour la réalisation d'ouvrages d'assainissement individuels et semi collectifs ; la mise en œuvre de plans stratégiques d'assainissement et de schémas directeurs de gestion des déchets solides à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso et l'existence de plans stratégiques d'assainissement dans plusieurs villes ;
 - l'existence d'un plan d'élimination des polluants organiques persistants ;
 - l'existence d'un plan d'action national de gestion écologiquement rationnelle des huiles usées ;
 - la création du Fonds de Dépollution Industriel (FODEPI) ;
 - l'existence d'une taxe pour services rendus en matière d'assainissement perçue par l'ONEA ;
 - l'existence d'une stratégie nationale de gestion des déchets biomédicaux ;
 - le développement d'entreprises prestataires de service et de structures associatives/ONGs et d'initiatives locales ;
 - l'existence de centres d'enfouissement techniques et d'initiatives de valorisation des déchets ;
 - le développement d'expériences pilotes basées sur les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales dans les villes de Bobo et Ouagadougou (réalisation de bassins de rétention, ou bassins d'orage) ;
 - le passage à l'essence sans plomb ;
 - le transfert des responsabilités d'assainissement aux collectivités territoriales ;
 - l'existence de structures de formation de techniciens de différents profils.
 - l'existence d'un cadre législatif et réglementaire ainsi que des outils opérationnels tels que les études d'impact environnemental et les inspections environnementales ;
 - l'existence d'un système de supervision environnementale des projets, programmes à impacts majeurs sur l'environnement ayant fait l'objet d'EIE/NIE.
91. Les tableaux 7, 8 et 9 présentent respectivement les forces et faibles des institutions nationales, leurs capacités en matière de gestion des bassins versants et, les acquis en termes de formations pour les institutions nationales au niveau local

Tableau 8 : Capacités des institutions en matière de gestion de bassins versants

	Services	Priorité dans le bassin	Capacité en matière de Gestion de bassins versants transfrontaliers (sur 5 points)	Urgence en matière de formation en gestion de bassins transfrontaliers (sur 5 points)	Rôle principal
MAHRH	DGPV, DGPSA DGHA, DGAEP DGRE, DGRHA DEP, SP/PAGIRE CPCR-Eau, CCP-AEPA, EPA, DRAHRH, DPRAHRV, ZAT	Promotion de meilleures techniques d'exploitation des ressources agricoles, hydrauliques et halieutiques	3	5	Chef de file pour la promotion de bonnes pratiques en matière de gestion des ressources en eau
MECV	DGCN, DGEEF, DAFor, CONEDD, DRECV, DPEV, SDECV, ONAP	Promotion de meilleures techniques d'exploitation des forestières, d'amélioration du cadre de vie	3	5	Chef de file pour la promotion de bonnes techniques de gestion des ressources environnementale, l'exercice de la police de l'eau et de l'environnement
MRA	DEP, DAPF, DIPA, DVAOP, DRA, DPRA, ZATE	Promotion de meilleures techniques de production agro-sylvo-pastorale	2	5	Chef de file pour la promotion de bonnes pratiques agro-pastorales soucieuses de la dimension bassin versant transfrontaliers
MEP	DGEP, DSONG, DEP,	Planification, Suivi et	1	5	Chef de file pour le

	Services	Priorité dans le bassin	Capacité en matière de Gestion de bassins versants transfrontaliers (sur 5 points)	Urgence en matière de formation en gestion de bassins transfrontaliers (sur 5 points)	Rôle principal
	DREP, DPEP	capitalisation des actions en matière de développement			suivi
MATD	DGCAT, DGDCL, DEP, DSONG	Administration territoriale et Décentralisation	1	4	Administration territoriale et Décentralisation
MASSN	CONASUR et représentations décentralisées	Secours d'Urgence	1	3	Secours d'Urgence
MEMC	DEP, DGE	Énergie, Mines et Carrières	2	4	Énergie, Mines et Carrières
Ministère de la Santé	DEP, DGES, DRS, DPS	Promotion Sociale et gestion de la santé	1	3	Promotion Sociale et gestion de la santé
M.A.E -C.R.	DEP, DGRM, DGRB	Coopération bilatérale et internationale	1	4	Coopération bilatérale et internationale en matière de gestion de bassins transfrontaliers
Autres institutions	Le Réseau des Caisses Populaires du Burkina (RCPB), Les Sociétés Cotonnières, Les concessionnaires privés de chasse, ONG, Les artisans, Les bureaux d'étude, d'appui conseils et de	Renforcement des capacités techniques, organisationnelles, et financiers des acteurs à la base	2	5	Acteurs directs dans la mise en œuvre des bonnes pratiques de gestion de bassins versants transfrontaliers

	Services	Priorité dans le bassin	Capacité en matière de Gestion de bassins versants transfrontaliers (sur 5 points)	Urgence en matière de formation en gestion de bassins transfrontaliers (sur 5 points)	Rôle principal
	réalisation , Les unités industrielles				
Centres et instituts de recherches		Diffusion de bonnes pratiques de gestion de bassins versants	5	2	Diffusion de bonnes pratiques de gestion de bassins versants
Les institutions régionales et internationales		Partenaires Techniques et Financiers	5	2	Partenaires Techniques et Financiers
Les institutions de coopération bilatérales		Partenaires Techniques et Financiers	5	2	Partenaires Techniques et Financiers
Les organismes de coopération multilatérale : les organismes internationaux de coopération les organismes du système des Nations Unies les institutions de Bretton-Woods ONG internationales		Partenaires Techniques et Financiers	3	3	Partenaires Techniques et Financiers
Les institutions de recherches régionales et internationales		Diffusion de bonnes pratiques de gestion de bassins versants	3	3	Diffusion de bonnes pratiques de gestion de bassins versants

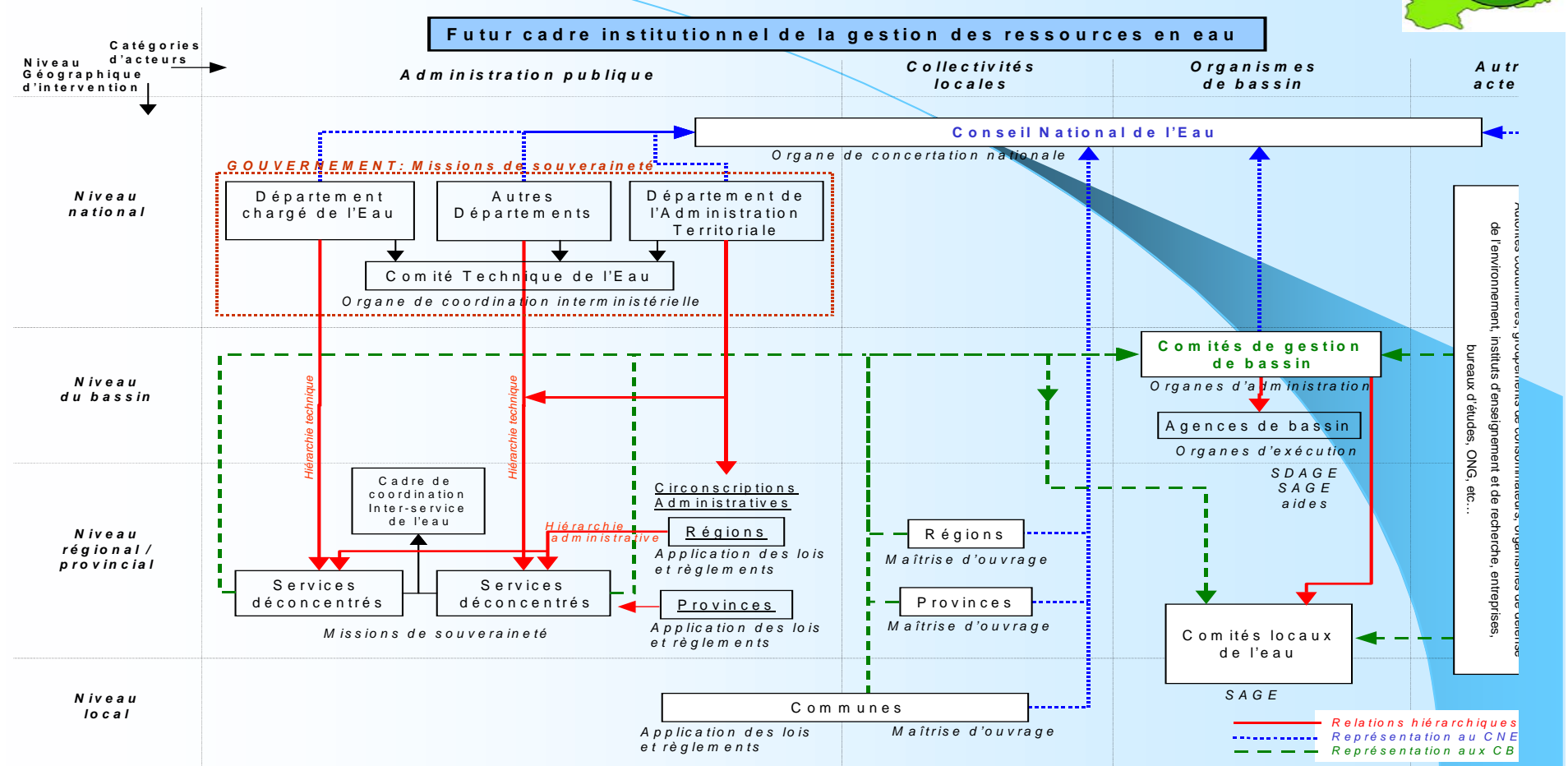
Tableau 9: Les acquis en termes de formations pour les institutions nationales au niveau local : acteurs directs

Ecosystème	Paramètre	Acquis techniques	Acquis organisationnels	Acquis en termes de mode de Gestion
Aquatiques	Eau	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des Barrages - Protection des berges - Empoisonnement 	<ul style="list-style-type: none"> - CIVD - CLE - CNEau - CTE - CISE - Administration - Services techniques en charge de la gestion de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Convention locale pour l'entretien du barrage - Réglementation pour l'exploitation de l'eau et des ressources halieutiques (taxes sur l'eau ...) - Appropriation des textes législatifs relatifs à l'eau - Brève connaissance des principes GIRE - contingentement de l'exploitation des oints d'eau empoisonnés
		Gestion de Bouli	CVD	Convention locale pour l'exploitation et l'entretien
Humide	Bas-fonds	Plaine aménagée	<ul style="list-style-type: none"> - CIVD - CLE - Groupement des exploitations 	Convention locale pour l'entretien et l'exploitation (taxe d'occupation, entretien des puits ...)
		Périmètres aménagés	<ul style="list-style-type: none"> - Comités d'irrigants - Groupements maraîchers - CdG périmètre maraîcher 	Convention locale pour l'exploitation des périmètres maraîchers (taxes d'occupation des parcelles ...)
		Protection des berges	<ul style="list-style-type: none"> - CIVD - Service technique de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Convention locale de protection des berges - Appropriation des textes relatifs au code de l'environnement
Agro-écosystèmes	Terres de culture	Mesures CES/DRS	<ul style="list-style-type: none"> - CIVD - Administration 	<ul style="list-style-type: none"> - Convention locale formelle de sécurisations foncières - Appropriation du PAN/LCD

Sylvo-pastoraux	Pâturages Cheptel	<ul style="list-style-type: none"> - Délimitation de zone de pâturage - Piste à bétail - Parc de vaccination 	<ul style="list-style-type: none"> - CIVD - Groupement des éleveurs - Services techniques en charge de l'élevage 	Convention locale de gestion du pâturage et des pistes à bétail et des parcs de vaccination Appropriation des textes relatifs au pastoralisme
	Forêt	Délimitation des zones de forêt	<ul style="list-style-type: none"> - GGF - Groupement des exploitations - Services techniques en charge des forêts 	<ul style="list-style-type: none"> - Convention locale de gestion des forêts - Appropriation des textes relatifs aux codes de l'environnement et forestier, la convention sur la biodiversité

Figure 3 : Le cadre de gestion de l'eau au Burkina Faso

REFORMES INSTITUTIONNELLES ET ROLE DE L'ADMINISTRATION DECONCENTREE DANS LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU



92. La gestion des bassins transfrontaliers constitue un enjeu primordial pour la gestion durable des ressources naturelles au Burkina Faso. Conscient de cet état de fait, le gouvernement du Burkina Faso avec l'appui des partenaires au développement s'est engagé dans une dynamique de gestion transfrontalière des ses écosystèmes partagés. Il a aussi entamé un processus de renforcement de capacités des institutions nationales à travers l'expérimentation d'un ensemble de projets et programmes d'envergure transfrontalière. En guise d'exemple, on peut citer : le Programme de Lutte contre l'Ensamblage dans le Bassin du Niger (PLCE/BN), le Projet pour l'Amélioration de la Gouvernance des Eaux de la Volta (PAGEV), Le Projet de gestion transfrontalière des ressources naturelles du complexe d'aires protégées W, Pendjari et Arly (le projet WAP), le Projet de Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune (Le GEPRENAF), le Projet Liptako N'Gourma (le projet ALG) etc. La cohorte de ces interventions a permis de doter les institutions nationales selon les prérogatives qui leur sont assignées de compétences leur permettant de gérer de façon durable les bassins transfrontaliers.
93. Malgré ces avancées notables, des insuffisances minent encore l'appropriation des bonnes pratiques de gestion par ces institutions dans la perspective d'une meilleure gestion des bassins transfrontaliers dans toute la chaîne de compétences requises pour conduire de façon efficiente des actions de valorisation et de conservations de ces écosystèmes stratégiques. Aussi, pour une meilleure réussite en matière de gestion de bassins transfrontaliers, il s'avère impératif de continuer les actions de renforcement de capacités entreprises dans ce sens surtout à l'endroit des acteurs directs de gestion des bassins versants. Cependant, des accents particuliers devraient être portés, ce pour toutes les institutions impliquées ou pouvant être impliquées dans les activités du projet FEM-Volta. C'est pourquoi, il serait important d'insister sur les thèmes centraux comme : la gestion transfrontalière des bassins versants, la gestion et la prévention des conflits liés à la gestion des bassins versants internationaux. En la matière, les institutions disposent d'un background, mais à des degrés divers.

5.2 Demande/besoins en formation en rapport avec les activités du projet FEM-Volta

94. De l'analyse des données du diagnostic sur l'état des lieux des institutions nationales en matière de formation en termes d'acquis et d'insuffisances, de l'identification des besoins de formation de manière large aux niveaux régional, national et local, l'un des enjeux en matière d'une meilleure gestion du bassin de la Volta au Burkina Faso est principalement la faible performance des institutions à gérer de façon durable les bassins versants. Cependant, en termes d'opportunités, au niveau national, régional et international, il existe de nombreuses institutions de formation éprouvées susceptibles de renforcer les capacités de ces institutions pour une meilleure gestion du bassin versant de la Volta au Burkina Faso.
95. Pour relever ces défis majeurs de développement, le Projet FEM-Volta, se doit de mobiliser les ressources humaines, techniques et financières pour répondre aux attentes des institutions en vue d'améliorer leur performance en matière de gestion de bassins versants.
96. En termes de vision, le portrait suivant peut être dressé pour les institutions nationales « faire du bassin de la Volta au Burkina Faso, un exemple régional en matière de gestion de bassins transfrontaliers par la promotion, la pratique des techniques saines de valorisation et de conservation des écosystèmes des bassins versants ».
97. Les tableaux 10 et 11 présentent en détail les besoins en formation des acteurs directs et, les besoins prioritaires et axes d'intervention.

5.3 Offre de formation disponible aux niveaux régional, national et local

98. De nombreuses institutions dispensent de formations sur les thématiques du projet FEM-Volta. L'état des lieux de l'offre en formation est consigné dans le tableau 12.

Tableau 10 : Besoins en formation des acteurs directs

Acteurs	Comportement Attitude, Pratiques observés	Changements souhaités	Obstacles/Insuffisances	Atouts	Besoins en Formation
Secteur public	Volonté d'apporter un appui/conseil, Insuffisance de la maîtrise des textes législatifs et réglementaires dans le domaine de la gestion des ressources en terres et eaux	Mieux jouer leur rôle, Information permanente sur les innovations de la recherche.	Manque ou insuffisance de sources de motivation	- Volonté politique, Existence d'institutions organisées	Connaissances sur la GIRE, textes législatifs et réglementaires, Organisation des acteurs, technique d'animation, -Prévention et gestion des conflits au sein du bassin.
Acteurs de l'éducation	Conscience en éveil sur leur rôle dans le changement des comportements vers un développement durable	Connaissances des techniques et textes pour transmettre aux acteurs pour un comportement positif, Contribution active à l'organisation des acteurs pour une gestion équitable et durable des ressources.	Manque de moyen, Faible implication dans les initiatives	Disponibilité, Possibilité d'intégrer des programmes éducatifs	Education environnementale (protection des sols et des eaux)
Acteurs de la Communication	Accompagnateurs des programmes et projets de développement, Conscience en éveil sur leur rôle dans le changement des comportements vers un développement durable	- Bonne connaissances pour transmettre les messages, - Faire passer des messages pertinents relatifs à la bonne organisation et à la prévention et gestion des conflits.	Insuffisance de moyens, Manque de formation, Insuffisance dans l'organisation des structures de communication.	Disponibilité Possibilité d'intégrer des programmes éducatifs dans la communication	Connaissances sur la GIRE, textes législatifs et réglementaires, élaboration des messages
Partenaires techniques et Financiers	Volonté d'accompagner le développement	Gestion participative et durable du bassin par les populations	Manque et/ insuffisance de concertation	Volonté Moyens disponibles Expériences capitalisées	Mécanismes de concertation et de financement des actions entre PTF au niveau national

Tableau 11 : Besoins en formations prioritaires et axes d'intervention

Cibles : Institutions	Besoins en renforcement des capacités prioritaires		
	Axe 1 : Améliorer les performances des capacités techniques des institutions en matière de gestion de bassin transfrontalier	Axe 2 : Améliorer les performances des capacités organisationnelles des institutions en matière de gestion de bassin transfrontalier	Axe 3 : Améliorer les performances des capacités matérielles et financières des institutions en matière de gestion de bassin transfrontalier
	Objectifs spécifiques/Activités	Objectifs spécifiques/Activités	Objectifs spécifiques/Activités
	Programme 1	Programme 2	Programme 3
Formations sur la gestion des ressources naturelles et de l'eau			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ CLE, Agences de l'eau, Organe villageois/ CVD, associations et autres institutions/structures locales en charge de la gestion de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation en suivi et autoévaluation des activités en matière de gestion de bassins versants ▪ Formation professionnelle initiale de compétence en matière d'eau pour les collectivités locales et le secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à la structuration du tissu organisationnel au niveau local/membership ▪ Appui-conseil 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dotation en moyens de déplacement (vélo) ▪ Autres formes de motivation dans la mesure du possible ▪ mécanismes et procédures de gestion financière
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisations professionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation dans les différentes techniques de production (zaï, CES/DRS, fumure organique, traitement de ravines, confection de demi-lunes, fauche et conservation du fourrage naturel, embouche, production laitière, maraîchage, reboisement, gestion de l'exploitation etc..) ▪ L'organisation de voyages d'études et d'échanges d'expériences 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation en techniques de négociation ; ▪ Formation en technique de planification gestion et suivi des activités ; ▪ Formation à la vie coopérative ; ▪ Formation à l'élaboration de microprojets ▪ Formation sur la contractualisation des services ; ▪ Diffusion des textes législatifs ▪ Alphabétisation des membres. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipement en matériel agricole sous forme de crédit (charrettes, brouettes, pelles, pics) ▪ Subvention des sites d'expérimentation (paysans démonstrateurs) ▪ Octroi de crédit spécifique pour les femmes et les jeunes (maraîchage, artisanat, embouche, transformation)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services Techniques centrales et déconcentrés de l'Etat ▪ Organismes de bassins 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recyclage sur les thèmes techniques liés à la restauration et protection des ressources naturelles et l'amélioration de la productivité agro-sylvo-pastorale ▪ Formation en suivi écologique et hydrologique ▪ Formation GIRE et Approche écosystémique ▪ Formation en approche genre, diagnostic participatif et élaboration de microprojets ▪ Formation en technique de communication et 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à la dynamique de concertations entre services techniques ▪ Promotion des approches synergiques entre services techniques déconcentrés de l'Etat ▪ Appui à la dynamique de concertations entre services techniques déconcentrés ▪ Promotion des approches synergiques entre services techniques déconcentrés de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyens de fonctionnement ▪ Acquisition de motos complémentaires et de fonctionnement

	d'animation de groupe <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation en gestion de l'exploitation ▪ Formation à l'utilisation de GPS et à la constitution de bases de données ▪ Formation en Gestion Alternative des Conflits (GAC) ▪ Formation en gestion de risques environnementaux et en systèmes d'alerte précoce ▪ Formation en informatique et en gestion des ressources humaines 		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadres des projets et ONG partenaires du projet FEM-Volta, DEP du MECV, MATD, MRA et autres ministères concernés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation à la GIRE des cadres de catégories A des autres départements ministériels concernés par la gestion des ressources en eau ▪ Formation en suivi évaluation des projets ▪ Formation des formateurs ▪ Voyages d'échanges d'expériences ▪ Recyclage en informatique (Modélisation, logiciel de gestion des bases de données, logiciel de simulation de modèle éco-hydrologique, SIG) ▪ Formation dans les principes de contractualisation des services 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à la dynamique de concertations entre services techniques déconcentrés et Projets et ONG ▪ Promotion des approches synergiques entre services techniques déconcentrés de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyens de fonctionnement
<ul style="list-style-type: none"> ▪ DEP du MECV, MAHRH, MEP, MATD, MRA et autres ministères impliqués 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi évaluation des projets ▪ Dispositifs de systèmes d'alerte précoce ▪ Gestion des bases de données et SIG 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à la dynamique de concertations entre services techniques ▪ Promotion des approches synergiques entre services techniques déconcentrés de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyens de fonctionnement ▪ Matériel informatique
Secteurs privés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation professionnelle initiale de compétence en matière d'eau ▪ Formation à la GIRE des agents du secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation des sessions d'information des élus locaux et autorités administratives sur le processus de dégradation des ressources et le phénomène d'ensablement, la dégradation des berges et de la GIRE 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyens de fonctionnement ▪ Matériel informatique
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadres de concertation (Local, National, 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi évaluation des projets ▪ Dispositifs de systèmes d'alerte précoce 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement à la tenue des sessions ▪ Organisation des sessions d'information des 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribution au fonctionnement des cadres de concertation

Régional) National de l'Eau	Conseil	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion des bases de données et SIG ▪ Planification stratégique et opérationnelle ▪ Système d'Information sur l'Eau 	élus locaux et autorités administratives sur le processus de dégradation des ressources et le phénomène d'ensablement, la dégradation des berges et de la GIRE	
Formations spécifiques pour les institutions/structures en charge de la gestion de l'eau				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ DGRE 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formulation d'une politique de gestion des ressources humaines ▪ Pilotage et suivi/évaluation du Plan de formation ▪ Stage de formation en systèmes réglementaires et institutionnels en matière d'eau ▪ Stage de formation en politique et coopération internationale en matière d'eau ▪ Formation à la GIRE de l'ensemble des personnels du Département chargé de l'eau ▪ Formation en suivi/évaluation (qualitatif et quantitatif) de la ressource, en suivi de la demande, des usages et des besoins des écosystèmes ▪ Formation en planification et schémas d'aménagement et de gestion de l'eau ▪ Formation en suivi/évaluation d'impact ▪ Formation qualifiante des agents dont les profils actuels ne sont pas adaptés aux besoins futurs de l'Administration ▪ Formations en gestion de base de données à référence spatiale sur l'eau ▪ Formation en modélisation des systèmes hydrologiques et hydrogéologiques ▪ Formation en évaluation des impacts des Changements climatiques sur les ressources en eau ▪ Formation en système d'alerte précoce et en systèmes de gestion des risques naturels 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation en management public ▪ Formation en droit administratif 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dotation en moyens matériels et financiers
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structures/Institutions 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation sur les textes et lois en matière de 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation en management public 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dotation de moyens matériels et

partenaires de la DGRE assermentées pour la police de l'eau	gestion de l'eau <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formations en techniques de communication pour le changement de comportement ▪ Formation à la GIRE ▪ Formation sur les principes de pollueurs Payeurs et de préleveurs payeurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation en droit administratif 	financiers
Le service de la météorologie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation et équipements en outils, instruments de suivi des paramètres climatologiques en rapport avec les ressources en eau 	Renforcement des stratégies de collecte et de suivi des paramètres climatologiques en rapport avec les ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dotation en matériels modernes de mesures (Electronique)
Structures/Institutions en charge de la gestion transfrontalière des bassins versants (UICN, UCRE, (CCRE), ABV, CPWF, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à la mise en place de la charte de l'eau ▪ Appui à l'harmonisation des textes et lois en matière de gestion de l'eau ▪ Appui à la mise en place d'un système d'interactif, synergique entre les divers SNIEau 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à une dynamique de concertation permanente en matière de gestion de bassins transfrontaliers 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dotation de moyens matériels et financiers

Tableau 12 : Etat des lieux de l'offre en formation au niveau régional, national et local

Institution	Nature	Programmes de formation	Outils de formation	Mode de formation	de	Accessibilité (sur 5 points)
PNUE/FEM	International	<ul style="list-style-type: none"> développement d'outils de formation, conception de modèles hydrologiques et hydrodynamiques et études thématiques connexes, assistance scientifique pour la mise en oeuvre des projets de démonstration, rédaction du document du projet (PDF-A) sur la gestion des aquifères transfrontaliers 	Outils modernes de formation (Kit d'outils de formation)	Formation à la carte		3
GWP/WAWP	International	<ul style="list-style-type: none"> développement d'outils de formation, conception de modèles hydrologiques et hydrodynamiques et études thématiques connexes, assistance scientifique pour la mise en oeuvre des projets de démonstration, rédaction du document du projet sur la gestion des aquifères transfrontaliers 	Outils modernes de formation (Kit d'outils de formation)	Formation à la carte		3
UNESCO	International	<ul style="list-style-type: none"> développement d'outils de formation, conception de modèles hydrologiques et hydrodynamiques et études thématiques connexes, assistance scientifique pour la mise en oeuvre des projets de démonstration, rédaction du document du projet (PDF-A) sur la gestion des aquifères 	Outils modernes de formation (Kit d'outils de formation)	Formation à la carte		3

		transfrontaliers			
ABV	Régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégies de coordination des actions de gestion de bassins versants transfrontaliers • Valorisation et conservation de la nature • Formation sur la gestion des bassins transfrontaliers 	Outils modernes de formation (Kit d'outils de formation)	Formation à la carte Formation continue	3
UICN	International	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation et conservation de la nature • Formation sur la gestion des bassins transfrontaliers 	Outils modernes de formation (Kit d'outils de formation)	Formation à la carte Formation continue	3
2IE (CEFOC, WANET)	International	<ul style="list-style-type: none"> • Ingénierie de l'eau et de l'environnement • Formation sur la gestion des bassins transfrontaliers 	Outils modernes de formation (Kit d'outils de formation)	LMD en environnement et eau (présentiel et à distance) Formation continue Formation à la carte	3
Volta-Hycos	Régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Ingénierie de l'eau et de l'environnement 	Outils modernes de formation (Kit d'outils de formation)	Formation continue Formation à la carte	3
CAP-NET	International	<ul style="list-style-type: none"> • Ingénierie de l'eau et de l'environnement • Formation sur la gestion des bassins transfrontaliers 	Outils modernes de formation (Kit d'outils de formation)	Formation continue Formation à la carte	3
ASDI-IWRM	International	<ul style="list-style-type: none"> • Ingénierie de l'eau et de l'environnement 	Outils modernes de formation (Kit d'outils de formation)	Formation continue Formation à la carte	3
CREPA	Régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Ingénierie de l'eau et de 	Outils modernes de formation (Kit d'outils de formation)	Formation continue	3

		l'environnement <ul style="list-style-type: none"> • Formation sur la gestion des bassins transfrontaliers 	de formation)	Formation à la carte	
IPD-AOS	Régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Développement local, Genre, Environnement 	Outils modernes de formation (Kit d'outils de formation)	LMD en environnement et eau (présentiel et à distance) Formation continue Formation à la carte	3
CILSS (AGRYMET)	Régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Développement, Ingénierie de l'eau et de l'environnement • Formation sur la gestion des bassins transfrontaliers 	Outils modernes de formation (Kit d'outils de formation)	LMD en environnement et eau (présentiel et à distance) Formation continue Formation à la carte	3
CPWF	Régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Ingénierie de l'eau et de l'environnement • Formation sur la gestion des bassins transfrontaliers 	Outils modernes de formation (Kit d'outils de formation)	LMD en environnement et eau (présentiel et à distance) Formation continue Formation à la carte	.3
CIRDES	International	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche-action sur l'élevage en zone subhumide 	Outils modernes de formation (Kit d'outils de formation)	LMD en environnement et eau (présentiel et à distance) Formation continue Formation à la carte	3

CEDEAO/UEMOA/UCRE		<ul style="list-style-type: none"> gestion des données et renforcement des capacités des partenaires nationaux 	Outils modernes de formation (Kit d'outils de formation)	Formation continue Formation à la carte	3
IRD	Régionale	<ul style="list-style-type: none"> Développement, Ingénierie de l'eau et de l'environnement Formation sur la gestion des bassins transfrontaliers 	Outils modernes de formation (Kit d'outils de formation)	LMD en environnement et eau (présentiel et à distance) Formation continue Formation à la carte	3
CIRAD	Régionale	<ul style="list-style-type: none"> Développement, Ingénierie de l'eau et de l'environnement 	Outils modernes de formation (Kit d'outils de formation)	LMD en environnement et eau (présentiel et à distance) Formation continue Formation à la carte	2
INADES	Régionale	<ul style="list-style-type: none"> Développement, Ingénierie de l'eau et de l'environnement 	Outils modernes de formation (Kit d'outils de formation)	LMD en environnement et eau (présentiel et à distance) Formation continue Formation à la carte	3
DGRE/PAGIRE	Nationale	<ul style="list-style-type: none"> Partage d'expériences réussies en matière de GIRE Sciences de l'eau et de l'environnement Formation sur la gestion des bassins transfrontaliers 	Outils modernes de formation (Kit d'outils de formation)	Formation à la carte Formation continue Stage	5
GEAU	Nationale	<ul style="list-style-type: none"> Partage d'expériences 	Outils modernes de	Formation à la	5

		réussies en matière de GIRE <ul style="list-style-type: none"> • Sciences de l'eau et de l'environnement • Formation sur la gestion des bassins transfrontaliers 	formation (Kit d'outils de formation)	carte Formation continue Stage	
<ul style="list-style-type: none"> • Université de Ouagadougou • Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso • AHRH • MRA • MECV • Autres ministères impliqués dans la gestion des bassins transfrontaliers (cf. identification des institutions) 	Nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Développement, Ingénierie de l'eau et de l'environnement • gouvernance de l'eau • Formation sur la gestion des bassins transfrontaliers 	Outils modernes de formation (Kit d'outils de formation)	LMD en environnement et eau (présentiel et à distance) Formation continue Formation à la carte	4
Institutions locales					
Services techniques déconcentrés des différents ministères	Nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Développement, Ingénierie de l'eau et de l'environnement 	Outils modernes de formation (Kit d'outils de formation)	Formation à la carte	5
Associations, ONG et Projets (indiquez les 5 principales ONG en la matière)	Nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Développement, Ingénierie de l'eau et de l'environnement 	Outils modernes de formation (Kit d'outils de formation)	Formation continue	5
Institutions privées (Bureaux d'études)					
R-MARP	Nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Développement, Ingénierie de l'eau et de l'environnement 	Outils modernes de formation (Kit d'outils de formation)	Formation à la carte	5
GRAF	Nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Développement, Ingénierie de l'eau et de l'environnement 	Outils modernes de formation (Kit	Formation continue	5

		l'environnement	d'outils de formation)		
Welmooss-Consulting	Nationale	<ul style="list-style-type: none"> Développement, Ingénierie de l'eau et de l'environnement 	Outils modernes de formation (Kit d'outils de formation)	Formation à la carte	5
GRAD-Consulting Group	Nationale	<ul style="list-style-type: none"> Développement, Ingénierie de l'eau et de l'environnement 	Outils modernes de formation (Kit d'outils de formation)	Formation continue	5
IAVS	Nationale	<ul style="list-style-type: none"> Développement, Ingénierie de l'eau et de l'environnement 	Outils modernes de formation (Kit d'outils de formation)	Formation à la carte	5
CIGET-Adjaratou	Nationale	<ul style="list-style-type: none"> Développement, Ingénierie de l'eau et de l'environnement 	Outils modernes de formation (Kit d'outils de formation)	Formation continue	5

5.4 Plan d'opération des activités de renforcement des capacités des institutions

99. En fonction de la demande et de l'offre en formation précédemment vu, le plan d'opération des activités de renforcement des capacités des institutions s'avère idéal pour une meilleure gestion des bassins transfrontaliers. Il va s'en dire que ce plan de renforcement des capacités ne s'aurait être la seule « affaire » du projet FEM-Volta auquel cas, on risquerait de ne pas respecter les 08 principes de la lettre de politique de développement rural durable (LPDRD), vision stratégique en matière de développement pour le Burkina Faso à l'horizon 2025. Cette lettre stipule que toutes actions à entreprendre au niveau national en matière de développement (Projets, ONG) respectent le principe de cofinancement, de fongibilité. Ainsi, par le concours de tous les partenaires au développement, dans une vision programmatique et catalytique, ce plan pourrait alors être mis en œuvre d'une manière efficiente. C'est d'ailleurs l'intérêt de l'élaboration du plan de collaboration entre les institutions qui sera ultérieurement discuté. Avant tout, faisons que les actions du projet FEM-Volta s'articuleront essentiellement autour de la gestion des bassins transfrontaliers. Les autres activités qui devraient alors accompagner les activités de ce projet seraient alors l'apanage des autres projets et ONG partenaires (Tableaux 13 et 14).

5.4.1 Les défis à relever

100. Le développement/renforcement des capacités est un processus d'acquisition de savoir, de biens et ou de cadre institutionnel favorables, qui doivent permettre aux acteurs de développer de nouvelles aptitudes afin d'adopter de nouvelles responsabilités, attitudes et valeurs. C'est un processus qui suppose des changements fondamentaux dans la culture des institutions publiques comme des organisations locales, dans les attitudes et le comportement des différents acteurs. Gérer ses changements dans le domaine de l'environnement en général et dans la gestion des bassins transfrontaliers en particulier est d'un impératif stratégique pour le Burkina Faso aussi bien pour la performance des ses institutions que le développement durable pour lequel il a opté. Mais gérer de tels changements va au-delà de simples actions ponctuelles et appelle une approche stratégique plus globale et une intervention raisonnée.

101. En effet **l'analyse des causes profondes** de l'état actuel des capacités en matière de gestion des bassins transfrontaliers comme celui de la Volta au Burkina Faso, révèle que **le problème dans le développement/génération des capacités dans ce domaine sont de plusieurs ordres comme précédemment discuté**. La présente stratégie ambitionne d'une part, de s'attaquer aux causes profondes du déficit de capacités en matière de gestion de bassins transfrontaliers comme celui de la Volta.

5.4.2 Les axes stratégiques du plan de renforcement des capacités

102. L'inventaire des besoins en renforcement des capacités réalisé dans les pages précédentes a permis d'identifier un certain nombre de besoins que nous regroupons sous trois domaines clés d'intervention en relation spécifiquement avec la gestion des bassins transfrontaliers. Les axes ainsi identifiés sont :

- Renforcement des capacités d'élaboration et de coordination de politiques e Stratégies intersectorielles des Ministères impliquées dans la gestion des bassins versants transfrontaliers.
- Amélioration de la capacité opérationnelle et managériale des structures (déconcentrées, décentralisées) et des acteurs (organisations de la société civile, communautés de base, secteur privé...) impliqués dans la gestion des bassins versants
- Consolidation et appropriation des systèmes d'information, de communication et de suivi évaluation des bassins versants par les acteurs.

Tableau 13 : Programmation temporelle des actions de renforcement de capacités

Groupe cible	Groupe thématiques de formations modulaires	Formateurs potentiels				
		An1	An2	An3	An4	
Axe stratégique 1 : Amélioration de la capacité opérationnelle et managériale des structures (déconcentrées, décentralisées) et des acteurs (organisations de la société civile, communautés de base, secteur privé...) impliqués dans la gestion des bassins versants						
<ul style="list-style-type: none"> ▪ CLE, Agences de l'eau, Organe villageois/ CVD, associations et autres institutions/structures locales en charge de la gestion de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Module 1 : Formation en suivi et autoévaluation des activités en matière de gestion de bassins versants ▪ Module 2 : Formation professionnelle initiale de compétence en matière d'eau pour les collectivités locales et le secteur privé 		x	x	x	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DGRE/SP/PAGIRE ▪ 2iE (CEFOC) ▪ UO (CEPAPE)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services Techniques centrales et déconcentrés de l'Etat ▪ Organismes de bassins 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Module 1 : Formation en suivi écologique et hydrologique ▪ Module 2 : Formation GIRE et Approche écosystémique ▪ Module 3 : Formation en Gestion Alternative des Conflits (GAC) ▪ Module 4 : Formation en gestion de risques environnementaux et en systèmes d'alerte précoce 		x	x	x	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DGRE/SP/PAGIRE ▪ 2iE (CEFOC) ▪ UO (UFR-SJP, UFR-SVT) ▪ CNRST
Secteurs privés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Module 1 : Formation professionnelle initiale de compétence en matière d'eau ▪ Module 2 : Formation à la GIRE des agents du secteur privé 		x	x	x	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2iE ▪ DGRE ▪ SP/PAGIRE
Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités d'élaboration et de coordination de politiques e Stratégies intersectorielles des Ministères impliquées dans la gestion des bassins versants transfrontaliers						
<ul style="list-style-type: none"> ▪ DEP du MECV, MAHRH, 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Module 1 : Formation à la 		x	x	x	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DGRE/SP/PAGIRE

MEP, MATD, MRA et autres ministères impliqués <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadres des projets et ONG partenaires du projet FEM-Volta, DEP du MECV, MATD, MRA et autres ministères concernés 	GIRE des cadres de catégories A des autres départements ministériels concernés par la gestion des ressources en eau <ul style="list-style-type: none"> ▪ Module 2 : Recyclage en informatique (Modélisation, logiciel de gestion des bases de données, logiciel de simulation de modèle éco-hydrologique, SIG) 					<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2iE (CEFOC) ▪ IDR (CEFOC) ▪ INERA
<ul style="list-style-type: none"> ▪ DGRE 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Module 1 : Formation en Prévention et gestion de conflits en matière de gestion de bassins transfrontaliers ▪ Module 2 : Formation en suivi/évaluation (qualitatif et quantitatif) de la ressource, en suivi de la demande, des usages et des besoins des écosystèmes ▪ Module 3 : Formation en planification et schémas d'aménagement et de gestion de l'eau ▪ Module 4 : Formation en suivi/évaluation d'impact ▪ Module 5 : Formation en modélisation des systèmes hydrologiques et hydrogéologiques ▪ Module 4 : Formation en évaluation des impacts des Changements climatiques sur les ressources en eau ▪ Module 5 : Formation en système d'alerte précoce et en 		x	x	x	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UO (UFR-SJP) ▪ DGRE/SP/PAGIRE ▪ 2iE (CEFOC) ▪ UO (CEPAPE)

	systèmes de gestion des risques naturels					
Axe stratégique 3 : Consolidation et appropriation des systèmes d'information, de communication et de suivi évaluation en matière de bonnes pratiques de gestion de bassin transfrontalier						
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadres de concertation (Local, National, Régional) Conseil National de l'Eau 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Module 1 : Dispositifs de systèmes d'alerte précoce ▪ Module 2 : Planification stratégique et opérationnelle ▪ Module 3 : Système d'Information sur l'Eau 		x	x	x	<ul style="list-style-type: none"> ▪ AGRYMET ▪ Volta-HYCOS ▪ IRD ▪ 2iE ▪ DGRE
Le service de la météorologie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Module : Formation et équipements en outils, instruments de suivi des paramètres climatologiques en rapport avec les ressources en eau 		x	x	x	<ul style="list-style-type: none"> • AGRYMET • Volta-HYCOS
Structures/Institutions en charge de la gestion transfrontalière des bassins versants (UICN, UCRE, (CCRE), ABV, CPWF, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Module 1 : Appui à la mise en place de la charte de l'eau ▪ Module 2 : Appui à l'harmonisation des textes et lois en matière de gestion de l'eau ▪ Module 3 : Appui à la mise en place d'un système d'interactif, synergique entre les divers SNIEau 		x	x	x	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DGRE/SP/PAGIRE ▪ 2iE (CEFOC) ▪ AGRYMET ▪ Volta-Hycos ▪ IRD

Tableau 14 : Budget d'exécution des actions de renforcement de capacités (Devis estimatif)

Groupe cible	Groupe thématiques de formations modulaires	Unité	Quantité	Coût unitaire (million de FCFA)	Coût Total (million de FCFA)
Axe stratégique 1 : Amélioration de la capacité opérationnelle et managériale des structures (déconcentrées, décentralisées) et des acteurs (organisations de la société civile, communautés de base, secteur privé...) impliqués dans la gestion des bassins versants					
<ul style="list-style-type: none"> ▪ CLE, Agences de l'eau, Organe villageois/ CVD, associations et autres institutions/structures locales en charge de la gestion de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Module 1 : Formation en suivi et autoévaluation des activités en matière de gestion de bassins versants ▪ Module 2 : Formation professionnelle initiale de compétence en matière d'eau pour les collectivités locales et le secteur privé 	Institution (5 personnes/institution)	40 institutions en raison de 10 institutions par an	3	120
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services Techniques centrales et déconcentrés de l'Etat ▪ Organismes de bassins 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Module 1 : Formation en suivi écologique et hydrologique ▪ Module 2 : Formation GIRE et Approche écosystémique ▪ Module 3 : Formation en Gestion Alternative des Conflits (GAC) ▪ Module 4 : Formation en gestion de risques environnementaux et en systèmes d'alerte précoce 	Institution (5 personnes/institution)	40 institutions en raison de 10 institutions par an	3	120
Secteurs privés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Module 1 : Formation professionnelle initiale de compétence en matière d'eau ▪ Module 2 : Formation à la GIRE des agents du secteur privé 	Institution (5 personnes/institution)	40 institutions en raison de 10 institutions par an	3	120
Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités d'élaboration et de coordination de politiques e Stratégies intersectorielles des Ministères impliquées dans la gestion des bassins versants transfrontaliers					

<ul style="list-style-type: none"> ▪ DEP du MECV, MAHRH, MEP, MATD, MRA et autres ministères impliqués ▪ Cadres des projets et ONG partenaires du projet FEM-Volta, DEP du MECV, MATD, MRA et autres ministères concernés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Module 1 : Formation à la GIRE des cadres de catégories A des autres départements ministériels concernés par la gestion des ressources en eau ▪ Module 2 : Recyclage en informatique (Modélisation, logiciel de gestion des bases de données, logiciel de simulation de modèle éco-hydrologique, SIG) 	Institution (5 personnes/institution)	40 institutions en raison de 10 institutions par an	3	120
<ul style="list-style-type: none"> ▪ DGRE 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Module 1 : Formation en Prévention et gestion de conflits en matière de gestion de bassins transfrontaliers ▪ Module 2 : Formation en suivi/évaluation (qualitatif et quantitatif) de la ressource, en suivi de la demande, des usages et des besoins des écosystèmes ▪ Module 3 : Formation en planification et schémas d'aménagement et de gestion de l'eau ▪ Module 4 : Formation en suivi/évaluation d'impact ▪ Module 5 : Formation en modélisation des systèmes hydrologiques et hydrogéologiques ▪ Module 4 : Formation en évaluation des impacts des Changements climatiques sur les ressources en eau 	Institution (5 personnes/institution)	30	3	90

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Module 5 : Formation en système d'alerte précoce et en systèmes de gestion des risques naturels 				
Axe stratégique 3 : Consolidation et appropriation des systèmes d'information, de communication et de suivi évaluation en matière de bonnes pratiques de gestion de bassin transfrontalier					
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadres de concertation (Local, National, Régional) Conseil National de l'Eau 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Module 1 : Dispositifs de systèmes d'alerte précoce ▪ Module 2 : Planification stratégique et opérationnelle ▪ Module 3 : Système d'Information sur l'Eau 	Institution (5 personnes/institution)	40 institutions en raison de 10 institutions par an	3	120
Le service de la météorologie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Module : Formation et équipements en outils, instruments de suivi des paramètres climatologiques en rapport avec les ressources en eau 	Institution (5 personnes/institution)	30	3	90
Structures/Institutions en charge de la gestion transfrontalière des bassins versants (UICN, UCRE, (CCRE), ABV, CPWF, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Module 1 : Appui à la mise en place de la charte de l'eau ▪ Module 2 : Appui à l'harmonisation des textes et lois en matière de gestion de l'eau ▪ Module 3 : Appui à la mise en place d'un système d'interactif, synergique entre les divers SNIEau 	Institution (5 personnes/institution)	15	3	45
Total général					825

5.4.3 Gestion et suivi évaluation du plan de renforcement des capacités

103. Principes guides : la mise en œuvre du présent plan de renforcement des capacités fonde sur les principes guides suivants :
- L'approche proactive de la gestion du changement afin d'anticiper les changements à venir et institutionnaliser le processus ;
 - L'exigence de résultats et partant d'impacts, sur la base d'un cadre stratégique de d'indicateurs de performance bien précis ;
 - Le partenariat sur la base de la subsidiarité de façon à s'assurer que chaque dépositaire d'enjeu est impliqué sur la base des avantages comparatifs qu'il présente ;
 - Le rapport coûts/efficacité par le choix des meilleures options. Le choix par exemple de la formation à distance groupée pour plusieurs institutions/acteurs au niveau national et par vidéo conférence, est une bien meilleure option que d'envoyer les stagiaires à l'étranger ;
 - L'appropriation et la pérennisation, par l'ancrage institutionnel du plan de renforcement de capacités et le choix de certaines stratégies de mise en œuvre.
104. Typologie des actions et modes opératoires : le présent plan de renforcement des capacités des institutions met en œuvre deux types d'actions :
- actions de renforcement de capacités et de sensibilisation pour le changement de comportement ;
 - actions de mobilisation des ressources financières ;
105. Renforcement des capacités des acteurs locaux : la mise en œuvre du plan de renforcement de capacités en vue d'atteindre les objectifs définis requiert des compétences locales ou externes et un changement de comportement des diverses institutions/acteurs. A cet effet, des actions de renforcement des capacités et de sensibilisation des institutions/acteurs devraient être entreprises. La réalisation de ces actions requiert une réelle mobilisation du CM et des CVD, un véritable appui techniques et/ou financiers des partenaires au développement et un engagement réel des acteurs locaux en terme surtout d'investissements en temps.
106. Mobilisation des ressources financières pour le plan de renforcement des capacités : pour la mise en œuvre du plan de renforcement de capacités, le projet FEM-Volta de concert avec ses partenaires se doit de mobiliser d'importantes ressources financières. Pour se faire, il devrait alors identifier des partenaires potentiels et leur envoyer une copie du document du plan de renforcement des capacités sous forme prospectus ou dépliants. Aussi, des rencontres d'échanges avec les partenaires devraient être organisés au moins chaque année pour faire le point de la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités et soumettre des dossiers de demande de financement.
107. Suivi évaluation : Pour une meilleure exécution du plan de renforcement de capacités, la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation des actions du plan est essentielle. Le système de suivi évaluation du plan s'appuie sur deux principaux outils : la programmation des actions du plan dans le temps et le budget d'exécution. L'évaluation annuelle de la mise en œuvre du plan permet de mesurer le niveau d'exécution du plan, d'identifier les difficultés, de les analyser et de prendre des décisions visant l'atteinte des objectifs.
108. Le dispositif de suivi est assuré par la coordination régionale et nationale du projet FEM-Volta, maîtres d'ouvrage des actions de renforcement de capacités au niveau national et régional en rapport avec la thématique de la gestion des bassins transfrontaliers. Le dispositif de suivi consiste à :
- recueillir des données de manière continue sur les niveaux d'exécution des différentes actions du plan comparaison avec les prévisions établies ;
 - effectuer des enquêtes ponctuelles et d'évaluer les résultats obtenus, d'analyser l'efficacité technique, économique et financière des actions afin de tirer des enseignements et proposer des

corrections ;

- apprécier les impacts du plan en rapport avec ses objectifs et les résultats attendus.

109. Le suivi permanent de l'exécution du plan se fera lors des sessions des acteurs du projet FEM-Volta à travers la présentation d'un rapport bilan d'exécution du plan.

110. Une autoévaluation assistée par un consultant (équipe d'experts du projet FEM-Volta) sera organisée annuellement avec les différentes institutions/acteurs et partenaires intervenant dans la mise en œuvre du plan au cours d'une rencontre d'échanges.

111. Une évaluation externe finale de la mise en œuvre du plan sera menée avec l'appui d'un consultant au bout des trois ans d'exécution du plan afin de tirer les enseignements pour les prochains plans à élaborer.

6 Plan de collaboration avec les initiatives en cours ou planifiées

6.1 Identification et analyse des projets et programmes en cours/planifiés

112. Dans le bassin de la Volta au Burkina Faso, de nombreuses initiatives (projets et programmes) sont en cours d'exécution ou planifiés pour démarrer incessamment. Dans une démarche programmatique et catalytique, elles peuvent contribuer à la réalisation des objectifs du Projet FEM-Volta. L'état des lieux non exhaustif de ces initiatives est présenté dans le tableau 'Tableau 15).

Tableau 15 : Initiatives achevées/en cours/planifiées en rapport avec les activités clés du Projet FEM-Volta dans la bassin de la Volta au Burkina Faso

Projet/programmes	domaines d'intervention	Zone	Période	BUDGET (Millions FCFA)
FEER II (Belgique)	Développement de l'irrigation	Balés	2001-2010	3 573
PFDL/HB (Autriche)	Renforcement des capacités organisationnelles et cofinancement des activités pour un développement durable et équitable	Balés	2005-2009	1 600
PNGT II (FIDA, IDA, PB, Danida)	Développement des capacités en organisation et gestion des villages et groupes de villages Amélioration des conditions de vie par des investissements productifs et des infrastructures socio-économiques Préservation et restauration des ressources naturelles	National	2001-2013	73 042
PDLO (AFD, FFEM, PNGT2)	Responsabilisation des populations dans la mise en oeuvre du développement local Promotion d'activités économiques Gestion durable des ressources naturelles Sécurisation foncière Renforcement de la maîtrise d'oeuvre locale	Balé Banwa Mouhoun	2004-2008	7 968
Projet Barrage de Samendeni (BID, FADB)	Réalisation de barrages Aménagement hydro agricole Schémas d'utilisation des eaux du Mouhoun	Mouhoun	2003-2010	4 301
VREO (FED)	Etude et suivi des ressources en eau	Mouhoun Nayala	2003-2009	6590
PNGDT	Gestion durable des terres	National	planifié	10 milliards de FCFA

Projet/programmes	domaines d'intervention	Zone	Période	BUDGET (Millions FCFA)
PAFASP	Filières agro-sylvo-pastorales	National	En cours	
PROFIL	Filières agricoles	National	En cours	
Projet PASE	Gestion forestière	National	Planifié	
PN-PTF/LCP	Energie et developpement local	Mouhoun	2005-2009	5761
GCSP/BKF/044/AND/Culture maraichère autour du barrage de Vy	Agriculture	Sourou	2007-2008	Balé (village de Vy et environnants)
DYFAB	Filières agricoles	National	En cours	
PAEOB (AFD)	Renforcer les capacités des OPE. Assurer la sécurisation foncière. Améliorer les résultats techniques et économiques de l'élevage. Améliorer l'environnement sanitaire	Banwa Balés Kossi, Mouhoun	2005-2010	2 199, 550
PROGEREF	Gestion des ressources forestières	National	En cours	
PICOFA (BAD, BENEFAICIAIRES BOAD, FIDA)	Intensification des systèmes de production Gestion durable de l'eau Préservation des sols et de l'eau	Region de l'Est	2005-2008	27 020
PD/petite irrigation villageoise (PPTE)	Création de petites retenues d'eau dans les bas-fonds Aménagements autour des petites retenues d'eau	Naional	En cours	37 000
FICOD	GRN et Développement local	Région de l'Est et du Sud-Ouest	En cours	
CRS/UICN	Promotion de la GIRE à l'EST	Région de	En cours	

Projet/programmes	domaines d'intervention	Zone	Période	BUDGET (Millions FCFA)
		l'Est		
PADABB	GRN et Développement local	National	En cours	200 milliards de F CFA
MCA	GRN et Développement local	National	En cours	200 milliards de F CFA
Projet SILEM	Gestion des écosystèmes de bas-fonds	National	En cours	
ECOPAS	Conservation du parc régional W	Tapoa	206-- 2008	500
WAP/UICN	Conservation du système des aires protégées	Gourma, Tapoa, Kompienga	2006- 2010	2500
PDRD	Protection et gestion durable des terres et des ressources naturelles	Toute la zone du Projet	En cours	16 573,35
PSA/RTD	Sécurité alimentaire, récupération de terres dégradées	Yatenga, Loroum	En cours	
PRS	Hydraulique	Région du Nord	En cours	8 920
PETITS BARRAGES BAD	Production agricole	Toute la zone du Projet	En cours	10 249,3
PRS-AEP	Hydraulique	Région du Nord	En cours	5600,17
INERA	Recherche/développement agricole et forestière	Région du Nord	En cours	

Projet/programmes	domaines d'intervention	Zone	Période	BUDGET (Millions FCFA)
FAARF	Crédit/épargne	Région du Nord	En cours	
URCPN	Crédit/épargne	Région du Nord	En cours	
PAM/BKF	Agriculture, amélioration de la fertilité, stock de sécurité alimentaire	Région du Nord	En cours	3331,782
GEau	Promotion de la GIRE dans la vallée de Kou	Vallée de Kou	En cours	
PROJET FORAGES/CHINE	1000 Hydraulique	Région du Nord	En cours	5 000

6.2 Identification des opportunités de collaboration avec les projets et programmes

113. Dans la mise en œuvre du projet FEM-Volta au Burkina Faso, un certain nombre d'activités peut être conduit de concert avec les initiatives en cours/planifiées dans le bassin. L'essentiel de ces activités du FEM-Volta est consigné dans le tableau 16.

Tableau 16 : Les activités du Projet FEM-Volta

Objectifs spécifiques	Activités
Objectif spécifique n° 1: Renforcer les capacités, améliorer les connaissances et la participation du public en vue de soutenir la gestion efficace du bassin versant de la Volta	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir des structures de gestion du projet aux niveaux régional et national ▪ Identifier et établir des liens de collaboration/coopération avec les projets/initiatives nationaux et régionaux, développer et mettre en oeuvre un Plan de collaboration ▪ Identifier les besoins de formation et organiser des formations sur les bassins versants internationaux pour les cadres des principales institutions nationales ▪ Préparer et analyser la matrice des acteurs, développer et mettre en oeuvre des modules de sensibilisation sur les bassins versants internationaux ▪ Etablir un Plan de participation du public ▪ Inventaire et analyse des données existantes ▪ Développer et mettre en oeuvre un système pour la circulation de l'information aux niveaux national et régional ▪ Conduire l'étude de faisabilité du montage de l'Observatoire ABV ▪ Concevoir des modèles hydrologiques et hydrodynamiques du bassin de la Volta et la zone côtière en aval ▪ Mener des études thématiques sur: (i) les écoulements à l'intérieur du bassin, (ii) les relations entre le bassin versant de la Volta et la zone côtière en aval en utilisant le concept ICARM ▪ Développer et actualiser régulièrement la base de données et le site Web du projet
Objectif spécifique n° 2: Développer des cadres	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rassembler les données, informations et documents nationaux et régionaux, et actualiser l'analyse de la situation

Objectifs spécifiques	Activités
juridiques, réglementaires et institutionnels ainsi que des outils de gestion du bassin versant afin d'apporter des solutions aux problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et la zone côtière en aval	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réviser, actualiser et finaliser le document de l'analyse diagnostique transfrontalière ▪ Préparer le Programme d'action stratégique; y compris le guide de mise en oeuvre, le système de suivi-évaluation et la stratégie de financement à long terme ▪ Intégrer le PAS dans le plan de travail de l'ABV ▪ Préparer les Plans d'Action pour les Parties Nationales du BVV, y compris le guide de mise en oeuvre, le système de suivi-évaluation et la stratégie de financement à long terme ▪ Procéder à une évaluation sectorielle des principaux problèmes ADT et proposer des actions sectorielles à inclure dans les PAPAN-BVV ▪ Identifier les besoins de formation, développer et mettre en oeuvre des modules de formation sur la mise en oeuvre du PAS et des /PAPAN-BVV
Objectif spécifique n° 3 : Mettre en oeuvre des mesures nationales et régionales pour lutter contre la dégradation des ressources environnementales transfrontalières dans le bassin de la Volta	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réviser les documents des 3 projets de démonstration (cadre logique, activités, budget, Plan de suivi-évaluation et plan de travail) ▪ Mettre en oeuvre le projet de démonstration n° 1: Mécanisme d'alerte précoce d'annonce des crues fondé sur une meilleure connaissance du milieu physique ▪ Mettre le projet de démonstration n° 2 en oeuvre : Mise en place et comparaison de modèles de technologie pour la gestion des eaux résiduaires dans la ville de Kara (Togo) et la ville de Natitingou (Bénin) ▪ Mettre le projet de démonstration n° 3 en oeuvre : Restauration et protection des écosystèmes forestières riverains de la Volta Noire (Côte d'Ivoire et Ghana) ▪ Evaluer la mise en oeuvre des 3 projets de démonstration, documenter et incorporer les leçons tirées dans le PAS et les PAPAN-BVV ▪ Développer et intégrer dans le PAS, un Plan de répliation des projets de démonstration ▪ Développer 6 projets de démonstration nationaux sur la base des priorités de l'ATD et du PAS

6.3 Plan de collaboration entre institutions et le projet FEM-Volta

114. En rapport avec l'esquisse du plan de renforcement des capacités, de l'offre en formation, des initiatives en cours/planifiées dans le bassin de la Volta au Burkina Faso, le plan de collaboration suivant peut être esquissé (Tableaux 17 et 18).

115. Pour les activités du Projet ayant trait à la capacitation technique et organisationnelles des institutions/acteurs impliqués ou pouvant être impliqués dans le projet FEM-Volta, les institutions du poule A assureront dans un cadre collaboratif dont les modalités seront à négocier les besoins en formation des institutions régionales en rapport avec les thématiques du projet FEM-Volta. Il en sera pour le poule B qui s'occupera de l'échelle nationale et du poule C de l'échelle local. Les aspects matériels et financiers en rapport avec les réalisations, les équipements ou les coûts de formation se devraient d'être supportés dans une démarche catalytique, programmatique et fongible entre partenaires financiers, bailleurs de fonds, ONG, Projets et programmes selon l'échelle d'intervention (Régional, National et local) dans une dynamique de cofinancement.

Tableau 17 : Le plan de collaboration des institutions avec le Projet FEM-Volta

Objectif spécifique n° 1: Renforcer les capacités, améliorer les connaissances et la participation du public en vue de soutenir la gestion efficace du bassin versant de la Volta- Etablir des structures de gestion du projet aux niveaux régional et national	
Activités	Institution/Programme partenaires
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier et établir des liens de collaboration/coopération avec les projets/initiatives nationaux et régionaux, développer et mettre en oeuvre un Plan de collaboration 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PNGT II, PICOFA, PROGEREF, PADABB, PNGDT, 2iE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les besoins de formation et organiser des formations sur les bassins versants internationaux pour les cadres des principales institutions nationales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2IE, UO, UPB, INERA, UICN, DGRE, UICN, IRD, Volta-Hycos, CREPA, CEDEAO/UCRE, ABV, ABN, 2ie, IPD-AOS, CPWF, CISS/AGRIMET, IAVS, CIRDES, CIRAD, AMMA, UESCO, FEM-Volta, INADES, ASDI, CAP-NET, GEau et autres institutions
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer et analyser la matrice des acteurs, développer et mettre en oeuvre des modules de sensibilisation sur les bassins versants internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2IE, UO, UPB, INERA, UICN, DGRE, UICN, IRD, Volta-Hycos, CREPA, CEDEAO/UCRE, ABV, ABN, 2ie, IPD-AOS, CPWF, CISS/AGRIMET, IAVS, CIRDES, CIRAD, AMMA, UESCO, FEM-Volta, INADES, ASDI, CAP-NET, GEau et autres institutions
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir un Plan de participation du public 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2IE, UO, UPB, INERA, UICN, DGRE, UICN, IRD, Volta-Hycos, CREPA, CEDEAO/UCRE, ABV, ABN, 2ie, IPD-AOS, CPWF, CISS/AGRIMET, IAVS, CIRDES, CIRAD, AMMA, UESCO, FEM-Volta, INADES, ASDI, CAP-NET, GEau et autres institutions
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventaire et analyse des données existantes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer et mettre en oeuvre un système pour la circulation de l'information aux niveaux national et régional 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2IE, UO, UPB, INERA, UICN, DGRE, UICN, IRD, Volta-Hycos, CREPA, CEDEAO/UCRE, ABV, ABN, 2ie, IPD-AOS, CPWF, CISS/AGRIMET, IAVS, CIRDES, CIRAD, AMMA, UESCO, FEM-Volta, INADES, ASDI, CAP-NET, GEau
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conduire l'étude de faisabilité du montage de l'Observatoire ABV 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2IE, UO, UPB, INERA, UICN, DGRE, UICN, IRD, Volta-Hycos, CREPA, CEDEAO/UCRE, ABV, ABN, 2ie, IPD-AOS, CPWF, CISS/AGRIMET, IAVS, CIRDES, CIRAD, AMMA, UESCO, FEM-Volta, INADES, ASDI, CAP-NET, GEau
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concevoir des modèles hydrologiques et hydrodynamiques du bassin de la Volta et la zone côtière en aval 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2IE, UO, UPB, INERA, UICN, DGRE, UICN, IRD, Volta-Hycos, CREPA, CEDEAO/UCRE, ABV, ABN, 2ie, IPD-AOS, CPWF, CISS/AGRIMET, IAVS, CIRDES, CIRAD, AMMA, UESCO, FEM-Volta, INADES, ASDI, CAP-NET, GEau

<ul style="list-style-type: none"> Mener des études thématiques sur: (i) les écoulements à l'intérieur du bassin, (ii) les relations entre le bassin versant de la Volta et la zone côtière en aval en utilisant le concept ICARM 	<ul style="list-style-type: none"> 2IE, UO, UPB, INERA, UICN, DGRE, UICN, IRD, Volta-Hycos, CREPA, CEDEAO/UCRE, ABV, ABN, 2ie, IPD-AOS, CPWF, CISS/AGRIMET, IAVS, CIRDES, CIRAD, AMMA, UESCO, FEM-Volta, INADES, ASDI, CAP-NET, GEau
<ul style="list-style-type: none"> Développer et actualiser régulièrement la base de données et le site Web du projet 	<ul style="list-style-type: none"> PNGT II, DGRE, FEM-Volta
Objectif spécifique n° 2: Développer des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels ainsi que des outils de gestion du bassin versant afin d'apporter des solutions aux problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et la zone côtière en aval-Rassembler les données, informations et documents nationaux et régionaux, et actualiser l'analyse de la situation	
<ul style="list-style-type: none"> Réviser, actualiser et finaliser le document de l'analyse diagnostique transfrontalière 	2IE, UO, UPB, INERA, UICN, DGRE, UICN, IRD, Volta
<ul style="list-style-type: none"> Préparer le Programme d'action stratégique; y compris le guide de mise en oeuvre, le système de suivi-évaluation et la stratégie de financement à long terme 	2IE, UO, UPB, INERA, UICN, DGRE, UICN, IRD, Volta
<ul style="list-style-type: none"> Intégrer le PAS dans le plan de travail de l'ABV 	2IE, UO, UPB, INERA, UICN, DGRE, UICN, IRD, Volta
<ul style="list-style-type: none"> Préparer les Plans d'Action pour les Parties Nationales du BVV, y compris le guide de mise en oeuvre, le système de suivi-évaluation et la stratégie de financement à long terme 	2IE, UO, UPB, INERA, UICN, DGRE, UICN, IRD, Volta
<ul style="list-style-type: none"> Procéder à une évaluation sectorielle des principaux problèmes ADT et proposer des actions sectorielles à inclure dans les PAPAN-BVV 	2IE, UO, UPB, INERA, UICN, DGRE, UICN, IRD, Volta
<ul style="list-style-type: none"> Identifier les besoins de formation, développer et mettre en oeuvre des modules de formation sur la mise en oeuvre du PAS et des /PAPAN-BVV 	2IE, UO, UPB, INERA, UICN, DGRE, UICN, IRD, Volta
Objectif spécifique n° 3 : Mettre en oeuvre des mesures nationales et régionales pour lutter contre la dégradation des ressources environnementales transfrontalières dans le Bassin de la Volta	
<ul style="list-style-type: none"> Réviser les documents des 3 projets de démonstration (cadre logique, activités, budget, Plan de suivi-évaluation et plan de travail) 	<ul style="list-style-type: none"> 2iE, DGRE, Volta-Hycos, IRD, CNRST, AGRYMET, PNGT II, PNGDT, PASE
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en oeuvre le projet de démonstration n° 1: Mécanisme d'alerte précoce d'annonce des crues fondé sur une meilleure connaissance du milieu physique 	<ul style="list-style-type: none"> 2iE, DGRE, Volta-Hycos, IRD, CNRST, AGRYMET, PNGT II, PNGDT, PASE
<ul style="list-style-type: none"> Evaluer la mise en oeuvre des 3 projets de démonstration, documenter et incorporer les leçons tirées dans le PAS et les PAPAN-BVV 	<ul style="list-style-type: none"> 2iE, DGRE, Volta-Hycos, IRD, CNRST, AGRYMET, PNGT II, PNGDT, PASE
<ul style="list-style-type: none"> Développer et intégrer dans le PAS, un Plan de réplification des projets de démonstration 	<ul style="list-style-type: none"> 2iE, DGRE, Volta-Hycos, IRD, CNRST, AGRYMET, PNGT II, PNGDT, PASE
<ul style="list-style-type: none"> Développer 6 projets de démonstration nationaux sur la base des priorités de l'ATD et du PAS 	<ul style="list-style-type: none"> 2iE, DGRE, Volta-Hycos, IRD, CNRST, AGRYMET, PNGT II, PNGDT, PASE

Tableau 18 : Esquisse du plan de collaboration pour les actions de renforcement des capacités des institutions

Niveau de collaboration	Besoins en renforcement des capacités prioritaires		
	Axe 1 : Améliorer les performances des capacités techniques des institutions en matière de gestion de bassin transfrontalier	Axe 2 : Améliorer les performances des capacités organisationnelles des institutions en matière de gestion de bassin transfrontalier	Axe 3 : Améliorer les performances des capacités matérielles et financières des institutions en matière de gestion de bassin transfrontalier
▪ Régionale	Poule A : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les institutions régionales ou internationales disposant d'une offre en formation éprouvée en matière de gestion de bassins versants transfrontaliers : UICN, IRD, Volta-Hycos, CREPA, CEDEAO/UCRE, ABV, ABN, 2ie, IPD-AOS, CPWF, CISS/AGRIMET, IAVS, CIRDES, CIRAD, AMMA, UESCO, FEM-Volta, INADES, ASDI, CAP-NET, GEau 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Initiatives/projets/programme en cours ou planifiés à l'échelle régionale
▪ National	Poule B : <ul style="list-style-type: none"> ▪ DGRE (PAGIRE), CONEDD et autres services techniques des ministères impliqués dans la gestion des bassins versants, ▪ Institutions nationales de formations (cf. offre en formation au niveau national) 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Initiatives/projets/programme en cours ou planifiés à l'échelle national (cf. partie analyse des projets et programme en cours ou planifiés dans le bassin de la Volta au Burkina Faso)
▪ Local	Poule C : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bureaux d'études, Services techniques déconcentrés de l'Etat impliqués dans la gestion des bassins versants, ONG et Association au niveau local ▪ Maîtrises d'œuvre sociale (MOS) ▪ Institutions nationales de formations (cf. offre en formation au niveau national) ▪ Directions régionales des Ministères impliqués dans la gestion de l'eau 		Initiatives/projets/programme en cours ou planifiés à l'échelle national (cf. partie analyse des projets et programme en cours ou planifiés dans le bassin de la Volta au Burkina Faso)

6.4 Stratégie de mise en œuvre du plan de collaboration

116. Le succès de la mise en œuvre de ce plan de collaboration réside dans la qualité de l'accompagnement dont il bénéficiera. Cet accompagnement devra être axé sur quatre principaux points

- Le Renforcement des capacités des acteurs
 - L'approche gestion intégrée des écosystèmes à l'échelle d'un microbassin versant est nouvelle et donc sa mise en œuvre va requérir une multitude d'actions d'accompagnement tant pour les populations que pour les structures chargées de l'appui. En rappel, on peut dire qu'actuellement sur le micro bassin versant existent des CVD et des OP.
 - L'approche gestion intégrée des écosystèmes va promouvoir l'émergence de structures telles les CIVD, CLE, etc.
 - Aussi bien les nouvelles structures que celles existantes vont devoir se familiariser avec la nouvelle approche.
 - Pour permettre aux communautés locales regroupées dans les structures de gestion des ressources partagées au niveau du des bassins, le renforcement de leurs capacités organisationnelles, techniques et financières s'avèrent indispensables.
- L'appui technique : La mise en œuvre du plan de collaboration nécessite l'appui des services techniques décentralisés de l'état ainsi que des autres partenaires techniques et financiers à divers échelles intervenant dans le bassin de la Volta au Burkina Faso.
- Le suivi-évaluation : Le suivi-évaluation est le mécanisme de gestion qui permet aux différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du plan de collaboration de piloter les activités et mesurer la progression vers les objectifs fixés. C'est un instrument de facilitation de la prise de décision, d'ajustement et d'orientation de la mise en œuvre en fonction des résultats et des contraintes qui peuvent survenir. Pour le présent plan, trois niveaux de suivi-évaluation peuvent être envisagés :
 - Le suivi interne : Il est réalisé quotidiennement par la cellule d'exécution du projet au Burkina Faso (Unité de coordination Nationale (UCN)). Il constitue le tableau de bord qui permet à l' UCN de naviguer vers le succès du présent plan. Il se fait à travers un dispositif composé essentiellement, des fiches de suivi, de la base d'enregistrement de données, des supports d'analyse, d'évaluation et de restitution des données
 - Le suivi externe : Il permet au comité de pilotage et aux PTF de suivre et valider l'exécution du plan en termes d'avancement et d'adéquation avec le cadre logique du projet. Il est fait annuellement par une structure externe. Il est basé sur les rapports d'activités et des sondages de terrain.
 - L'évaluation : Deux évaluations peuvent être envisagées : une évaluation à mi- parcours et une évaluation en fin de projet.
 - Ces évaluations réalisées aussi par des cabinets externes permettront de mesurer l'impact de la mise en œuvre du plan en termes de préservation et restauration des différents écosystèmes du bassin. Elles permettent aussi la réorientation ou la conception de nouveaux plans en fonction des résultats obtenus.
 - Les différents outils de suivi-évaluation seront élaborés en temps opportuns. Cette élaboration devra se faire en prenant en compte des indicateurs de performance et d'impact identifiés et validés par l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet.

6.5 Impacts de la mise en œuvre du Plan de collaboration

117. Une meilleure mise en œuvre de ce plan de collaboration constituera une bonne pratique en matière de gestion transfrontalière de bassins versants en Afrique et dans le monde. A ce titre, elle devrait être replicable dans d'autres bassins similaires. En termes d'impacts, une meilleure collaboration entre institutions dans la mise en œuvre de ce plan de collaboration se traduirait par un bon succès dans la réalisation des activités du projets FEM-Volta, assurant du même coup l'atteinte des objectifs cibles du ce projet. Aussi, elle contribuerait à alimenter les initiatives

développées par l'ABV en matière d'expériences réussies pour la gestion transfrontalière des bassins internationaux. C'est-à-dire les pratiques éprouvées de valorisation et de conservation des écosystèmes de bassins versants.

118. La mise en œuvre efficiente du plan de collaboration peut avoir aussi des impacts négatifs. Elle peut constituer une sorte de léthargie à mise en œuvre d'autres activités prioritaires par les institutions au profit des activités du projet FEM-Volta. C'est pourquoi, il serait important que le plan de collaboration soit mise en œuvre de façon équitable.

6.6 Hypothèses de risques pour une meilleure mise en œuvre du plan de collaboration

119. Des obstacles pourraient entraver une meilleure mise en œuvre du plan de collaboration. Au nombre de ces obstacles, on peut retenir :

- La faible motivation des acteurs/institutions au niveau local/régional/National en matière de formation in situ (absence de prise en charge et autres désintéressements y afférent)
- La lourdeur de certains modules et de certains outils (gestion comptable et financière),
- La lenteur dans l'approbation et le décaissement des fonds au niveau de certains PTF en l'occurrence le PNUD,
- La lenteur dans l'approbation et le décaissement des fonds due à la non maîtrise des procédures des dépenses d'urgence par les institutions,
- La longueur et la lourdeur des procédures d'acquisition des équipements (matériels roulants, matériels informatiques, bureautique...)
- Le déficit de communication entre les institutions,
- La mauvaise gestion des protocoles de collaboration signés entre les différentes institutions,
- Le manque de financements conséquents pour supporter les actions du plan de collaboration
- Au niveau institutionnel, les ressources financières mises à la disposition des services techniques ne couvrent pas leurs besoins de fonctionnement. Pour ce qui est des ressources humaines, on note l'insuffisance de cadres de conception. Ils sont en plus sous équipés. La conjugaison de ces facteurs se traduit par le faible encadrement des producteurs et plonge la plupart des services techniques dans un état léthargique.
- L'analphabétisme des acteurs à la base
- l'absence d'un schéma provincial d'aménagement du territoire qui est un outil de gestion du développement ne permet pas l'affectation judicieuse des espaces selon les différentes vocations (zone à vocation agricole, pastorale etc.)
- la pauvreté de la population
- méconnaissance des textes et lois (RAF, code forestier, code de l'environnement, code forestier etc.) par les producteurs
- Non maîtrise de ces textes par les agents des services techniques
- La mise en œuvre timide de la RAF
- Faible performance des cadres de concertation entre institutions/acteurs
- Faible qualification des ressources humaines



7 Annexes

7.1 Annexe A : Bibliographie

Rapports

- Développement rural et environnemental au Burkina Faso : La réhabilitation de la capacité productive des terroirs sur la partie nord du Plateau Central entre 1980 et 2001 – Rapport de synthèse ». Mai 2003 - PATECORE, Ambassade Royale des Pays Bas, USAID
- Innocent OUEDRAOGO, 2004 : Développement des ressources en eau dans le bassin de la volta au Burkina : Implication des acteurs, DGIRH, Burkina Faso.
- Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable (LIPDHD, 1995)
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES, Mars 2003 : Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) – Burkina Faso.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES, Octobre 2004 : Propositions pour la re dynamisation du comité pilote de gestion du bassin du Nakanbé, Burkina Faso
- Ministère de l'Environnement et de l'Eau : Politique forestière nationale ;
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EAU, SECRETARIAT GENERAL, DIRECTION GENERALE DE L'HYDRAULIQUE, Mai 2001. Gestion Intégrée des Ressources en Eau : Etat des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion, Version finale, Burkina Faso.
- Monographie nationale sur la diversité biologique du Burkina Faso ;
- Programme d'Actions Prioritaires de mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
- Rapport d'évaluation du Programme National de Foresterie Villageoise (PNFV), Décembre 2003
- Rapport final de l'étude sur la contribution du secteur forestier à l'économie nationale et à la lutte contre la pauvreté (Novembre 2004)
- Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso (REEB), SP/CONAGESE Mars 2002 - 1^{ère} Edition ;
- Résolution 2 – «Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable», ONU, 2002 :
- UNEP-GEF Volta Project, 2008. Addressing Transboundary Concerns in the Volta River Basin and its Downstream Coastal Area. Inception Report UNEP/GEF/Volta/IR.1/2008.

Textes normatifs

- Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP,2003)
- Document d'Orientation Stratégique (DOS)
- Document provisoire du Plan d'Environnement pour le Développement Durable (PEED) Décembre 2004
- Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) ;
- Plan d'action de la Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie (2001) ;
- Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE, 1994)
- Plan d'Actions Régional de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE, 2003)
- Stratégie de Développement Durable à l'horizon 2015, 2004;
- Stratégie du Développement Industriel (SDI)
- Stratégie Nationale d'Education Environnementale, juin 2001 ;
- Stratégie Nationale du sous secteur de l'Assainissement du Burkina Faso (1996).

Conventions internationales

- Convention des nations unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (UNCCD)
- Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CBD) et le Protocole de Cartagena
- Convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques (UNCCC) et le protocole de Kyoto
- Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs)
- Principe de Dublin sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)
- Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel (Convention de Berne, ratifié le 23/08/1989) ;
- Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau Convention Ramsar, ratifié le 23/08/1989) ;
- Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (ratifié le 03/06/1985) ;
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES, ratifié 23/08/1989) ;
- Le programme MAB (Homme et Biosphère) de l'UNESCO ainsi que la stratégie de Séville
- Convention sur la conservation des espèces migratoires appartenant à la faune sauvage (Convention CMS, ratifié le 23/08/1989) ;

Sites internet

- www.primature.gov.bf
- www.legiburkina.bf
- www.presidence.bf
- www.rtb.bf
- www.agriculture.gov.bf
- www.sante.gov.bf
- www.medev.gov.bf
- www.matd.gov.bf/
- www.mines.gov.bf
- www.messrs.gov.bf/
- www.culture.gov.bf/
- www.primature.gov.bf
- www.mra.gov.bf/
- www.action-sociale.gov.bf/
- www.environnement.gov.bf/
- www.environnement.gov.bf/
- www.mith.gov.bf/
- www.mae.gov.bf
- www.2ie-edu.org
- www.cirdes.org
- www.univ-ouaga.bf
- www.waterandfood.org

7.2 Annexe B : Liste des Personnes rencontrées

Nom et Prénom(s)	Structure	Provenance
SAVADOGO Moumini	UICN- Burkina Faso	Ouagadougou
OUEDRAOGO Edith	DGRE	Ouagadougou
BAKYONO Pierre	DGRE	Ouagadougou
BASSONON Sandrine	DGRE	Ouagadougou
ZONGO Dominique	PNGT	Ouagadougou
BOBODO Blaise	SP/CONEDD	Ouagadougou
OUADBA Jean-Marie	CNRST	Ouagadougou
KAGONE Hamado	INERA	Ouagadougou
TRAORE T. Maurice	DRAHRH/BMH	Dédougou
Traoré Maurice	DRAHRH	Dédougou
DAKIO Valentin	DPECV/NAYALA	Toma
MIHIN Mathias	PAEOB/Dédougou	Dédougou
GUIRO Souleymane	PAEOB/Dédougou	Dédougou
GOLANE Michel	DPAHRH/Nayala	Toma
KABORE Simon	PDRD	Ouahigouya
SAVADOGO Issiaka	PADL	Ouahigouya
OUEDRAOGO Mathieu	R-MARP Burkina	Gourcy
SANON Guillaume	SILEM/Kompienga	Kompienga
YARO Elisée	SILEM/Koupela	Koupela
KONE Haïkayamba	SILEM/Kaya	Kaya
BORO Adama	DRAHRH	Fada
KAMBOU Stéphane	PNGT	Fada
TRAORE Abdoulaye	Iles de paix	Fada
YAO A. Samuel	Autorité du Bassin de la Volta	Ouagadougou
KARAMBIRI Harouna	2iE	Ouagadougou
OUATTARA Moussa	DRECV Centre Nord	Kaya
BAMBARA Clément	DPRA /Kaya	Kaya

7.3 Annexe C : Tableau de bord pour la conduite de l'étude/Guide d'enquête ou d'entretien (ISS) avec les institutions

Connaissance de l'institution

- Dénomination
- Références légales (collecte des textes constitutifs)
- Nature (structure centrale, collectivité locale, entreprise, ONG, association)
- Ancrage institutionnel (rattachement administratif)
- Mandat
- Domaine (s) d'activité
- Les objectifs poursuivis
- Les résultats atteints/attendus
- Groupes cibles
- Partenaires stratégiques (Partenaires techniques et financiers)
- Stratégies d'approche de l'institution (participatif, exécution, faire faire...)
- Ampleur de l'intervention dans le Bassin (principales activités, durée d'intervention, niveau des investissements)
- Année de démarrage des activités de l'institution :
- Année d'achèvement des activités de l'institution
- Pertinence de l'intervention dans le bassin : Analyse SWOT de son intervention

Connaissance du Bassin (généralités)

- Importance et enjeux (stratégiques, économiques, sociaux, environnementaux du Bassin pour les Etats)
- Potentialités du bassin (Forces)
- Faiblesses du bassin (Problèmes économiques et sociaux du Bassin, Problèmes environnementaux majeurs du Bassin)
- Menaces (Les risques encourus si rien n'est fait)
- Opportunités (Perspectives pour une gestion durable du bassin (Etat et Région))

Connaissance du Bassin (projets et programmes)

- Screening des Projets et programmes achevés : Acquis, insuffisances et leçons tirées (Analyse SEPO, Analyse MAPP, EPP...)
- Screening des Projets et programmes en cours : Défis, Etat de mise en œuvre, Résultats attendus (Analyse SEPO et PIPO)
- Screening des Projets et programmes envisagés : Enjeux et stratégies (Diagramme des stratégies)
- Caractérisation du niveau d'investissement dans le bassin (Niveau d'investissement financier dans le bassin) : Contribution locale et apport extérieur

Connaissance du projet FEM

- Connaissance du projet FEM/Volta Phase 1
 - Contexte d'intervention du projet FEM/Volta Phase 1
 - Connaissance des objectifs et des activités
 - Démarches
 - Participation à l'identification et à l'élaboration
 - Connaissance des résultats
 - Acquis et insuffisances

- Leçons tirées
- Replicabilité
- Connaissance du projet FEM/Volta 2
- Contexte d'intervention du projet FEM/Volta Phase 2
- Connaissance des objectifs et des activités
- Connaissances des activités de démarrage
- Démarches
- Participation à l'identification et à l'élaboration
- Connaissance des objectifs et des activités
- Connaissances des activités de démarrage

Perception du projet FEM/Volta

- Connaissance de la nature participative du Projet
- Convergences ou divergences des objectifs de l'institution et du Projet
- Convergences ou divergences des priorités de l'institution et du Projet
- Grands enjeux et perspectives en matière de gestion durable du bassin

Rapports de l'institution et du Projet

- Attentes de l'institution vis-à-vis du Projet
- En matière de collaboration (domaine, activités, modalités, rôle et responsabilités des deux partenaires)
- En matière de formation sur une meilleure gestion des bassins versants (domaine de formation en relation avec les activités du projet)
- Contribution potentielle de l'institution dans ses rapports avec le Projet
- Atouts de l'institution dans la collaboration
- Faiblesses de l'institution dans la collaboration
- Actions à entreprendre pour mitiger les faiblesses de l'institution dans la collaboration
- Expérience de l'institution en matière de formation (offre) en gestion de bassins versants internationaux
- Contraintes de l'institution dans ses rapports avec le Projet
- Contraintes de l'institution dans la collaboration éventuelle
- Contraintes de l'institution en matière de formation
- Besoins de l'institution en rapport avec les activités du Projet
- Besoins de formation en matière de gestion de bassins versants internationaux
- Autres besoins en relation avec les activités du projet
- Suggestions de l'institution
- Suggestions en matière de collaboration (domaine, activités, modalités, etc...)
- Suggestions en matière de formation
- Facteurs de succès
- Risques de collaboration entre l'institution et le Projet
- Risques pouvant survenir dans la collaboration
- Risques pouvant compromettre les activités de formation

7.4 Annexe D : Termes de référence de l'étude

Consultation : Termes de références de l'étude portant sur l'analyse des institutions nationales et initiatives en cours/planifiées

Langue: Français et Anglais

Date de démarrage: 15 Octobre 2008

Durée du contrat: 3 mois

Contexte

Le Projet FEM-Volta intitulé "Résolution des problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et sa zone côtière en aval " est une initiative régionale qui a été conçue pour faciliter la gestion intégrée, le développement durable et la protection des ressources naturelles du bassin versant de la Volta dans les six pays riverains (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo). Le projet a été spécialement conçu pour résoudre les problèmes transfrontaliers régionaux prioritaires qui ont été identifiés lors d'une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) préliminaire. Il est aussi destiné à développer une approche plus coordonnée de gestion basée sur les principes de la GIRE aux niveaux national et régional et, en tenant compte de la participation de tous les acteurs clés.

L'objectif à long terme du projet FEM-Volta est d'améliorer la capacité des pays à planifier et gérer durablement les ressources environnementales du bassin versant de la Volta.

Ce projet a trois composantes majeures auxquelles sont associées des objectifs spécifiques identifiés lors de la préparation du document initial du projet et actualisés pendant la phase de démarrage comme suit:

- Objectif spécifique n° 1: Renforcer les capacités, améliorer les connaissances et la participation du public en vue de soutenir la gestion efficace du bassin versant de la Volta
- Objectif spécifique n° 2: Développer des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels ainsi que des outils de gestion du bassin versant afin d'apporter des solutions aux problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et la zone côtière en aval.
- Objectif spécifique n° 3: Mettre en oeuvre des mesures nationales et régionales pour lutter contre la dégradation des ressources environnementales transfrontalières dans le bassin de la Volta.

Le projet vise à contribuer à l'intégration régionale, promouvoir le dialogue entre les pays riverains du bassin et encourager la participation des populations locales et parties prenantes impliquées dans la gestion et l'exploitation des ressources du bassin versant du fleuve Volta. La mise en oeuvre du projet doit conduire à la formulation d'un Programme d'Action Stratégique (PAS) pour l'ensemble du bassin et contribuer à la gestion durable des ressources du bassin.

Dans le but d'assurer la cohérence stratégique des actions et une mise en oeuvre efficiente du projet, il est prévu à travers l'Objectif spécifique 1 de renforcer les capacités des institutions nationales sur la gestion des bassins versants internationaux et, d'identifier, préparer puis mettre en oeuvre un plan de collaboration avec les initiatives en cours ou planifiées.

Activités

Six experts nationaux sélectionnés par chacun des pays riverains du bassin et un expert régional sélectionné par l'Unité de Coordination du Projet (UCP) seront recrutés par l'UNOPS comme consultants pour conduire l'analyse détaillée des institutions nationales et régionales (y compris des besoins et la proposition d'un plan de formation) et préparer le plan de collaboration avec les projets et programmes en cours d'exécution ou planifiés. Pour atteindre les objectifs visés, les consultants mèneront en étroite collaboration avec l'UCP et les coordonnateurs nationaux, les activités ci-après :

1 Analyse détaillée des institutions nationales et régionales :

- Identifier dans chacun des six pays du bassin, toutes les institutions nationales et régionales impliquées ou pouvant être impliquées dans la mise en œuvre du projet FEM-Volta,
- Analyser les activités, mandats, encrages institutionnels, forces et faiblesses des institutions nationales/régionales impliquées ou pouvant être impliquées dans la mise en œuvre du projet FEM-Volta,
- Identifier les préoccupations, perceptions et réactions des institutions nationales et régionales par rapport aux problèmes ciblés par le projet FEM-Volta,
- Identifier les priorités des institutions nationales régionales, leurs principales contraintes.

2. Préparation du plan de formation des institutions nationales, y compris :

- Evaluation des capacités des institutions nationales en matière de gestion des bassins versants internationaux,
- Identification sur la base des objectifs et domaines couverts par le Projet FEM-Volta, des besoins en formation aux niveaux régional, national et local,
- Besoins en formations prioritaires en matière de gestion de bassins versants internationaux requis pour assurer une effective participation des institutions nationales aux activités du projet,
- Développement du plan d'opération des actions de formation des institutions nationales sur la gestion des bassins versants internationaux,
- Aperçu général des différentes informations et, manuels de formation relatifs à la gestion des bassins versants internationaux qui pourront aider à la préparation des modules de formation.

3 Préparation du plan de collaboration avec les initiatives en cours ou planifiées, y compris :

- Identification et analyse des projets et programmes en cours ou planifiés dans la sous région, y compris les liens avec le projet FEM-Volta,
- Identification des activités du projet FEM-Volta pour lesquelles une collaboration avec les projets et programmes en cours ou planifiés dans la sous région est nécessaire,
- Stratégie de mise en œuvre du plan de collaboration, y compris les rôles et responsabilités,
- Plan de monitoring et de contrôle de la mise en œuvre du plan de collaboration,
- Probables valeurs ajoutées de la mise en œuvre du plan de collaboration pour les activités et l'Autorité du Bassin de la Volta en général,
- Risques liés à une insuffisante ou excessive collaboration avec les projets et programmes en cours ou planifiés.

Le consultant régional sera responsable de la coordination de la mission de consultation. Il devra s'assurer de la qualité des rapports nationaux et produire le plan régional de collaboration avec les projets et programmes en cours ou planifiés sur la base des activités décrites dans les TDR.

Les consultants nationaux seront responsables des études nationales et de la production des plans nationaux de participation des parties prenantes sur la base des activités décrites dans les présents TDR. : i) rapport sur l'analyse des institutions nationales/régionales et, celle des initiatives en cours ou planifiées et, ii) le plan de formation des institutions nationales.

Principaux résultats attendus de l'étude

- Analyse des institutions nationales et régionales finalisée et approuvée par l'UCP et les Points Focaux Nationaux,
- Les besoins en renforcement de capacités des institutions nationales sont identifiés et le plan d'opération des actions de formation développé et approuvé
- Le plan de collaboration avec les projets et programmes en cours ou planifiés est développé et approuvé.

Considérations clés:

Les consultants devront proposer une méthodologie détaillée, suffisamment claire et permettant d'atteindre les objectifs de l'étude et d'obtenir les résultats attendus. A cette fin, les informations ci-dessous sont fournies pour une orientation efficiente de l'étude.

Les consultants devront tenir compte des études et activités en cours d'exécution, et ce afin de tenir compte des synergies et complémentarités requises pour la préparation et la mise en œuvre du plan de collaboration et des plans de renforcement des capacités.

Les consultants devront maintenir un contact régulier avec l'ABV, les coordonnateurs nationaux du projet et certains acteurs ou groupes d'acteurs. Le fait d'impliquer les consultants nationaux s'avère nécessaire non seulement pour la prise en compte des spécificités nationales, mais aussi pour le développement de liens et l'appropriation du plan par les acteurs nationaux durant sa mise en œuvre. Tous les documents disponibles à l'UCP seront mis à la disposition des consultants. L'UCP mettra également à la disposition des consultants une liste des acteurs impliqués ou pouvant être impliqués dans la gestion du bassin de la Volta.

Expériences requises et qualifications des consultants

L'étude sera conduite par un consultant régional et un expert de chaque pays riverain du bassin ayant plus de 10 ans d'expérience dans les domaines de compétences requis pour l'étude. Les consultants doivent avoir également mené des activités de nature, et complexité similaires, spécialement dans le cadre d'autres projets financés par le FEM.

Les consultants devront avoir les qualifications et expériences suivantes :

- Consultant régional : diplôme supérieur en gestion des terres, ressources en eau et ressources environnementales, communication, sciences sociales ou politiques, expérience en matière de développement institutionnel, renforcement de capacités, développement et mise en œuvre de plans de collaboration.
- Consultant nationaux: diplôme supérieur en environnement, sciences, expérience en matière de GIRE, développements institutionnels et de renforcement, et de capacités.

Par ailleurs, les qualifications suivantes constituent un atout :

- Développement et mise en œuvre d'activités d'information et de sensibilisation du public dans plusieurs langues et avec la participation de plusieurs groupes d'acteurs en Afrique au Sud du Sahara et de préférence dans les pays riverains du bassin de la Volta
- Avoir une expérience en matière d'approches participatives et de mise en œuvre de programmes de formation sur la participation, la facilitation et la planification stratégique.
- Connaissance ou expérience de travail sur les questions de gouvernance, plaidoyer et de monitoring participatif.
- Familier avec les objectifs et procédures du FEM; plus spécifiquement celles relatives à la participation des parties prenantes aux projets financés par le FEM
- Expérience de travail et de production de documents en Français et en Anglais
- Expérience en matière de mise en œuvre de programmes nationaux et régionaux de gestion des ressources naturelles

Durée de la mission, rapports à produire et calendrier

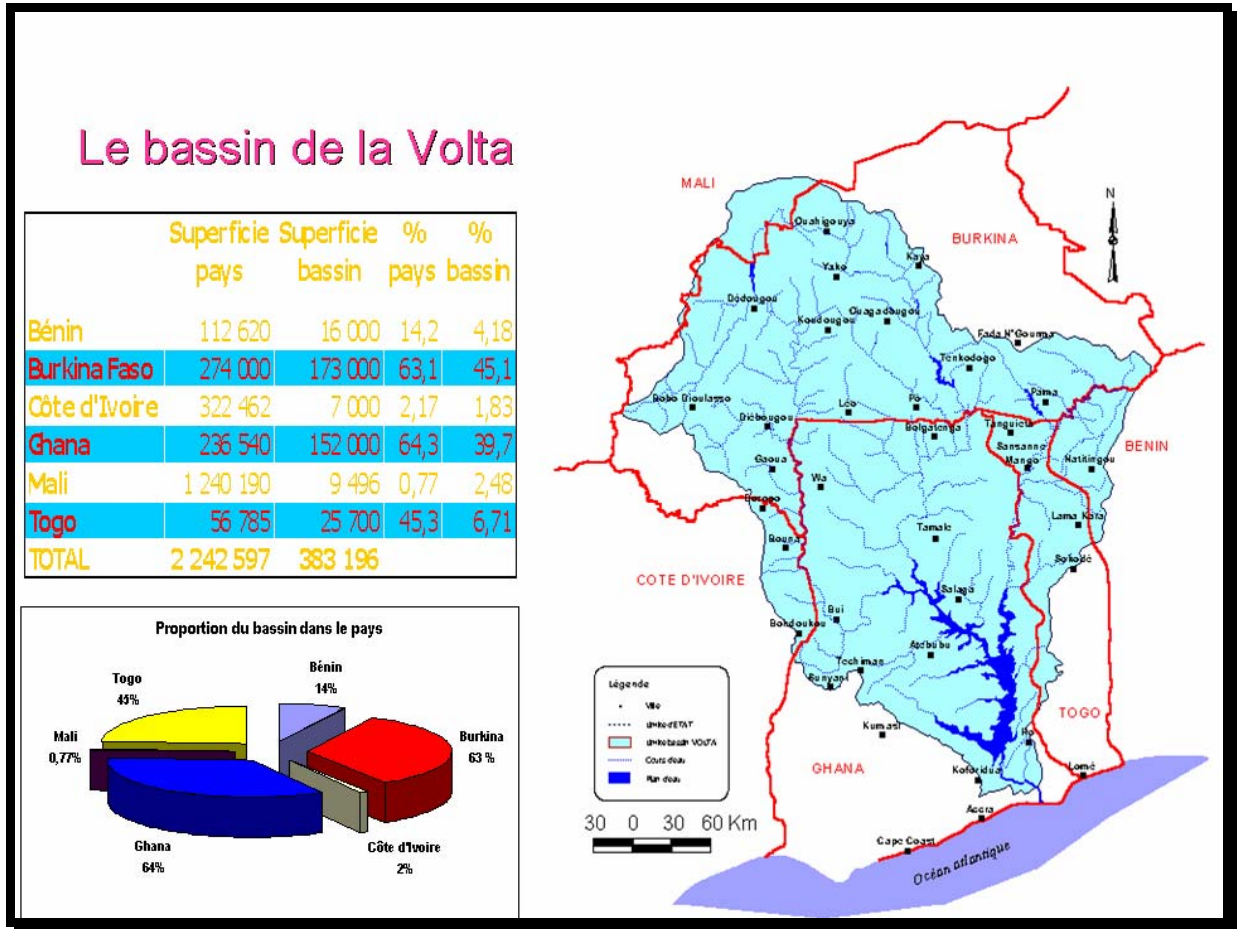
Les consultants auront à produire les rapports présentés dans le tableau ci-dessous. Il est prévu un total de 13 jours pour le consultant régional et 15 jours pour chaque consultant national. L'étude devra s'achever avant fin Décembre 2008 et ce, selon le calendrier ci-après :

Tâche	Date butoir	Responsable
Signature du contrat	15 Octobre 2008	UNOPS, Consultants
Rapport préliminaire décrivant le plan de travail et la méthodologie	30 Octobre 2008	Consultants, UCP
1 ^{er} draft des rapports de consultants soumis à l'UCP/UNOPS	15 Novembre 2008	Consultants
Evaluation des rapports de consultation	30 Novembre 2008	UCP, GEP, PFNI
Version finale des rapports de consultation	15 Décembre 2008	Consultants
Validation de la Version finale des rapports de consultation	20 Décembre 2008	UCP, PFNI
Fin du contrat	20 Décembre 2008	UNOPS, Consultants

Le présent calendrier d'exécution de la mission pourra être révisé de commun accord entre les Consultants et l'UNOPS.

Les consultants soumettront à l'UCP/UNOPS, les formats électroniques des rapports en français et en anglais selon le calendrier ci-dessus présenté.

7.5 Annexe E : Carte du bassin de la Volta au Burkina Faso



Source : DGRE, 2008